



**PROCES VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 5 AVRIL 2023**

## VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SEANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET à partir du point n°2, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON à partir du point n°4, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO à partir du point n°4, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER à partir du point n°5, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR à partir du point n°3, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI à partir du point n°2.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

### Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

\*\*\*\*\*

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le maire propose M. Mohammed Zaoui comme secrétaire de séance.

Il indique que trois délibérations supplémentaires, envoyées via Fast Elus, inscrites à l'ordre du jour:

6 bis- Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire portant sur l'agrandissement de la salle de musculation du dojo Bailo

6 ter Agrandissement de la salle de musculation du dojo Bailo - demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne

6 quater - Agrandissement de la salle de musculation du dojo Bailo - demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de- France

M. le maire a reçu plusieurs questions de M. Zlowodkzi concernant les délibérations :

- N°5 Taxe d'aménagement – Modification du taux

- N°6 Tarifs de la TLPE

- N°14 Vote des taux

Et deux questions de M. Chollet concernant les délibérations :

N°2 Tarifs mini-séjours et colonies vacances d'été

N°6 Tarifs de la TLPE

## **POLE SENIOR**

### **1-SORTIES LOISIRS/SENIORS DE MAI 2023**

(Rapporteur : Michelle Bouchon)

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement et de sa mobilisation pour proposer des actions adaptées aux budgets des Séniors génovéfains, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois propose, tout au long de l'année, des animations à des tarifs abordables et attractifs dans le but de :

- Faire participer les seniors à l'actualité locale et régionale,
- Encourager les seniors à sortir (de chez eux) et maintenir leur curiosité intellectuelle,
- Permettre aux seniors de faire des activités en groupe et maintenir un lien social,
- Préserver des temps de convivialité collectifs ouverts sur l'extérieur et les autres

Cette délibération a donc pour objet de fixer les prix des sorties en direction des Séniors pour le mois de mai 2023 :

- Nous proposerons à 18 retraités la visite guidée « Les ponts de Paris », jeudi 25 mai 2023 – participation 13€

Ces actions payantes viennent compléter les animations récurrentes tels que les bals, repas de l'amitié, atelier sport-santé, loto, belote, séance de cinéma, etc... qui ne nécessitent pas de nouvelles délibérations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19h20, Mme Carcasset et M. Zlowodzki rejoignent l'assemblée.

## **ENFANCE - SCOLAIRE**

### **2- FIXATION DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX MINI SEJOURS ETE ET COLONIES DE VACANCES POUR LES ENFANTS GENOVEFAINS SCOLARISES EN ELEMENTAIRE**

(Rapporteur : Philippe Roger)

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois organise, chaque année, des séjours et des mini-séjours afin de donner la possibilité, aux enfants qui ne partent pas en vacances, de profiter de quelques jours hors de la ville, d'activités diverses et variées.

Cette délibération a pour but de fixer le pourcentage de la participation financière des familles par rapport au coût d'un mini-séjour et d'un séjour en centres de vacances en été.

Deux types de séjours peuvent être proposés aux enfants génovéfains scolarisés en élémentaire :

- Un mini-séjour avec 4 nuitées encadré par des animateurs de la ville.

- Un séjour de 14 nuits avec prestataire extérieur.

Pour 2023, il est proposé d'instaurer, à l'instar de ce qui se pratique pour les accueils de loisirs, 15 tranches de quotient familial et un pourcentage de participation financière des familles compris entre 35 et 80% du coût total des séjours.

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	% PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES PAR RAPPORT AU COUT SEJOUR
Jusqu'à 273	35
273,01 à 385	38
385,01 à 497	41
497,01 à 609	45
609,01 à 721	48
721,1 à 833	51
833,01 à 945	54
945,01 à 1057	57
1057,01 à 1169	61
1169,01 à 1281	64
1281,01 à 1393	67
1393,01 à 1505	70
1505,01 à 1617	73
1617,01 à 1729	77
Plus de 1729,01	80

Rappelons que les familles ont la possibilité de régler ces séjours avec des bons CAF, qui viennent en déduction du reste à charge pour les familles.

En 2022, 57 % des enfants qui ont participé à ces séjours étaient bénéficiaires de bons CAF.

Intervention de Mme Rolly :

Serait-il possible d'avoir le détail du nombre d'enfants concernés par tranche de QF ? Pourrait-on avoir une comparaison avec les années précédentes ?

Intervention de M. Roger

Pour préciser, il s'agit de la grille pour les années à venir donc il n'y a pas encore de détail de pourcentage à vous proposer mais nous pourrions effectivement faire un état des lieux de l'année précédente en commission.

Intervention de M. le maire :

Nous vous transmettrons les documents par mail car si je vous en fais la lecture, cela ne sera pas parlant. Si vous en êtes d'accord, je vous les transmettrai pour que vous ayez un comparatif avec les deux derniers étés.

Intervention de M. Besse

Serait-il possible dans ce type de tableau, à chaque fois qu'il y a mention du quotient familial, d'avoir en face la référence et le niveau de salaire pour se faire une idée de qui peut bénéficier des petites tranches et qui est dans le haut des tranches ? Merci.

Intervention de M. le maire

Vous avez le montant de référence sur le calcul du quotient familial.

Intervention de Mme Vasseur

En réalité, le quotient familial tient compte du revenu et de la composition de la famille. Il n'y a pas que les revenus qui entrent en ligne de compte. Le revenu ne colle donc pas forcément à une tranche de quotient, cela peut varier. Nous pouvons retrouver le même revenu dans plusieurs tranches de quotient en fonction de la composition de la famille.

Intervention de M. le maire

Nous avons évoqué lorsque nous avons revu il y a quelques mois la tarification notamment des centres de loisirs de façon à ne laisser personne exclus des activités municipales si toutefois les tranches les plus basses avaient quelques difficultés.

Je mets aux voix.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19h20, M. Obianyor rejoint l'assemblée.

## **PISCINE D'EN FACE**

### **3- REVERSEMENT DES FRAIS DE SERVICE LIES A L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT A LA PISCINE D'EN FACE**

(Rapporteur : Alice Sebbag)

La Piscine d'en face (PDF) accueille des Résidents dans des locaux loués à l'année.

Parallèlement, la PDF accueille des événements ponctuels variés (soirées dansantes, expositions, ateliers, salons) organisés par les Résidents ou des partenaires extérieurs qui offrent une programmation aux habitants.

Pour la bonne organisation de ces événements, la PDF fait appel à des agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes), des agents de sécurité et prévoit un nettoyage des locaux spécifique.

Il est ici proposé de facturer ces prestations aux organisateurs d'événements.

#### Les tarifs des prestations liées à l'organisation des manifestations :

Les SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes),

La Piscine d'en face dispose dans son équipe de 2 SSIAPS.

La mise à disposition d'un SSIAP de la commune sera facturée à l'organisateur lorsque son événement sera organisé en dehors des heures de travail habituelles des SSIAP de la Piscine d'en face.

En fonction des emplois du temps des SSIAP de la PDF et pour le respect du droit du travail, il est parfois nécessaire de faire appel à des SSIAP extérieurs. Nous faisons alors appel à la société liée au marché public.

Les ADS (Agents de sécurité)

Certaines manifestations considérées comme « à risques » par la commune (jauge importante, buffet avec alcool...) nécessitent la présence d'un ou plusieurs agents de sécurité.

**FIXE** les tarifs de redevances d'occupation au 5 avril 2023 pour les extérieurs :

TARIFS AUX ASSOCIATIONS, AUX PERSONNES PUBLIQUES ET AUX AUTRES GROUPEMENTS A BUT NON LUCRATIF				TARIF AUX ENTREPRISES, AUX AUTRES PERSONNES MORALES ET AUX PERSONNES PHYSIQUES			
LA PDF NON PRIVATISEE (bassins + mezzanine + espace restauration) : 750 M <sup>2</sup> - 800 personnes		LA PDF PRIVATISEE (bassins + mezzanine + espace restauration) : 750 M <sup>2</sup> - 800 personnes		LA PDF NON PRIVATISEE (bassins + mezzanine + espace restauration) : 750 M <sup>2</sup> - 800 personnes		LA PDF PRIVATISEE (bassins + mezzanine + espace restauration) : 750 M <sup>2</sup> - 800 personnes	
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
400,00 €	600,00 €	600,00 €	1000 euros	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	2 000,00 €
LE GRAND BASSIN NON PRIVATISE - 145 m <sup>2</sup> - gradins : 150 personnes (100 personnes sur les gradins et 50 personnes au fond du bassin)							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
140,00 €	200,00 €	270,00 €	400,00 €	270,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
LE PETIT BASSIN NON PRIVATISE (bassin + gradins + plages) : 400 m <sup>2</sup> - 500 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
270,00 €	400,00 €	540,00 €	800,00 €	540,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
1 PLAGES : 50 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
70,00 €	125,00 €	140,00 €	250,00 €	140,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
MEZZANINE : 85 m <sup>2</sup> - 40 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
90,00 €	150,00 €	180,00 €	290,00 €	180,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
ESPACE RESTAURATION : 60 personnes assises							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
100,00 €	180,00 €	200,00 €	350,00 €	200,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
SALLE D'ACTIVITE DE 30M <sup>2</sup> : 18 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
40,00 €	65,00 €	65,00 €	90,00 €	65,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
SALLE DE REUNION DE 30M <sup>2</sup> : 16 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
40,00 €	65,00 €	65,00 €	90,00 €	65,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
SALLE DE REUNION DE 15 M <sup>2</sup> : 6 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
40,00 €	65,00 €	65,00 €	90,00 €	65,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
Espace extérieur pelouse : 800 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
400,00 €	600,00 €	800,00 €	1 200,00 €	800,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
TERRASSE : 60 personnes							
4h	8h	4h	8h	4h	8h	4h	8h
100,00 €	180,00 €	200,00 €	350,00 €	200,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €

**FIXE** la majoration résultant de la mise à disposition du SSIAP en dehors de ses heures habituelles de travail, et/ou d'un Agent De Sécurité au 5 avril 2023, pour chaque manifestation comme suit :

NOMBRE D'AGENTS	DESIGNATION DU PERSONNEL A EMPLOYER	COÛT HORAIRE € IIT					
		HEURES DE JOUR 06h-21h	HEURES DE NUIT 21h-06h	DIMANCHE		JOURS FERIES	
				JOUR 06h-21h	NUIT 21h-06h	JOUR 06h-21h	NUIT 21h-06h
1	AGENT REFERENT	18,00 €	19,00 €	26,50 €	28,25 €	35,00 €	36,50 €
1	AGENT DE GARDIENNAGE	16,00 €	17,50 €	24,25 €	26,50 €	32,00 €	33,50 €
1	AGENTS DE SECURITE	16,00 €	17,50 €	24,35 €	36,50 €	32,00 €	33,50 €
1	CONDUCTEUR DE CHIEN	17,00 €	18,45 €	25,25 €	26,75 €	33,50 €	35,00 €
1	AGENT DE SECURITE E.R.P. CATEGORIE 1	16,50 €	18,00 €	24,50 €	26,00 €	32,00 €	34,00 €
1	AGENT SSIAP 1	16,50 €	18,00 €	24,50 €	26,00 €	32,00 €	34,00 €
1	AGENT SSIAP 2	17,50 €	18,75 €	25,50 €	27,75 €	34,00 €	36,00 €

**FIXE** la majoration résultant de la prise en charge du ménage par la commune, au 5 avril 2023, pour chaque manifestation comme suit :

- Heures normales : 18.85 €.
- Dimanches et jours fériés : 23.56 €.
- Heures de nuit (21h – 6h) : 24.50 €.
- 1<sup>er</sup> mai : 37.69 €.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour 4 abstentions (MM. Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly). Ne prennent pas part au vote Mme Busson, Moréno et Quesnel.

19h25, Mmes Busson et Moreno rejoignent l'assemblée.

## POLE ASSOCIATIF

### 4- AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS 2023

(Rapporteur : Alice Sebbag)

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Conformément à la réglementation, l'attribution des subventions fait l'objet d'une délibération dont les conditions de versement sont prévues par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 au regard des seuils fixés par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La présente délibération tient compte du versement des acomptes autorisés par la délibération n° 14631 du 13 décembre 2022 relative à « L'Autorisation de versement de subventions aux associations et établissements publics avant le vote du budget 2023.

Ces sommes sont prévues dans le budget primitif 2023.

**AUTORISE** M. le Maire à mandater les subventions allouées aux associations selon les montants ci-dessous :

Associations et Etablissements Publics	Montant total annuel de la subvention 2023	dont acompte prévu par la délibération du 13 décembre 2022	NPPV	VOTE
Alerte Nuisances Aériennes Collectif d'Associations	500			38
FNACA - Fédération N <sup>alc</sup> des Anciens Combattants	290			38
SNEMM (S <sup>té</sup> N <sup>alc</sup> d'Entraide de la Médaille Militaire) /Sect SGDB	300			38
ULAC - U.L. des Anciens Combattants	3 240			38
UNC - Union Nationale des Combattants	300			38
Comité départemental du Souvenir du Gal. Charles de Gaulle	290			38

Syndicat C.G.T. des Communaux	2 087			38
U.L. C.F.D.T.	1 500			38
U.L. C.G.T.	1 498			38
U.L. F.O. - de Ste Geneviève et Environs	776			38
Espoir Aide et Actions	1 500			38
ECI - Einstein Commerce International	3 500			38
L'Espace Photo	204			38
Une Abeille sur le Toit	1 250			38
Compagnie Nue comme l'œil	10 000			38
Val d'Orge Environnement Lormoy -Perray	200			38
Agora	8 500		M. Petitta, Mme De Jesus Carlos	36
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ste Geneviève des Bois	1 051			38
Amicale SGDB Service Départemental d'Incendie et de Secours	1 020			38
DDEN - Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	100		Mme Rolly	37
Prévention routière (la)	88			38
La Balise	265			38
A.S Lycée Albert Einstein	1 000			38
A.S Collège Jules Ferry	1 000			38
A.S. Paul Langevin	600			38
A.S. Paul Eluard	1 000			38
ACJ - Chorale LA CAVATINE	1 951			38
Atelier Danse 91	553			38
Société des Artistes du Hurepoix	2 224		Mmes Bouchon, Molinari	37
ACAFI - Ass. Culturelle et Amitié Française aux immigrés	2 330		M. Zaoui	37
API - Association Portugaise Intercommunale	1 036			38
Association Renaissance et Culture	15 500	5 967		38
Les Amis de l'histoire de Ste Geneviève des bois et ses environs	100			38
Traits d'union	88			38
Réseau d'Echange Réciproques de Savoires	183			38
Aéro-club des Cigognes	179			38
ASL - Association Sports et Loisirs	8 121			38
Association Sainte-Geneviève Triathlon	4 776	2 388		38
Kraken Boxing Club - Sport Handicap -	3 000	1 500	Mme Busson	37
Union Vélocipédique SGDB	7 000			38
Club des Randonneurs	92			38
Les Sakados du Donjon	160			38
E.N.S.G. - Émulation Nautique	10 322			38
Gymnastique volontaire section de Ste-Geneviève	1 316			38
Club des Naiades	85			38
Les Plongeurs du Donjon	100			38
CEPFI (convention) : acompte	16 472			38
Unité Locale Val d'Orge Croix Rouge	2 000			38
Vie Libre section de Sainte Geneviève des Bois	604			38
Secours Populaire	2 301			38
Secours Catholique	2 301			38
UNRPA - Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées	2 301			38
CLIC ORGESSONNE (convention)	32 532			38
Association des Commerçants et Artisans de Ste Geneviève	7 444		M. Obianyor	38

C.O.S. (Comité des Œuvres sociales)	175 043		M.Petitta, M. Decomble	36
S.G.S (convention)	257 149	128 574.50	M. Simon	37
S.G. Football Club	52 255	26 127.50		38
S.G Football (contrat d'objectif)	40 800	40 800		38
S.G.S Judo (contrat d'objectif)	40 800	40 800		38
S.G.S Rugby (contrat d'objectif)	4 000	4 000		38
Association Sainte-Geneviève Triathlon (contrat d'objectif)	15 000	15 000		38
M.J.C/Fonctionnement (convention)	59 891	29 945.50	Mme Ferroudji	37

Intervention de M. le maire

Merci beaucoup Alice. Tu as surpris l'ensemble du conseil municipal en faisant la liste exhaustive des associations qui ont déposé un dossier dûment complété.

Mme Rolly.

Intervention de Mme Rolly

Merci Monsieur le Maire,

Nous voterons pour cette délibération, essentielle pour faire vivre la vie associative à Sainte-Geneviève. Nous avons une question : sur les subventions aux syndicats, l'article L.2251-3-1 du CGCT précise que les syndicats représentatifs recevant de telles subventions de la part de la commune sont, je cite l'article, « *tenu de présenter au conseil municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention* ». Je n'ai pas souvenir que dans le passé, un tel rapport nous ait été présenté. Pouvez-vous nous confirmer que la loi est respectée sur ce point ?

Je vous remercie.

Intervention de M. le maire

Bien sûr. Si vous souhaitez un rapport, nous pouvons nous rapprocher des organisations syndicales, elles sont de notoriété publique et nous vous présenterons au conseil municipal le rapport et l'ensemble des éléments. Cela est vrai pour les organisations syndicales mais également pour l'ensemble des associations comme cela vous a été présenté, il y a tout une série de critères : le dossier de la demande de subvention, le dossier dûment rempli, les éléments, les éléments financiers de l'association, la signature de la charte républicaine depuis deux ans... Bien évidemment, nous vous transmettrons le rapport si vous le souhaitez. Est-ce que vous visez un syndicat en particulier ou tous les syndicats ?

Intervention Mme Rolly

Je parle de tous les syndicats. Nous souhaitons que tout soit transparent.

Intervention de M. le maire

Vous pouvez d'ailleurs constater que toutes les organisations syndicales sont actives en ce moment au travers l'ensemble du pays.

Par ailleurs, comme vous l'avez rappelé au début de votre intervention et il m'arrive souvent de le dire également, la ville ne serait pas du tout la même si nous n'avions pas une vie associative aussi riche. Nous avons eu l'occasion de faire le mois dernier un dossier dans le journal municipal au titre évocateur « ils font la ville », pourtant, il est de plus en plus difficile de faire vivre le monde associatif, nous connaissons la crise du bénévolat qui touche de nombreuses associations et nous connaissons aussi les difficultés de financement qu'elles peuvent avoir. Au travers de ce vote, il est important de les valoriser, ce budget est important pour la collectivité puisqu'il s'agit de un million d'euros, cela n'est pas rien mais c'est un réel soutien qui permet à plusieurs milliers de génévains quelque soit leur volonté sportive ou de loisirs de pouvoir s'engager au quotidien au travers ces associations. Je profite de la mise aux voix de cette délibération pour remercier l'ensemble des

bénévoles du bureau et l'ensemble de celles et ceux qui accompagnent les génévécains tout au long de l'année.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ?

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki

Merci.

En préambule et il s'agit sans doute du plus important, je me joins à ce qui a été dit précédemment pour remercier toutes les associations et tous les bénévoles de la ville qui font vivre la ville et chacun de façon différente en fonction des âges, des destinations sportives, culturelles, associatives ou autre. C'est une chance pour notre ville que cette vie associative soit aussi vivace.

En revanche, je considère cela encore plus important cette année puisqu'en fin de conseil vous voterez une augmentation des impôts, les 5 700 € donnés aux syndicats n'ont pas leur place. Ce n'est pas aux villes de faire du mutantisme politique avec les impôts des concitoyens, les partenaires sociaux ont des adhérents, ils ont des cotisations et diverses aides. ce n'est donc pas aux villes de donner et je pense que ces 5 000 € seraient mieux utilisés pour faire autre chose. Vous dites qu'ils sont actifs. Oui ils le sont collectivement mais je rêve plutôt d'un monde où comme en Allemagne, les partenaires sociaux sont constructifs et essaient de faire des propositions au lieu de s'opposer à tout ce qui arrive quelle que soit l'arrogance des gouvernements sur les réformes actuelles : nous pourrions mettre la balle au centre. En tout cas, je considère que ce n'est pas à la ville de faire cela. Je voterai tout de même la délibération puisque cela est minoritaire. Néanmoins, si ce n'était pas dans les subventions accordées, cela ne me chagrinerait pas.

Ensuite, un autre point plus important et plus d'actualité, je suis assez étonné que nous votions une subvention pour le club de football de Sainte-Geneviève-des-Bois pour le contrat d'objectifs après ce qu'il s'est passé récemment. Je rappelle que nous avons les joueurs de Sainte-Geneviève-des-Bois qui si j'en crois les informations publiques après un différend en match, sont venus agresser à coup de barre de fer dans les vestiaires de la ville les joueurs de l'équipe adverse. Je pense que nous ne pouvons pas laisser passer cela sans explication du club et des éducateurs. Je vous propose que nous votions cette délibération et en attendant que l'on sursoit à cette subvention de 40 000€ sur le club d'objectifs puisque si nous passons cet acte, je pense qu'il s'agira d'un très mauvais message et j'imagine que tout le monde est triste que cela soit arrivé. Il serait bénéfique de suspendre cette subvention peut-être jusqu'au prochain conseil puisqu'évidemment, c'est dans les deux sens et je pense que dans le contrat d'objectifs sans l'avoir relu, il est rappelé l'ensemble des valeurs républicaines à respecter et qu'avec cet acte nous en sommes bien loin. Je dis bien sûr que cela est minoritaire mais il faut selon moi marquer le coup. Je ne sais pas si nous pouvons modifier la délibération sans ceci et ensuite la passer. Je ne sais pas si c'est lié au budget mais dans tous les cas, en tant que représentant de la ville, nous ne pouvons pas laisser passer cela. Il faut que quelque chose soit fait. Si ce club n'arrive pas à gérer ses joueurs, peut être que ces subventions pourraient aller à d'autres activités. Cela est trop facile de faire comme si rien ne s'était passé. J'imagine bien que vous allez réagir à mon intervention. C'était l'occasion pour moi d'en parler. Cela est triste et nous devons nous interroger sur notre action. Je pense que nous ne pouvons pas accorder une subvention sans évoquer ce point. Je voterai que la délibération soit modifiée ou non mais je pose la question de ce que nous pouvons faire et de comment nous associer sur une réponse claire. J'imagine également M. le maire qu'à titre personnel vous aimez beaucoup ce sport et qu'il est important que le football reste dans les valeurs du sport. De plus, beaucoup de jeunes voient en ce sport une accession sociale et beaucoup de choses sont charriées par le football. Les budgets sont très importants, je suis toujours très étonné que les villes subventionnent malgré les budgets de la Fédération française de football. Le football fait partie de ces sports qui ont tellement d'argent qu'ils devraient bénéficier de beaucoup moins de l'argent des communes.

Merci de votre écoute.

Intervention Mme Rolly

A ce sujet, je ne suis pas d'accord de pénaliser le club au total : des enfants n'ont rien fait. Pour certains jeunes, cela représente le seul moyen de s'émanciper. Je pense qu'il s'agit d'une question d'un conseil disciplinaire au sein du club avec des sanctions internes au club mais je ne vois pas pourquoi le club devrait subir une baisse de subvention parce que quelques-uns n'ont pas respecté les valeurs sportives. Le contrat d'objectif implique les jeunes et oui, il peut y avoir des débordements mais je ne suis pas d'accord avec le fait de sanctionner tout le monde.

Intervention de Mme Ferroudji :

Je souhaite relever une erreur concernant l'acompte qui a été versé à la MJC, il ne s'agit pas de 299 000 euros mais 29 000 euros.

Intervention de M. le maire

Merci beaucoup.

Je souhaite revenir sur ce qu'il s'est passé il y a une quinzaine de jours lors d'un match avec notre équipe de nationale 2. D'une manière générale, le club de football est une section sportive très impliquée dans la vie de la ville, ce sont plusieurs centaines de joueurs genevois qui pratiquent ce sport. Il s'agit du sport le plus populaire à travers la planète. Comme je le dis, ce club s'investit dans la vie de la ville, il continue de se développer, je pense notamment à la section féminine qui a été créée. Je salue le travail des éducateurs notamment pour le développement de cette école de football féminine. J'invite l'ensemble des membres du conseil municipal à se rendre ce week-end du côté de nos terrains : le club de football organise le tournoi de Pâques. 1 100 jeunes vont venir dans le respect des valeurs, ces valeurs qui sont accrochées à l'entrée du stade. Elles sont relayées en permanence aussi par les éducateurs. Les joueurs joueront le temps d'un week-end leur ligue des champions. C'est cela l'image du club de Sainte-Geneviève. Au cours des dernières décennies, tout un groupe de bénévoles accompagne le président du club qui, je précise, est le même depuis une dizaine d'années. Ces bénévoles s'engagent pour ces jeunes mais aussi pour cette équipe de nationale 2. Il s'agit de l'équivalent d'une division 4. Ils commencent donc à jouer très sérieusement. Nous avons aussi cette petite particularité à Sainte-Geneviève, quand vous regardez les autres équipes qui évoluent dans la même catégorie, souvent le président du club le rappelle et je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir mais il y a un mois de cela, un article du Républicain a été donné par le président du club, il y rappelle les difficultés notamment budgétaires. Aujourd'hui, nous sommes un des seuls clubs à ce niveau dont les joueurs sont des salariés qui viennent s'entraîner le soir. Cela ne paraît rien mais quand vous jouez face à des équipes qui ont des budgets très importants et que les joueurs ont des salaires même en nationale 2 assez confortables, sportivement et dans les valeurs qui sont les nôtres loin du business du football, cela est important à relever. Concernant les valeurs, j'aimerais reprendre quelques indications. Je rejoins le fait qu'il faille dissocier : toute l'équipe de nationale 2 ne s'est pas mal comportée. J'étais au match ce soir-là et j'étais au milieu des vestiaires avec le président du club, le directeur sportif, l'entraîneur et les bénévoles pour essayer d'apaiser la situation. Aujourd'hui, il y a des sanctions sportives qui ont été prises à destination de cinq joueurs par le district et par la fédération. Ces cinq joueurs sont suspendus à titre conservatoire c'est-à-dire que le temps que la fédération fasse son enquête, ces joueurs ne participent à aucun entraînement ni match. Il est important de partager ces éléments ici. Un joueur adverse a été blessé et a eu des jours d'ITT. Une enquête est aussi menée par le commissariat de police de Sainte-Geneviève : des joueurs ont été entendus. Il y aura aussi des sanctions sportives sans doute en direction du club, sans doute des sanctions financières également et des points de pénalité dans le championnat. Je redis que ce qu'il s'est passé sur la pelouse comme dans les vestiaires n'a pas sa place sur un terrain. Cela est extrêmement loin des valeurs que nous essayons d'inculquer à nos jeunes qui viennent apprendre le sens du partage et les valeurs du sport sur le bord de nos terrains. Nous avons fait écho à ces valeurs ici en conseil municipal il y a un petit peu plus de trois ans lorsqu'il y avait eu des rixes au printemps entre Sainte-Geneviève et Fleury. Nous nous étions appuyés sur les deux clubs sportifs justement parce qu'il y a aussi une rivalité sportive. En nous appuyant sur les éducateurs sportifs et sur les équipes nationales, nous

avons montré aux jeunes que nous ne portions pas le même maillot mais que nous avons la même passion et derrière cela tout un travail de mixité sportive et d'équipe avait été fait. Cela avait plutôt bien fonctionné. C'est cela l'image de notre club, ce n'est pas ce qu'il s'est passé et la violence qu'il y a eu sur le terrain. Cette violence doit être très fermement condamnée. La fédération fait son travail, elle sanctionnera les joueurs et sans doute pour une part le club mais sur les questions de sécurité et de valeurs, en 30 ans, de ce que m'ont dit les bénévoles qui étaient là, un phénomène de ce type n'était jamais arrivé. Au niveau du département, je ne sais pas si vous avez suivi mais il y a tous les mois la redéfinition des politiques sportives et notamment en direction du haut-niveau, notre club sera sanctionné financièrement, il ne faut pas que l'on enfonce le clou.

Je précise que cette délibération de contrat d'objectifs, nous l'avons adoptée en conseil municipal en décembre dernier et un premier versement a déjà été fait. Il faut continuer ce travail avec le club, j'ai eu le président du club quotidiennement depuis ces 15 derniers jours, M. Le Meur l'a eu aussi et nos services également. Nous avons aussi échangé avec des personnes de l'encadrement. Cela est un réel choc pour tous, c'est très loin des valeurs qu'ils inculquent et il y a ici au conseil municipal certains qui ont porté au siècle dernier le maillot de Sainte-Genève au plus haut niveau et qui ont permis à notre club d'accéder au niveau où nous sommes aujourd'hui. Ce phénomène ne doit pas jeter le discrédit sur l'ensemble de ce club. Malheureusement, avec ce qu'il s'est passé, nous devons être très vigilants. Cette violence et ces faits de racisme n'ont pas la place sur aucun de nos stades. Aussi, je suis fier que collectivement nous ayons décidé d'expliquer sur l'ensemble de nos équipements sportifs, gymnases et terrains de tout sport, d'expliquer que le racisme n'a pas sa place et ce ni ici ni ailleurs. C'est également pédagogique. Il y a sans doute un travail de fonds à faire sur ces phénomènes de violence et d'ultra-violence qui touchent malheureusement l'ensemble de la société au-delà du football. Ce travail doit être fait en accompagnement et en partenariat avec le club plutôt qu'en sanction financière même si j'entends ce que vous dites. Ayez l'assurance que l'ensemble des dirigeants a été ébranlé ainsi que l'ensemble des directeurs sportifs. J'ai eu un échange avec un éducateur au sortir du match et tous ceux qui encadrent les joueurs étaient consternés parce que chaque mercredi, chaque samedi, chaque dimanche quand ils encadrent nos enfants, ils sont réellement sur des valeurs différentes.

Je pense qu'au travers de votre intervention, vous souhaitez enrayer cette violence et trouver une solution pour agir avec nos partenaires associatifs pour rappeler que ces phénomènes de violence et d'ultra-violence n'ont pas leur place dans nos stades, nos écoles et dans nos espaces publics. Nous devons agir ensemble sur ces phénomènes. Nous devons rappeler les valeurs communes et nous engager dès le plus jeune âge. Je souhaite également rappeler à celles et ceux qui portent au plus haut niveau les couleurs de sainte-Genève que ces phénomènes ne sont pas admissibles et mis bout à bout, quand les sanctions sportives seront prises par la Fédération, dans tous les cas, un grand nombre de joueurs n'auront plus leur place dans notre équipe, ils ne porteront plus les couleurs qui sont les nôtres.

Je vais mettre aux voix.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. (Voir le détail des votes dans le tableau ci-dessus)

## **URBANISME**

### **5- TAXE D'AMENAGEMENT : MODIFICATION DU TAUX**

(Rapporteur : Jean-Pierre Vimard)

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'aménagement est une taxe unique composée pour l'Île de France de 3 parts :

- Communale ou intercommunale,
- Départementale,
- Régionale.

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale.

Les délibérations d'instituer ou de renoncer à la taxe d'aménagement sont valables 3 ans. Elles doivent être prises avant le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

La part locale de la taxe d'aménagement constitue un outil financier pour la commune. Il a été perçu la somme de 474 000 euros en 2022. Il incombe à la ville de déterminer en fonction du foncier disponible, des règles d'urbanisme et des incidences en matière de travaux liées aux nouvelles constructions, le taux à prévoir pour ces recettes. Le taux de la taxe peut varier entre 1% et 20%.

Les objectifs de construction de logements sont fixés par l'Etat et la Région. Pour maîtriser nos obligations réglementaires et face aux réticences de l'Etat, la ville s'est battue pour maintenir l'un des Plan Locaux d'Urbanisme les plus protecteurs du département afin d'éviter notamment une densification incontrôlée de la zone pavillonnaire en axant la construction de petits collectifs (avec une hauteur maximum R+3) uniquement sur les axes principaux et structurants de la ville : route de Corbeil, une partie de la rue de la Mare aux Chanvres, la rue des Eglantiers, l'Avenue Régiment Normandie Niémen et l'Avenue Gabriel Péri, constituent les secteurs sur lesquels la densification est possible.

De plus, l'Opération de Revitalisation du Territoire portée par Cœur d'Essonne Agglomération avec la ville permettra de réaménager la Route de Corbeil en véritable boulevard urbain, en modernisant le bâti et en adaptant l'offre de logements aux besoins des ménages, en encadrant les implantations commerciales sur la place du marché et la route de Corbeil, en réaménageant les voiries, en créant des espaces de circulation pour les bus, les piétons et les cyclistes... Ainsi, des investissements importants en termes d'équipements publics sont à prévoir dans les prochaines années.

Ces nouvelles constructions entraînent des extensions de réseaux notamment électriques, des aménagements pour adapter les capacités d'accueil des écoles, des centres de loisirs, par la réalisation de classes, et extension des structures, et la requalification des espaces publics paysagers par notamment la plantation d'arbres pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'analyse des évolutions sur ces secteurs au cours des cinq dernières a permis de constater l'arrivée de logements collectifs uniquement sur ces secteurs référencés. On peut estimer que ces nouveaux logements amènent une population, suivant les typologies de logements déclarés, nécessitant des investissements en termes d'équipements publics. Le secteur de la Croix Blanche constitue également un secteur à enjeux avec des potentialités de restructuration importantes, il y a donc lieu de l'intégrer au périmètre à taux majoré. Enfin, le secteur dit de Perray Vaucuse et de la rue du Docteur Pinel, est en cours de mutation, et les aménagements à venir nécessiteront également la réalisation d'équipements publics notamment en matière de réseaux.

Ainsi, autour de ces axes structurants et sur la zone d'activités de la Croix Blanche, il a déjà été proposé d'instaurer un taux 15% par délibération du 28 novembre 2020. Il est aujourd'hui proposé d'instaurer un taux majoré à 20% pour la part communale de la taxe d'aménagement, sur ces secteurs et d'y ajouter le secteur dit de Perray Vaucuse et de la rue du Docteur Pinel tel que définis sur le plan joint. Ce, au regard de l'ensemble des coûts à supporter par la ville dans le cadre des équipements publics nécessaires à ces nouvelles opérations. Ainsi, la quasi-totalité des opérations soumises à la modification de la taxe

d'aménagement sont menées par des promoteurs immobiliers. Pour l'ensemble du territoire communal restant, le taux de la taxe d'aménagement reste inchangé, soit 5%.

Intervention de M. Besse :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Monsieur le maire lors de la campagne des municipales 2020, dans votre programme intitulé « SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS avec FREDERIC PETITTA votre Maire », page 22 de votre programme, vous nous annonciez « que vous limitiez la construction d'immeubles à trois axes :

- La route de Corbeil
- L'avenue Gabriel Péri
- Et l'avenue Normandie Niémen

Vous aviez également dans ce programme, page 12, un titre séduisant, titre auquel nous pensons qu'un grand nombre de Génovéfains aspirent : « Sainte-Geneviève qui vit, qui respire, qui préserve son environnement ».

En 2019, le 30 mars, lors d'une rencontre de quartier, route de Longpont, vous, Monsieur le maire, vous nous aviez parlé d'un projet de construction d'immeubles d'habitation dans l'enceinte du Perray-Vaucluse. Projet porté par la direction de cet hôpital qui cherchait à se désendetter par le biais de cette opération immobilière.

A l'époque, vous nous aviez dit que vous vous opposeriez à ce projet de construction, en argumentant « que lorsqu'on arrivait en RER, c'était le premier poumon vert que l'on apercevait et que vous ne délivreriez aucun permis de construire pour préserver cet espace naturel ».

Aujourd'hui, après trois ans de mandature, force est de constater que vous étendez les trois axes d'autorisation de construction précitées en début d'intervention à :

- La rue du Dr PINEL
- Et toute la surface de l'hôpital du Perray-Vaucluse.

Nous n'avons pas oublié que dans le projet « Pôle Gare », initialement, vous souhaitiez implanter trois immeubles d'habitation, projet que vous nous avez dit avoir abandonné. Nous en jugerons dans le temps et sur les actes y compris sur ces nouveaux axes où vous autorisez aujourd'hui des constructions de bâtiments.

Nous prenons acte de l'augmentation de la taxe d'aménagement qui sur ces secteurs passe de 15% à un taux maximum de 20% et nous avons bien compris qu'au vu de l'état des finances de la ville, il était crucial pour vous de faire rentrer un maximum de recettes.

Concernant le projet dit « Pôle Gare », nous avons, à plusieurs reprises, demandé qu'une réunion soit programmée afin de faire un point sur l'état d'avancement de ce projet. Notre dernière demande date d'avant les vacances, ici même dans ce conseil municipal, lors de la présentation du projet du « cinéma du Perray », réunion que vous nous aviez accordée et dit vouloir organiser dès la rentrée et qui à ce jour n'a toujours pas eu lieu.

Ce projet qui, lors de la concertation publique, a d'ailleurs suscité un nombre important de consignations dans les registres publics, avec une opposition très soutenue à :

- La construction de 3 bâtiments d'habitations
- La destruction du marché
- La fermeture définitive du souterrain permettant de traverser les voies SNCF.

- La suppression du rond-point Route de Longpont et du Dr Pinel qui devrait être remplacé par un carrefour avec feux.

Un certain nombre de propositions et de contre-propositions vous ont également été faites au travers des souscriptions.

Nous vous avons également réclamé à plusieurs reprises lors la tenue de plusieurs conseils municipaux, une étude financière comparative portant sur la rénovation et la mise aux normes du marché actuel, comparé aux coûts de construction d'un nouveau marché. A ce jour, nous n'avons obtenu aucune réponse à nos demandes répétées.

Par contre, nous pouvons faire le constat, que vous travaillez en « sous-marin », que vous arrêtez des choix sans aucune concertation de l'ensemble des membres du conseil municipal, sans tenir compte des avis émis lors de la concertation publique et de vos administrés, puisque dans les donnés actes, vous avez signé des crédits d'études concernant ce même marché et que de surcroît, dans le budget que vous nous avez présenté et que vous avez mis au vote, vous avez budgété la démolition de ce même marché.

A cette lecture, monsieur le Maire, nous n'attendons aucune réponse de votre part, ce constat nous suffit.

Je vous remercie de votre écoute.

Intervention M. le maire

M. Besse, votre intervention me surprend, elle me surprend parce qu'elle ne correspond pas à votre façon d'intervenir en conseil municipal habituellement.

Je suis assez têtu et je ne change pas d'avis en cours de route, s'agissant des opérations d'aménagement et des opérations importantes pour la ville. Rien ne prévoyait par exemple qu'à plusieurs reprises sur des sujets importants pour la ville qu'au-delà des commissions municipales, nous puissions présenter des sujets d'importance pour la ville : typiquement, le projet du cinéma dont on a estimé avec les collègues de la majorité qu'il s'agissait d'un sujet qui méritait d'être porté par la ville et qu'il fallait le présenter à l'ensemble du conseil municipal sur des réunions exceptionnelles. Effectivement, pour répondre à votre demande sur le projet Pôle gare, et il me semble d'ailleurs que c'était à la demande de M. Zlowodzki, je ne sais plus si à ce moment-là, vous étiez dans le groupe de M. Zlowodzki ou si vous aviez déjà rejoint le groupe de M. Chollet, en tout cas, c'était une demande légitime de l'opposition municipale que de dire qu'une concertation a été menée. Des études sont en cours et il était bénéfique que tout le monde en soit informé, ce à quoi j'avais répondu que dans le même format que pour les autres sujets, nous pourrions le faire. Nous pourrions retrouver cette information dans les comptes rendus. Il me semble que j'avais dit qu'au mois d'avril, nous serions en capacité de présenter des choses. Je suis ravi que trois ans après, vous continuiez à lire le programme municipal pour lequel les génovéfains nous ont accordé leur confiance dès le premier tour des élections municipale. Je vais vous faire une confidence : il m'arrive très souvent de le relire également pour voir l'état d'avancement des choses que nous avons pu mettre en ordre, les choses nouvelles aussi qui n'y figuraient pas, les adaptations également, puisqu'il y a nos engagements mais aussi tout ce que nous avons eu à faire depuis ce 15 mars 2020 où nous avons été élus à plus de 57 % par l'ensemble des génovéfains, je rappelle qu'il y a eu quelques crises à gérer et nous en avons encore quelques-unes !

Effectivement, ce caractère si singulier et ce cadre de vie si particulier à Sainte-Geneviève, oui, nous souhaitons véritablement le préserver, je le redis. Les injonctions de l'État concernant les constructions de logements pour répondre notamment aux 1 600 demandeurs de logements que nous avons sur liste mais également sur les objectifs de création de logements en Ile-de-France, vous le savez, ces objectifs sont fixés à 70 000 logements en Ile-de-France avec des déclinaisons dans les agglomérations et des déclinaisons ensuite dans les villes. Nous avons dit dans le programme et nous le rappelons régulièrement dans le journal « Votre Ville » que les constructions

se feront sur trois axes. Nous n'avons pas changé d'avis et nous allons aller beaucoup plus loin que cela, vous le savez, nous avons pris ici des délibérations concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le PLU n'est pas rien à l'échelle d'une ville puisqu'il va venir structurer les grands éléments et l'urbanisation de la ville ainsi que son caractère paysager et arboré mais également qui va préparer la ville aussi aux grands défis d'avenir. Par exemple, nous pourrions parler de l'avenir de Perray-Vaucluse et de la requalification de la Croix-blanche. Je vais d'ailleurs vous donner un scoop, nous avons fait un grand nombre de réunions publiques sur le PADD qui va structurer l'ambition de la ville. En tant que maire de Sainte-Geneviève, j'aurai aimé entendre dans les réunions publiques avec les génovéfains des membres de l'opposition participer. Ces réunions ont été annoncées dans le « Votre Ville », elles ont été annoncées sur les réseaux sociaux, cependant, aucun membre de l'opposition municipale n'est venu faire des propositions, aucun. Plutôt que l'on fasse des déclarations en conseil municipal, j'aurai aimé que vous veniez avec nous dans ces ateliers et que vous participiez comme les adjoints, les conseillers de la majorité et les génovéfains l'ont fait. Typiquement, certains génovéfains qui sont dans le public ce soir ont participé à ces ateliers, j'aurais aimé avoir des échanges avec vous sur la trame verte, sur la trame bleue, sur la trame noire, sur les questions de biodiversité, les questions de constructions et de hauteur des constructions... Ces éléments vont être structurants de notre PLU. Nous l'avons dit et réaffirmé dans chacune de nos réunions, c'est la réalité M. Zlowodzki et vous étiez absent.

(M. Zlowodzki intervient expliquant que l'opposition n'était pas conviée et que ses membres n'ont pas reçu de message les informant sur les réunions publiques.)

M. Zlowodzki, je sais que vous lisez la presse d'Epinais-sur-Orge. Sachez que celle de Sainte-Geneviève est aussi intéressante. Les réunions publiques sont notées dans le « Votre Ville », les élus en étaient très bien informés puisqu'ils le lisent tout comme les génovéfains.

(M. Zlowodzki prend la parole.)

Je vous donnerai la parole lorsque j'aurai terminé et je redis que sur les réunions du PADD, vous n'étiez pas là. Aucun membre de l'opposition municipale n'y était. Je sais que vous êtes très actif sur des réunions publiques dans la ville d'à-côté mais je rappelle que vous êtes conseiller municipal de Sainte-Geneviève et si l'avenir de la ville vous intéresse, venez dans ces réunions publiques. Je répète qu'elles ont été partagées sur les réseaux sociaux de la ville, sur son site internet et dans le « Votre Ville ». Je ne vais pas vous en faire la lecture et vous informer par SMS pour vous rappeler qu'une réunion publique a lieu. Vous êtes engagés pour la ville.

Effectivement, vous pouvez encore me croiser dans des réunions de quartier, dans des réunions publiques ou encore sur le marché, je tiendrai toujours le même discours s'agissant de Perray-Vaucluse. En réalité, vous faites référence à une réunion publique qui a eu lieu vers le bas de la gare. Cela va être très clair, pour être très précis et pour rappeler ce que vous dite, normalement, j'ai dû le dire dans la réunion comme j'ai dû le dire des centaines de fois, les souhaits de cession de Perray-Vaucluse par la direction, nous l'avons appris, avec Olivier Leonhardt, la première fois par un promoteur qui nous a dit que l'on allait pouvoir faire plusieurs milliers de logements sur ce site. Cela doit être précisément ce que j'ai dû dire puisque c'est comme ça que cela s'est passé. Comme je répète partout, il n'y aura pas de logements sur Perray-Vaucluse. Il n'y en aura pas puisque c'est très simple, aujourd'hui, le PLU concerne de l'équipement public et c'est le discours que l'on tient avec la maire d'Epinais-sur-Orge, avec le maire de Villiers et avec le maire de Villemoisson. Nous ne sommes pas tous de la même famille politique mais il s'agit d'un patrimoine extrêmement important et le GHU qui gère aujourd'hui le Perray-Vaucluse souhaite vendre le site mais cela ne se fera pas à n'importe qui et il n'y aura pas de logements. Par contre, je ne me suis jamais caché de dire que nous avons une ambition pour avoir des opérateurs de santé. Sur ce point, permettez-moi de vous préciser que nous avons fait l'acquisition d'un terrain pour installer un centre de

consultation des soins d'urgence. Celui-ci a pris du retard, il est piloté par l'ARS. Aujourd'hui, cela est noté dans le rapport d'orientation budgétaire, nous avons fait de ce décalage temporel une réelle force puisque nous allons avoir un vrai centre médical de plusieurs milliers de mètres carrés et nous avons obtenu au mois de décembre dernier l'autorisation de l'ARS au niveau régional pour implanter un scanner et un IRM. Il s'agit bien d'un bâtiment qui va être construit notamment sur la partie qui est située rue du docteur Pinel. Nous ne nous sommes jamais cachés depuis plus de trois ans maintenant de l'intérêt de l'hôpital public Barthélemy Durand de structurer sur cette parcelle un pôle régional autour de la santé mentale. Il va donc bien y avoir à cet endroit un hôpital public de psychiatrie et de santé mentale. Nous sommes toujours cohérents et nous le sommes tellement que nous l'avons dit dans ces réunions publiques. Nous allons voter le PADD dans quelques mois et nous ne vous inviterons pas un par un à lire le dossier. Vous recevrez la notification et si vous souhaitez des documents papier alors nous pourrions vous les envoyer. Nous y avons fait figurer ces éléments.

S'agissant des logements, nous sommes sur la même logique que celle qui a fait qu'en décembre 2020, nous fait passer la taxe d'aménagement de 5 % à 15 %. Nous avons eu un vote de l'unanimité du conseil municipal sur ce sujet. Nous avons fait les trois axes et la Croix-blanche également. Je préfère que cette taxe soit payée par les promoteurs immobiliers plutôt que par les génovéfains, ce n'est peut-être pas votre cas.

Jean-Pierre Vimard a parlé de la route de Corbeil et de l'opération de revitalisation des territoires, à Villemoisson, la taxe d'aménagement est à 20 %, à Morsang également. Nous sommes à 15 et nous allons aussi nous mettre à 20. A Sainte-Geneviève, nous sommes plutôt fiers d'avoir des logements à R+3 maximum là où nos voisins proches sont à R+4. Nous en sommes tellement fiers que c'est ce que nous allons à nouveau inscrire dans le PLU. Il n'y a pas de mensonge, il n'y a pas de changement de CAP par rapport à ce que nous avons pu écrire en 2020, il n'y a pas de changement de CAP par rapport à ce que nous avons pu dire en 2019 en réunion publique non plus. Nous sommes tellement sûrs de maintenir ce CAP que ce sont même les éléments qui structureront le PLU que nous soumettrons au conseil municipal sans doute au printemps de l'année prochaine. Il n'y a pas de changement de CAP et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit en réunion publique, je crois que c'est exactement la même logique. Également, parce que je ne l'ai pas précisé, les projets avancent et s'agissant de Barthélemy Durand, ils ont mis un temps fou à faire l'acquisition des parcelles de la rue Pinel puisqu'ils ont fait également des régularisations foncières à l'intérieur du site là où notamment il y avait l'établissement pour adolescents. Aujourd'hui, c'est Barthélemy Durand qui est devenu propriétaire de l'école d'infirmière qui va rester à Sainte-Geneviève-des-Bois et dont ils vont assurer la gestion. Il n'y a pas de changement de projet.

Concernant le « Pôle Gare », là aussi, je ne comprends pas. Vous savez que le conseil municipal est un endroit très important, ce que nous y votons n'est pas n'importe quoi, les délibérations du conseil municipal marquent l'histoire de la ville. Nous avons lancé sur le « Pôle Gare » une concertation, nous avons fait plus de réunion que les autres villes de l'agglomération engagées également sur un « Pôle Gare ». Nous avons dit dans chacune de ces réunions qu'il était important quand vous travaillez sur un projet de plusieurs décennies de poser la question de savoir si en proximité immédiate de la gare nous faisons du logement, de l'activité. Cela nous semblait important au moins de poser la question. Nous l'avons fait très majoritairement et très largement. Les génovéfains qui ont participé à cette concertation que ce soit dans les réunions ou par écrit, nous ont dit qu'ils n'en voulaient pas. Nous l'avons entendu nous avons même voté ensuite en conseil municipal et en conseil communautaire les conclusions de cette concertation. Quand vous relisez ces conclusions, ces éléments ont été enlevés. Vous parlez du rond-point situé sur la route de Longpont avec le carrefour à feux, ce projet a évolué et le document de synthèse de cette concertation qui a été adopté en conseil municipal et communautaire, il me semble qu'il y a bien eu un vote, prenait bien en compte ces évolutions. Nous posons la question, nous écoutons les réponses puis nous décidons, nous avons la même méthode pour tout. Il est vrai que cela ne doit

pas faciliter le travail de l'opposition que la majorité pose la question, écoute les réponses et mette en place ou vote des choses en concertation avec ce qu'elle décide mais nous utilisons la même méthode que nous souhaitons appliquer partout et tout le temps avec les collègues de la majorité municipale. Cela est vrai dans les réunions de rue, nous allons voir les génovéfains, nous les faisons voter puis nous faisons les travaux d'aménagements. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit puisqu'en plus, nous l'avons acté et voté, ce ne sont pas que des paroles dans un couloir.

Dans les conclusions du « Pôle Gare », concernant le déplacement de la gare routière et de la halle de marché, nous n'avons pas évolué. Nous avons dit que pour le projet « pôle Gare », il y aurait le déplacement de la halle de marché et qu'une gare routière serait sécurisée, beaucoup plus que ce qu'il y a actuellement, nous n'avons pas changé cela. Cela doit figurer dans le document de concertation et je sais que vous l'avez lu puisque vous aviez même fait une très bonne intervention au moment où nous avons évoqué cette concertation sur le « Pôle Gare ». Très honnêtement, ce qui m'intéresse est qu'à la fin, si des éléments portés par l'opposition municipale sur ce projet « Pôle Gare » conviennent à la majorité municipale alors nous les intégrerons parce qu'il s'agit d'un projet de la ville. Partout où il y aura de bonnes propositions, nous nous en saisirons et je dirai que l'idée est venue de l'opposition. Cependant, ne faites pas de mauvais procès là-dessus alors que nous avons des choses écrites et votées en conseil municipal. Je ne crois pas que cela aide au débat. Je le redis de manière à ce que cela soit noté dans le procès-verbal, la taxe d'aménagement sur Perray-Vaucluse, comme Jean-Pierre Vimard l'a dit, peut être payée par les promoteurs immobiliers mais vous avez bien vu qu'il n'y a pas de logement dans la zone de la Croix blanche et qu'il n'y en aura pas. C'est aussi pour ceux qui portent des projets d'aménagements et donc, demain, les opérateurs que j'évoquais et même ceux de la santé. Je préfère que ce soit eux qui la payent, en effet. Si un hôpital investit 40 millions d'euros sur un projet, s'il peut payer les centaines de milliers d'euros pour les raccordements électriques, je préfère qu'il le fasse plutôt que nous.

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki

Je m'excuse pour le ton un petit peu vif de toute à l'heure qui était sans doute une réponse inappropriée à quand même quelque chose que je trouvais assez osé de votre part. Je vais commencer par cela puis je reviendrai sur la délibération en tant que tel.

Je me permets de vous le dire, je trouve cela un petit peu déplacé d'être narquois sur la participation ou non de l'opposition à des réunions publiques quand je le redis, vous souhaitez ardemment que nous ne soyons pas présents pour pouvoir faire des remarques au conseil municipal. La dernière fois, avec Thierry Besse qui n'était pas encore conseiller municipal ou même avec d'autres génovéfains, nous avons été présents dans toutes les concertations du « Pôle Gare ». Nous ne pouvons pas réellement dire que nous avons été accueillis de façon très sympathique. Il y a même eu une réunion en visio où vous m'avez coupé le micro durant toute la réunion. Cela est très anti-démocratique de votre part. J'ai pu parler avec un numéro anonyme. Donc, lorsque l'opposition est présente, vous coupez le micro puis maintenant, vous dites que vous souhaitez que nous participions. Je trouve que cela est hypocrite de votre part et que cela ne vous grandit pas. Vous avez d'autres qualités que de faire ce genre d'intervention.

Par ailleurs, nous avons des contraintes et je vous rappelle que vous avez à gérer la ville, que vous êtes rémunéré pour cela et que tous ici, nous sommes 100 % bénévoles comme beaucoup de conseillers municipaux. Il y a tout de même une petite différence et j'en profite pour m'excuser de mon absence au dernier conseil : j'avais des contraintes professionnelles hors de France. Également, il y a des réunions PADD où je ne peux pas être présent non plus parce que j'ai des contraintes personnelles. A un moment, je sais que votre remarque ne s'adresse pas qu'à moi mais nous avons tous des contraintes et nous faisons au mieux pour être présents.

Pour revenir sur le sujet de la gare, je trouve que nous progressons, je vais quand même rappeler ce qu'était notre démarche avec notre groupe : lors des consultations sur ce projet, nous avons été accusés à mi mot d'instrumentaliser les gens et de jouer sur les peurs... Je tiens à préciser que je

n'avais pas d'idées préconçues. J'avais des idées comme tout le monde et nous avons fait un tractage en papier dans la ville. Il s'y trouvait un document de campagne et un flyer, arrivé un petit peu tardivement des causes du COVID où nous avons incité les gens à participer. J'ai rencontré des associations de riverains que vous avez rencontrées également. Je les ai d'ailleurs un petit peu calmé sur certaines demandes. Je n'ai pas voulu en parler puisque c'était plutôt à eux de présenter leurs demandes. Les interventions que j'ai faites en réunion publique étaient à la suite des génovéfains que j'avais pu rencontrer. D'ailleurs, un certain nombre de ces remarques s'adressaient plus à la SNCF qu'à vous. Je pense qu'à ce sujet, comme vous l'avez dit à la fin, il y a une évolution du projet : nous n'étions pas d'accord sur certaines choses mais je continue comme pas mal de génovéfains à penser qu'il s'agit d'une bêtise que de supprimer le souterrain dans le projet. D'accord, on nous répond qu'il y aura la passerelle et qu'il y a un budget, mais, nous avons déjà un problème actuellement, j'en profite pour le dire, avec des chutes dans les escaliers en métal. Cela est temporaire mais doit être sécurisé. Peut-être que cela a été fait puisque je l'ai remarqué il y a une quinzaine de jours. Sur ce sujet, des choses ont été entendues mais je pense que nous avons un réel problème avec la suppression du souterrain. Je ne peux pas faire entendre raison et encore moins que vous à la SNCF. Cela est certainement trop tard mais on ne pourra pas nous reprocher de changer d'avis non plus là-dessus.

Un certain nombre de remontées des consultations ont été faites : certaines étaient positives mais il y avait une majorité d'inquiétudes qui sont ressorties et à la manière dont elles ont été restituées, nous avons l'impression que tout allait pour le mieux. Cela a pu donner le sentiment aux gens qu'ils participaient mais que cela ne servait à rien. Il y a certes eu quelques petites avancées mais certains se demandent si leurs interventions sont utiles. Ma remarque est un petit peu collectif sur la gare parce que je ne dis pas qu'il s'agit que de la mairie, je parle du processus. Effectivement, je pense que si vous souhaitez que nous venions sur le PADD, vous pouvez nous le rappeler par invitation. Nous ne viendrons peut-être pas mais nous pouvons faire suivre l'information à d'autres personnes. Pour revenir sur l'aménagement, je voterai cette délibération, je pense que c'est une bonne chose de monter à 20 %, nous aurions pu le faire avant mais c'est quand même bien de le faire maintenant. J'ai simplement une question pour être sûr de faire bonne lecture de cette délibération : il s'agit de faire payer les professionnels et les promoteurs sur des grosses opérations d'aménagement tout en gardant un taux à 5 % pour les génovéfains lorsqu'ils ont un petit aménagement dans leur logement. Nous sommes d'accord sur cette philosophie. Je m'interroge sur le périmètre, je remercie les services de m'avoir fourni la carte avant-après. La lecture n'est pas simple et pour raison personnelle, je n'ai pas pu venir en commission, je me demande donc s'il ne manque pas des parcelles dans la ville et est-il possible de les ajouter ensuite ? Cela viendra peut-être justement avec le PADD, est-ce que tout vient du PLU ? Il me paraît manquer potentiellement quelques zones d'activités sur le Perray, route de Longpont au sens large : je pense par exemple au Carrefour Market. Il n'est pas répertorié dans ces zones et s'il doit faire un aménagement comment cela se passera ? Il y a quelques endroits dans la ville où des immeubles se construisent et il y a le sujet des bailleurs sociaux puisque tous les logements sociaux ne sont pas dans le périmètre et pourtant, ils peuvent faire des aménagements. Pourquoi ne sont-ils pas dans la zone ? Peut-être sont-ils exonérés de taxe d'aménagement ? Cela me paraît logique si l'on rénove une certaine partie des logements sociaux de payer la taxe. Il y a quelques éléments qui me paraissent manquer vis à vis des zones de commerces, si je résume, je voterai pour cette délibération et si des zones manquent, pourra-t-on les ajouter ultérieurement ?

Intervention de M. le maire

Je vais écarter de suite cette éventualité, s'agissant des Franges, il n'y a pas de taxe d'aménagement puisqu'il s'agit d'une ZAC. Nous pourrions changer la cartographie mais cela est aussi lié à ces volontés d'aménagement. Nous sommes partis sur la même délibération, nous avons juste rajouter le Perray-Vaucluse puisque nous savons qu'aujourd'hui notamment que l'hôpital Barthélemy Durand va se construire sur la zone Pinel. Je redis que s'il n'y avait pas d'injonction et d'obligation

de construire du logement, la ville telle qu'elle est me convient, si demain nous ne devions plus construire de logements, cela m'irait bien et je pense que Jean-Pierre Vimard serait également d'accord ! Je précise à nouveau que nous avons classé quelques 30 hectares supplémentaires au titre des ENS, cela est une réelle volonté qui sera inscrite dans le PLU. A l'avenir, nous pourrions voir, par exemple, que des villes comme Arpajon ont défini un périmètre de 20 % autour de la gare et la gare n'est pas comprise dedans. Il me semble que la responsabilité financière sera pour l'agglomération et Ile-de-France mobilité. La seule remarque que nous pouvons avoir sur la taxe d'aménagement et sur le zonage est qu'il faut les voter avant le mois de novembre. Nous pouvons de toute façon revenir dessus en fonction des éléments du PADD et du PLU et, si toutefois, au moment où nous arrêterons le PLU, nous voyons ensemble une opportunité d'affiner le zonage et de leur redéfinir alors nous aborderons la question ensemble.

M. Besse, vous voulez reprendre la parole.

Intervention de M. Besse

Je souhaitais réagir par rapport à ce que vous avez dit à la suite de mon intervention. Premièrement, je ne suis pas là pour faire des déclarations théâtrales et lorsque je fais des interventions, je les fais au nom de mon groupe et je les fais également parce que je représente des génovéfains. Par conséquent, au travers de mon intervention, ce sont aussi des inquiétudes qui sont portées par des génovéfains qui nous contactent. Deuxièmement, je ne suis pas là pour vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. D'ailleurs, je vais relire vos programmes et regarder ce que vous aviez dit. Je précise également que chaque fois que vous avez porté un projet qui a été dans le sens de l'intérêt général nous l'avons voté et je vous l'ai dit dès que je suis arrivé dans ce conseil municipal.

(M. le maire confirme ces propos.)

Chaque fois que vous nous avez invités pour participer à quelque réunion que ce soit, nous avons été présents. Si nous avons été absents, c'est parce que nous n'avons pas vu l'information mais nous aurions aimé être présents puisqu'il s'agit de quelque chose qui nous concerne et qui nous intéresse. Vous savez très bien qu'à chaque fois qu'il faudra mettre le pied à l'étrier, nous le mettrons.

Intervention de M. le maire :

Merci, je mets au vote

20h00, M. Panter rejoint l'assemblée.

Cette délibération est adoptée par 34 voix pour 4 contres ( MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly).

## **6- TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

(Rapporteur : Jean-Pierre Vimard)

La taxe locale sur la publicité extérieure, a remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, à la fois la taxe sur les affiches et la taxe sur les emplacements publicitaires.

Depuis 1983 (délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1982 instituant la taxe communale sur les emplacements publicitaires), la Commune de Sainte Geneviève des Bois appliquait sur son territoire la taxe sur les emplacements publicitaires (dite TSE). Elle a donc perçu de droit la taxe locale sur la publicité extérieure dans la continuité de la taxe sur les emplacements publicitaires.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération, les tarifs applicables établis conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10 et L 2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les

tarifs de base sont fixés par l'article L. 2333-9 du CGCT. Les communes peuvent fixer des exonérations mais également des tarifs maximaux sur les dispositifs.

Le principe de libre administration des collectivités territoriales implique que les collectivités prennent une délibération pour les décisions financières et fiscales les concernant.

Depuis la mise en place de ce nouveau dispositif de taxation, la commune a exonéré les enseignes d'une superficie inférieure à 12 m<sup>2</sup> et les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage et des éléments de mobilier urbain, il est souhaitable de poursuivre celles-ci.

Il est proposé pour l'ensemble des autres dispositifs d'appliquer les tarifs maximaux auxquels la commune peut recourir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qui se déclinent comme suit :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	Non numérique superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Numérique superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Non numérique superficie > 50 m <sup>2</sup>	Numérique superficie > 50 m <sup>2</sup>
		21,70 €/ m <sup>2</sup> /an	65,10 €/ m <sup>2</sup> /an	43,40 €/ m <sup>2</sup> /an

Enseignes Autres que scellées au sol	Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup>	Superficie > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
		Exonérées	43,40 €/ m <sup>2</sup> /an

Enseignes scellées au sol	Superficie ≤ 7 m <sup>2</sup>	Superficie > 7 m <sup>2</sup> et ≤ 12 m <sup>2</sup>	Superficie > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
		Exonérées	21,70 €/ m <sup>2</sup> /an	43,40 €/ m <sup>2</sup> /an

Question de Mme Rolly

Pouvez-vous nous rappeler l'évolution des tarifs suite aux différentes modifications intervenues ces cinq dernières années ?

Question de M. Thomas Zlowodkzi

Nous donner les tarifs qui préexistaient avant la délibération, afin de pouvoir déterminer le taux d'augmentation de ces derniers.

Intervention de Mme Vasseur :

Les tarifs de la TLPE sont établis en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (art. L.2333-12 du CGCT).

Pour l'année 2023 le tarif est fixé à 16,70 €.

En application de l'article L 2333-9 du CGCT :

Pour les dispositifs publicitaires et les pré enseignes non numériques :

- ce tarif est doublé pour les supports dont la superficie est supérieure à 50 m<sup>2</sup> soit 33,40 €

Pour les dispositifs publicitaires et les pré enseignes numériques :

- ce tarif est triplé pour les supports dont la superficie est inférieure à 50 m<sup>2</sup> soit 50.10 € ;
- ce tarif est multiplié par 6 pour les supports dont la superficie est supérieure à 50 m<sup>2</sup> soit 100, 20 €.

Pour les enseignes :

- ce tarif maximal est multiplié par 2 lorsque la superficie cumulée est supérieure à 12 m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup> soit 33,40 €,
- ce tarif est multiplié par 4 lorsque la superficie est supérieure à 50 m<sup>2</sup> soit 66.80 €

Pour l'année 2024, le tarif relevé par l'Etat aurait été de 17.70 € sans majoration.

Avec la majoration prévue à l'article L 2333-10 du CGCT, le tarif de base de 2023 peut être augmenté de 5€ maximum par rapport à l'année précédente soit à 21.70 €. Les applications de coefficient multiplicateur par catégorie et surface de supports restent identiques.

Pour mémoire les tarifs de base au cours des 5 dernières années :

2019 : 15,70 €  
2020 : 16,00 €  
2021 : 16,20 €  
2022 : 16,20 €  
2023 : 16,70 €

Intervention de M. Zlowodzki

Nous allons faire une thématique « respect de l'opposition » puisque vous nous avez fait la leçon. Cela est incompréhensible. J'ai envoyé les questions dimanche soir, vous aviez largement le temps de nous répondre. Cependant, sans précision de votre part, nous ne pouvons pas faire le calcul et nous sommes incapables de regarder s'il n'y a pas une erreur. Je rappelle quand même que nous en avons pour 18 millions d'emprunt parce que vous ne saviez pas faire de calcul donc je pense que l'opposition peut vérifier ! Cela signifie que vous nous demandez de voter une délibération sur l'augmentation de tarif sans que nous puissions faire les calculs. Cela n'est pas respectueux. Je suis désolé de vous le dire. Si je vous avais envoyé ma question une heure avant le conseil alors je serai compréhensif mais dans ce cas précis ce n'est pas acceptable. Je pense que M. Chollet a également envoyé sa question à temps. Une petite coquille peut arriver comme cela a été le cas tout à l'heure mais il me paraît bénéfique que l'opposition puisse aussi vérifier les calculs puisqu'une fois la délibération votée, nous ne pouvons pas la modifier. Avec les informations que nous avons dans ce cas précis, nous ne pouvons pas juger que le bon indice a été pris.

Cela dit, nous sommes globalement positifs sous respect que vous appliquiez la loi et que vos calculs soient bons. Nous décidons de vous faire confiance. Cependant, j'ai une question : est-il possible d'avoir des tarifs différenciés en fonction de la zone dans le même esprit de ce que nous avons vu sur la taxe d'habitation ? C'est à dire que si, par exemple, nous souhaitons réduire la production publicitaire sur la route de Corbeil, pourrions-nous mettre des tarifs plus élevés sur certaines zones ?

Pour finir, je m'abstiendrai parce que nous continuons à accepter des enseignes numériques, c'est-à-dire des publicités numériques rétro éclairées qui bougent et, je pense que dans un souci écologique, nous sommes suffisamment inondés de publicités « papier » à Sainte-Geneviève, nous n'avons donc pas besoin de ce mobilier urbain supplémentaire qui pollue l'alimentation électrique et la luminosité nocturne. Nous avons vécu des années sans cela et je pense que ce n'est pas nécessaire. Nous passons notre temps à dire aux enfants de ne pas faire trop d'écran mais nous en plaçons dans la ville. J'entends bien que cela est plus cher mais au final plus rentable pour eux puisqu'ils font défiler plusieurs publicités. Ainsi, je m'abstiendrai sur cette délibération puisque certaines choses ne sont pas écologiques et nous pouvons agir en interdisant ce type d'affichage dans la ville.

Intervention de Mme Rolly

Je souhaite simplement préciser que lorsque l'on parle de M. Chollet, il s'agit de tout notre groupe puisque nous préparons toujours toutes les interventions du conseil municipal ensemble.

Intervention de M. le maire :

Il est vrai que les éléments que nous donnons en séance prennent un petit peu de temps et que s'il y a des questions, nous y répondons. Pour autant, j'entends votre difficulté de lecture et de compréhension. Les votes de la TLPE doivent être faits avant le 1<sup>er</sup> juillet. Si tout le monde en est d'accord et pour nous permettre de faire des calculs, nous retirons cette délibération de l'ordre du jour. Ainsi, nous enverrons à tout le monde les éléments qui ont été rappelés par Mme Vasseur en format électronique. Nous voterons cette délibération ultérieurement et j'espère que ce sera un vote à l'unanimité.

Cela convient à tout le monde ?

(L'assemblée répond à l'affirmative.)

Nous enlevons donc cette délibération de l'ordre du jour et nous la positionnerons à nouveau au prochain conseil.

### **6bis- AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION DU DOJO BAILO**

(Rapporteur : Marc Le Meur)

Le DOJO BAILO a été inauguré en 2007.

Dans le top trois des clubs français depuis plus de 10 ans, SGS Judo excelle dans toutes les catégories et démontre la qualité et l'exigence de son enseignement et de sa transmission. Encadrés par un staff technique de renom, les plus de 500 licenciés du club, équipes féminines et masculines, portent haut les couleurs de la ville et du club chaque année au niveau national et européen. Nous sommes fiers également de voir régulièrement nos athlètes représenter la France aux championnats du monde et olympiades.

En 2024, la France accueillera le monde entier à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques. Un moment de rassemblement et de convivialité d'une ampleur considérable. La ville a entrepris la démarche d'être terre de Jeux 2024 et centre de préparation pour accueillir la délégation Brésilienne de judo. Ce choix n'est pas anodin. Depuis plus de 10 ans, les judokas brésiliens préparent régulièrement leurs grandes échéances dans notre commune.

Ainsi, pour répondre d'une part, aux besoins du club de maintenir son attractivité en tant que club d'« excellence » en garantissant la formation et l'accompagnement de ses athlètes dans de bonnes conditions et d'autre part, pour répondre au cahier des charges de l'accueil de la délégation brésilienne, il est nécessaire d'engager l'agrandissement de la salle de musculation.

En effet, l'équipement est actuellement doté d'une salle de musculation d'environ 30 m<sup>2</sup>, soit une utilisation de cinq athlètes en simultané. L'agrandissement d'environ 100 m<sup>2</sup> permettra d'augmenter sensiblement la capacité d'usage et d'élargir le panel d'appareil nécessaire à la pratique de haut niveau.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à déposer cette demande.

Intervention de M. le maire :

Je précise que par rapport au moment où nous avons créé le dojo et je n'aurais pas peur de dire qu'il est sans doute un des plus beaux dojo de France, le club avait déjà une équipe masculine qui multipliait les podiums régionaux et nationaux. Depuis, nous avons une section féminine qui s'est aussi très largement développée et qui fait que la salle de musculation qui avait été initialement imaginée à l'origine du projet est aujourd'hui bien souvent trop petite. Il s'agit d'une demande récurrente et ancienne. Nous lançons aujourd'hui ces travaux avec les demandes de subventions afférentes. Nous avons deux demandes de subventions mais nous sommes en année pré olympique et sans doute que d'ici la livraison de l'équipement nous aurons peut-être d'autres demandes de financement. Je pense notamment à l'agence nationale du sport qui investit beaucoup pour accompagner la préparation des jeux. Il s'agit donc d'une réelle fierté que de pouvoir être en partenariat avec la fédération brésilienne de judo mais bien évidemment, cette salle de musculation servira en premier lieu aux besoins du club. Je salue d'ailleurs la présence dans le public du président du club omnisports M. Patrick Dupré, merci d'être là. Nous sommes la seule ville aujourd'hui en Essonne à avoir d'ores et déjà signé un partenariat avec une fédération étrangère et cela est une réelle fierté.

Je vous laisse présenter les deux autres délibérations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**6 ter - AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION DU DOJO BAILO  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
L'ESSONNE**

(Rapporteur : Marc Le Meur)

Demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, à solliciter et encaisser ces financements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**6 quater - AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE MUSCULATION DU DOJO BAILO  
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-  
FRANCE**

(Rapporteur : Marc Le Meur)

Demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Régional d'Ile-De-France.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES**

**7- VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA  
MARTERNELLE DE L'ETANG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE  
L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

(Rapporteur : Karla Arel)

**Végétaliser et désimperméabiliser pour faire preuve d'exemplarité environnementale**

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est fortement engagée dans la transition écologique et énergétique conformément aux engagements pris par la France en matière de réduction de l'impact carbone, et de la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques.

À ce titre, la ville a entrepris de nombreuses actions concourant à la réduction de la dépendance aux énergies carbonées, et à la constitution de puits de carbone nécessaires à sa captation. C'est le sens des actions suivantes qui ont été engagées depuis 2020 :

- **La réalisation d'un Plan Vert** visant à restaurer les continuités écologiques, et initialement, à atteindre l'objectif de 3 000 arbres supplémentaires à l'échelle de la ville d'ici 2026. Cette stratégie de plantations repose autant sur une densification des surfaces boisées existantes, que la création de nouveaux espaces verts, et à la volonté de mieux les relier entre eux. Depuis 2020, l'objectif a été très largement atteint et dépassé à travers plusieurs opérations structurantes qui ont permis d'associer également la population à la végétalisation de la ville (lancement de l'opération « Adopte un Arbre », désimperméabilisation et végétalisation de la place Saint-Exupéry dite Place du marché du Donjon, végétalisation des cimetières et de plusieurs voiries, journée citoyenne de plantations durant laquelle 300 sujets ont été plantés sur le domaine public, ...).
- **La rénovation thermique du patrimoine communal** qui a d'ores-et-déjà concernés plusieurs équipements tels que la salle Malraux et les Gymnases Raymond Poulidor et Romain Rolland.
- **L'implantation de la Géothermie** dont la première phase qui vient de s'achever a permis de connecter plus de 1 600 logements, et de nombreux équipements municipaux et communautaires au réseau de chaleur de la SEER. Ce sont près de 4 000 tonnes de CO2 qui seront évitées chaque année en s'appuyant sur cette ressource en eau chaude, durable et écologique qui réduit l'utilisation du gaz et met ainsi fin aux chaudières à fioul de l'US Saint-Hubert.
- **Le renforcement des mobilités douces**, au travers de la mise en œuvre du Plan Vélo de Cœur d'Essonne Agglomération voté en 2020, et qui concernent deux axes structurants de la ville, l'un reliant Villiers-sur-Orge à la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, et l'autre, la Croix-Blanche à Villemoisson-sur-Orge. La ville s'est par ailleurs engagée sur l'ensemble de son programme voirie à renforcer la place du vélo en réalisant des aménagements conséquents (piste cyclable rue Léo Lagrange, voie cyclable route de Corbeil, chaudiou rue Emile Zola, route de Longpont et avenue de la Grande Charmille du Parc). Enfin, près de 450 supports vélos ont été installés en ville auprès des lieux de vie des Génovéfains (commerces, écoles, services publics), et une étude a été lancée par l'Agglomération pour améliorer la signalétique et les jalonnements.
- **La décarbonation des transports**, par le déploiement de bornes de recharges dédiées aux véhicules électriques, et par la conversion de la flotte de bus au gaz naturel de ville avec Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Le renforcement des protections réglementaires afférentes aux espaces naturels** et au patrimoine arboré. C'est l'objet des actions menées au titre de l'extension du périmètre des Espaces Naturels Sensibles, les amenant à compter une surface de 130,2 hectares en 2022. C'est également la logique qui a prédestiné à la création d'une zone d'études au sein du quartier pavillonnaire, permettant de réduire les constructions et de préserver les emprises arborées au titre de l'ancienne forêt de Séquigny sur laquelle la ville a été bâtie.
- **La réalisation d'un Grand Plan d'actions au service de la préservation de la Biodiversité**. Ce programme comprend plusieurs phases déclinées sur les prochaines

années, et qui tente une approche globale s'appuyant autant sur l'aspect réglementaire, que sur des actions très concrètes.

Ainsi, pour agir en faveur de la biodiversité, la commune a d'ores-et-déjà :

- Réalisé un inventaire de l'ensemble des arbres publics de la commune (2014-2017) avec un suivi phytosanitaire ciblé, et un plan de gestion du patrimoine arboré associé.
- Réalisé un inventaire exhaustif de la biodiversité du territoire via un atlas de la biodiversité communal (ABC répondant au cahier des charges de l'OFB, et financé par l'OFB et la région IDF), démarré en octobre 2021. Les inventaires naturalistes se sont terminés en octobre 2022, et le rapport final est attendu pour février 2023. L'année scolaire 2022-2023 est dédiée à la sensibilisation des scolaires et de la population sur la biodiversité.
- Réalisé une étude sur la trame noire de la ville, à partir d'une analyse des points lumineux publics existants et de la pollution lumineuse diffuse, et une simulation par ordinateur du cycle de vie d'espèces cibles. L'étude a permis de déterminer l'impact de l'éclairage sur la trame verte et bleue effective du territoire et ainsi de cibler les zones prioritaires sur lesquelles intervenir pour restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors. L'étude a démarré en début d'année 2022 avec l'aide de l'agglomération pour les données sur les points lumineux publics. Le rapport et le plan d'actions sont attendus pour l'année 2023. Cette étude est subventionnée par la Région Ile-de-France.
- L'ensemble de ces données est désormais en cours d'intégration au PLU puisque la révision de ce dernier a démarré en fin d'année 2021. La municipalité a en effet souhaité que la préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue soit l'un des fils conducteurs du futur PLU. L'équipe sollicitée pour mener cette révision comprend ainsi un bureau d'études spécialisé en écologie appliquée qui, à partir des éléments de l'ABC et de l'étude trame noire, a pour objectif d'accompagner la définition d'un PLU de transition environnementale, très ambitieux en matière de protection du patrimoine arboré et de préservation de la biodiversité.
- Pour récompenser son engagement en faveur de l'environnement et notamment ces projets en faveur de la biodiversité, la commune est reconnue Territoire engagé pour la nature par l'ARB pour la période 2021-2024, et a reçu le Label « Commune écocitoyenne ».

À partir de ces études, il a été mis en avant un premier tracé de la trame verte et bleue effective aujourd'hui sur le territoire génovéfain. Ce tracé comprend d'un côté la vallée de l'Orge et de l'autre un espace allant du bois des trous au parc de la châtaigneraie et comptant de nombreux espaces naturels intercalaires, plus ou moins distants les uns des autres.

Aussi, les projets présentés au titre de la demande de subventions afférente au FONDS VERT ont tous pour vocation d'agir sur des espaces compris dans cette trame verte et bleue et qui présentent aujourd'hui des points d'amélioration évidents afin de renforcer leurs qualités fonctionnelles, et pérenniser leurs écosystèmes. Ces actions permettront également de renforcer la végétalisation des sites ou de conforter les boisements fragilisés par l'aggravation des dérèglements climatiques et du stress hydrique :

- **La végétalisation et la désimpermeabilisation des cours d'écoles**, et notamment de la cour de l'Etang et de l'école Jaurès pour constituer des réservoirs de biodiversité intra-

urbains, désimperméabiliser les surfaces, et renforcer les liaisons entre les espaces boisés de la ville, selon la méthode des pas japonais.

Ces projets forment un ensemble cohérent et permettent d'aborder la question de la biodiversité et de la préservation des milieux de façon structurelle. Ils permettent aussi de constituer une stratégie de végétalisation globale visant à :

- Renforcer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux
- Améliorer la diversité végétale et arborée pour faire face aux dérèglements climatiques, et renforcer la résilience des espaces naturels existants
- Renforcer le rôle d'îlot de fraîcheur, et la trame paysagère de la ville
- Retenir du carbone en renforçant la densité des espaces naturels et des espaces verts existants

**Dans ce cadre, la collectivité souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre des aides proposées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son Programme "Eau & Climat" 2019-2024,**

### **La végétalisation et la désimperméabilisation de la cour d'école maternelle de l'ETANG**

La végétalisation des cours d'écoles, et notamment de la cour de l'Etang pour constituer des réservoirs de biodiversité intra-urbains, désimperméabiliser les surfaces, et renforcer les liaisons entre les espaces boisés de la ville, selon la méthode des pas japonais.

Dans cette optique, la Ville a lancé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2022.

Le programme sommaire défini par le maître d'ouvrage est le suivant :

- La création d'un jardin pédagogique (jardin découverte sensorielle)
- La désimperméabilisation partielle de la cour existante
- La gestion des eaux pluviales de la cour et du bâtiment à la parcelle
- Le remplacement de certains sujets et création de plantations complémentaires
- La plantation de grimpantes et d'arbustes
- Le réaménagement des espaces de jeux

Le coût prévisionnel des travaux et de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage de 325.000 € HT.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **8- VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA MATERNELLE DE L'ETANG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

(Rapporteur : Karla Arel)

Demande de subvention pour ce projet auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, à solliciter et encaisser ces financements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **9- VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA MATERNELLE DE L'ETANG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

(Rapporteur : Karla Arel)

Demande de subvention pour ce projet auprès de la Région Ile-de-France, au titre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zéro-phyto, à solliciter et encaisser ces financements,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **SANTE**

### **10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE**

(Rapporteur : Nadia Carcasset)

#### **MISSIONS**

Le CMPP assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement. Le CMPP assure un service public dont l'accès à des soins de qualité est égal pour tous. Les soins sont mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs. Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'enfant est toujours reçu dans sa globalité et les manifestations symptomatiques replacées dans son histoire et son environnement, notamment familial. L'implication parentale est ainsi recherchée tout au long de la prise en charge.

#### **Pour rappel, l'équipe est composée de :**

- 1 psychiatre – 0.50 ETP qui assure l'intérim du médecin directeur en attente de recrutement
- 4 psychologues 3.5 ETP
- 0 orthophoniste – En attente de recrutement également
- 2 psychomotriciens - 1.50 ETP
- 1 psychopédagogue mis à disposition par l'éducation nationale - 1. ETP
- 2 assistantes sociales - 1.20 ETP
- 2 secrétaires – 2 ETP
- 1 responsable administratif

Au total : 9.70 ETP et 5.70 en cours de recrutement pour un total de 15,40 ETP

Le budget prévisionnel 2023 présenté à l'ARS en octobre 2022 (suivant la nomenclature comptable M22) s'articule autour des éléments suivants : l'activité de l'établissement, l'évolution des dépenses d'exploitation conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire du ministère de la Santé, les mesures nouvelles demandées et la proposition d'affectation de résultat de l'année 2021.

Pour le budget prévisionnel 2023, il convient aussi de provisionner les Crédits Non Reconductibles 2019 non utilisés et en contrepartie d'inscrire les dépenses prévisibles pour les réaliser.

#### **ACTIVITE**

Conformément aux exigences de l'article R314-113 du CASF, l'activité prévisionnelle a été calculée sur la moyenne d'activité des 3 derniers exercices.

Années	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne Des 3 derniers exercices	<b>BP 2023 Proposé</b>
Actes	6556	6309	3852	5572	<b>5500</b>

Compte tenu de la crise et des difficultés de recrutement pour pouvoir les postes vacants, nous proposons un objectif de 5500 actes à réaliser.

### **BASE RECONDUCTIBLE**

La base reconductible des dépenses pour l'exercice 2022 a été fixée à la somme de **946 017.81€**

En appliquant le taux d'actualisation régional du ROB de 2022 (0,46%), la base reconductible pourrait s'élever à la somme totale pour les groupes fonctionnels à **950 369.49€**.

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

#### Evolution des groupes

- **Groupe I (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)**

Budget proposé 2022 : 72 900 €

Budget autorisé ARS : 25 681.11 €

**Budget proposé 2023 : 60 643,08 €** (36 643.08+ 24 000)

61118 Demande de crédits à hauteur de 24 000,00 € pour financer un contrat pour l'entretien des locaux par une entreprise d'insertion. Cette augmentation est compensée par la suppression d'un ETP « agent d'entretien ».

Du report des ressources non utilisées (2021 Evaluation Unique) pour un montant de 10 660 € pour 2023.

**Le groupe I est donc présenté avec un total de 60 643,08 € (36 643,08 € de reconduction et 24 000,00 € de mesures nouvelles)**

- **Groupe II (Dépenses afférentes au personnel)**

Budget proposé 2022 : 928 328 .40 €

Budget autorisé ARS 2022 : 895 699.08 €

**Budget proposé 2023 : 958 462,67 €**

Les dépenses prévisionnelles correspondent à 15,40 ETP avec une augmentation du point d'indice de **3,5%**, du GVT de 1,5% et les mesures nouvelles suivant :

Du report des ressources non utilisées (CNR 2019 analyse des pratiques soit 19500€/3ans\*COVID) pour un montant de 4 210€ pour 2023.

Maintien de la masse salariale pour un ETP de psychologue qui reste rémunéré 100% sur le budget du CMPP mais qui effectue son temps à 80% au CMPP et à 20% pour le compte de la collectivité.

La collectivité remboursera donc le montant équivalent aux 20% qui seront inscrits en recettes (7548 – Remboursement de frais) pour un montant de 15 007,50 €.

**Le groupe II est donc présenté avec un total de 958 462,67 €**

- **Groupe III (Dépenses afférentes à la structure)**

Budget proposé 2022 : 47 532.80 €

Budget autorisé ARS 2022 : 24 454.62 €

**Budget proposé 2023 : 48 593,80 €**

Les dépenses prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 19 093,8 € de reconduction et de la dotation aux amortissements à hauteur de 29 500 €

**Le groupe III est donc présenté avec un total de 48 593,80 €**

➤ **Le total des dépenses soit les groupes I + II + III s'élève à la somme de 1 067 699,55 €**

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le résultat administratif à affecter s'élèvera à la somme de 4 491,20 €.

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

- Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation
- Du remboursement de la collectivité pour les 20% d'un ETP de psychologue pour un montant de 15 007,50 €
- En attente de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2021, le montant des produits de la tarification sont fixés à un montant total de 1 045 447,05€

➤ **Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 067 699,55 €**

### **INVESTISSEMENT**

Les ressources d'investissement sont composées :

- Des amortissements des immobilisations pour un montant de 30 200€

**Soit un total de ressources d'investissement de 30 200 €**

Les emplois d'investissement sont prévus à hauteur de :

- Immobilisation corporelles (cpt 21) pour 22 955 €
- Provisions réglementées pour 7 245 €

➤ **Soit un total des emplois d'investissement de 30 200 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

(Rapporteur : Nadia Carcasset)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de Sainte-Geneviève-des-Bois est géré par la Ville depuis le 2 avril 1984. Celui-ci est budgétairement sous la tutelle de l'ARS Ile de France. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers à domicile.

Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

### **POPULATION ET ACTIVITE**

Les patients du SSIAD pris en charge avec des GIR de 1 à 4, c'est-à-dire allant d'une légère perte d'autonomie nécessitant juste une aide à la toilette, à une dépendance plus importante avec toilette complète au lit et soins infirmiers. Le service prend en charge également les patients atteints de diabète, de la maladie d'Alzheimer, en soins palliatifs ou ayant de multi pathologies.

La prise en charge des patients s'effectue 7 jours / 7 jours de 7h30 à 19h. Les aides-soignants interviennent seuls au domicile des personnes sauf dans les situations difficiles où ils sont en binôme avec un autre aide-soignant ou avec un infirmier.

Les interventions infirmières permettent à des patients nécessitant des soins plus lourds de pouvoir rester à leur domicile le plus longtemps possible.

La prise en charge intervient après une évaluation faite par la directrice et/ou son adjointe qui se déroule au domicile du patient. C'est à ce moment-là qu'est établi le Plan de Soins Individualisé en fonction des besoins de la personne. Une réévaluation des besoins est faite une fois par an, ou +, compte-tenu de l'évolution de la situation du patient.

### **GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le budget prévisionnel 2023 présenté à l'ARS en octobre 2022 suivant la nomenclature comptable M22 s'articule autour des éléments suivants : l'activité de l'établissement, l'évolution des dépenses d'exploitation conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire du ministère de la Santé, les mesures nouvelles demandées et la proposition d'affectation de résultat de l'année 2021.

#### **1. DEPENSES D'EXPLOITATION**

##### **• Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
124 023.26	127 910.84		127 910.84

Concernant le groupe I, apparait un taux d'évolution de 0.47 %, conformément au ROB 2022 de l'ARS.

Cependant au vu de des augmentations du coûts des fluides, le compte 6287 (remboursement de frais) est par conséquent proposé avec une augmentation de 5 % soit de 72 950.70 € en 2022 à 76 598.24 € en 2023.

• **Groupe II : Dépenses afférentes au personnel**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
<i>1 181 382.30</i>	<i>1 285 495.91</i>		<i>1 285 495.91</i>

Personnel du SSIAD

Le budget prévisionnel pour l'année 2023 correspond à :

- 1 ETP de direction
- 1 ETP d'encadrement
- 1 ETP d'administration et secrétariat
- 3.50 ETP d'infirmiers
- 19.10 ETP d'auxiliaires de soins

Concernant le groupe II, apparait un taux d'évolution de 3.5 %, en lien avec la mise place de la prime Ségur, de la prime grand Age, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires ainsi que la revalorisation des aides-soignants et des infirmiers.

• **Groupe III : Dépenses afférentes à la structure**

Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé		
	Reconductions	Mesures nouvelles	Total
(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
<i>65 251.51</i>	<i>69 966.57</i>	<i>17 000</i>	<i>86 966.57</i>

Concernant le groupe III, et les dépenses afférentes à la structure apparait une hausse due à la dotation aux amortissements augmentant de 20 495.29 € en 2022 à 25 000 € en 2023. L'évaluation externe obligatoire est prévue pour l'année 2023. En conséquence, une mesure nouvelle est demandée à hauteur de 17 000 €.

**Le total des dépenses de la section d'exploitation est de 1 500 373.32 €**

**2. RECETTES D'EXPLOITATION**

Le montant inscrit en « Produits à la charge de l'Etat » est identique au montant total des dépenses d'exploitation soit : **1 500 373.32 €**

Concernant l'excédent d'exploitation de **38 172.75 €** inscrit au compte administratif 2021, il est demandé que cette somme soit affectée en intégralité à la réserve de compensation des déficits du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

### 3. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont de 27 962 € correspondant à la dotation aux amortissements pour 25 000€ et du FCTVA pour 2 962 € soit un total de **27 962 €**.

Les dépenses prévues sur 2023 consisteront en l'achat d'un véhicule afin de maintenir et réactualiser le parc automobile nécessaire à la dispensation des soins à domicile et en l'achat de matériel informatique ou de téléphonie utilisés pour le suivi des patients.

Intervention de M. Besse

Je souhaite saluer le travail qui est réalisé par le SSIAD, ces personnels qui se déplacent au domicile des patients et qui permettent leur maintien à domicile. Il s'agit de quelque chose de très important et vous savez qu'en ce moment, à l'Assemblée nationale, il va y avoir une réflexion sur le projet de loi sur la fin de vie et j'espère que cela donnera des moyens supplémentaires au SSIAD parce que je sais qu'il y a une longue liste d'attente. Et encore une fois, je tiens à saluer le travail de ce service.

Intervention de M. le maire

Merci M. Besse.

Nous transmettrons vos mots aux agents qui font effectivement un travail très important en direction de ces publics souvent très fragilisés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## FINANCES

### **12- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

(Rapporteur : Nathalie Vasseur)

Au regard du vote en avril du budget principal Ville et pour faire suite à la réception du compte de gestion de l'exercice 2022, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats afin de les intégrer dans l'équilibre du budget primitif 2023 et de limiter ainsi le nombre de régularisations en cours d'année.

En effet le Conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser),
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil inscrit au budget de reprise la prévision d'affectation ainsi que les restes à réaliser.

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle

Au vu des résultats 2022 figurant dans le compte de gestion transmis par le Trésorier en concordance avec les résultats du compte administratif et repris dans le tableau ci-joint :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Excédent de l'exercice 2022	1 909 201,46 €
<i>Constitué par des recettes nettes</i>	<i>45 432 260,03 €</i>
<i>Et par des dépenses nettes</i>	<i>- 43 523 058,57 €</i>
Excédent antérieur reporté (ligne 002)	3 114 754,96 €
<b>Excédent à affecter</b>	<b>5 023 956,42 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Déficit de l'exercice 2022	- 240 332,70 €
<i>Constitué par des recettes nettes</i>	<i>9 754 852,93 €</i>
<i>Et par des dépenses nettes</i>	<i>- 9 995 185,63 €</i>
Déficit antérieur reporté (ligne 001)	- 693 819,78 €
<b>Déficit à affecter</b>	<b>- 934 152,48 €</b>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>- 3 125 706,35 €</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<i>2 186 707,06 €</i>
<b>Déficit avec restes à réaliser : besoin de financement</b>	<b>- 1 873 151,77 €</b>

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre les restes à réaliser 2022 en dépenses d'un montant de 3 125 706,35 € et en recettes d'un montant de 2 186 707,06 €, et d'affecter provisoirement les résultats 2022 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement (ligne 1068) : 1 873 151,77€
- Excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 3 150 804,65 €
- Déficit reporté en dépense d'investissement (ligne 001) : 934 152,48 €.

Intervention de Mme Rolly

Monsieur le Maire,

Nous avons ici la reprise anticipée des résultats, mais il aurait été préférable que nous ayons également le compte administratif. Cela aurait permis des comparaisons utiles. Etant une délibération financière, nous nous abstenons. Je vous remercie.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 4 abstentions (MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly) 2 voix contre (MM Zlowodzki, Benisty).

Intervention de M. le maire

Avant d'examiner le budget de la ville, je vais laisser la parole à Mme Vasseur concernant le vote des taux de fiscalité, il est plus logique de les passer avant.

### 13- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

(Rapporteur : Nathalie Vasseur)

Intervention de Mme Vasseur :

Notre pays traverse une crise énergétique et sociale majeure liée aux conséquences de l'accélération du changement climatique, de la guerre en Ukraine. L'ensemble des Génovéfains constate chaque jour l'inflation historique que nous subissons, que ce soit en faisant leurs courses, en remplissant leur réservoir ou encore en recevant leur dernière facture de chauffage. En effet, la hausse du prix de l'électricité, du gaz, de l'alimentation, des biens et des services n'épargne personne.

Notre commune est elle-même confrontée à une hausse massive du prix de l'électricité. Comme la majeure partie des communes, elle ne bénéficie pas du bouclier tarifaire de l'Etat, mis en place pour les particuliers, qui limite la hausse du prix des énergies à 4% en 2022 et à 15% en 2023.

Ainsi, l'explosion des dépenses énergétiques entraîne une augmentation de 1,6 million d'euros sur la facture d'électricité de la ville cette année. Un plan de sobriété énergétique a été mis en place dès l'automne 2022, avec notamment l'extinction de l'éclairage public entre 0h et 5h, et la réduction de la consommation énergétique des bâtiments municipaux afin de réduire au maximum les dépenses d'énergie.

Par ailleurs, la ville a lancé en janvier dernier une mobilisation pour la régulation des prix de l'énergie qui sont soumis à des règles européennes injustes rendant son prix supérieur aux coûts réels de production.

Aux conséquences financières liées à la crise énergétique, s'ajoute le désengagement continu de l'Etat. Depuis maintenant 12 ans, la baisse des dotations de l'Etat représente une baisse cumulée de l'ordre de 15 millions d'euros pour la ville de Sainte Geneviève. A cela s'ajoute la gestion de la crise sanitaire, où la ville en première ligne a répondu présente et accueilli le plus grand centre de vaccination de l'Essonne. Agissant au quotidien pour fournir des masques, accélérer la campagne vaccinale, appliquer les protocoles sanitaires dans les écoles et permettre le maintien des activités associatives et économiques, la Ville a assumé de nombreuses dépenses supplémentaires. Au total, l'ensemble des dépenses liées à la Covid-19 non compensées par l'Etat ont représenté 1,4 million d'euros entièrement pris en charge par notre commune.

A cela s'ajoute des décisions unilatérales qui viennent impacter le budget de la ville comme par exemple, l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat sans concertation avec les villes ni compensation. Pour Sainte-Geneviève-des-Bois, ce sont près de 800 000 € de dépenses supplémentaires en 2023.

La ville n'a cessé d'interpeller et de se mobiliser au fil des années et des crises successives afin que le soutien de l'Etat soit à la hauteur des enjeux et puisse permettre aux collectivités d'exercer leur rôle de premier interlocuteur en termes de services publics de proximité auprès de la population.

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires contraintes, et non décidées par la ville, remettent en question les équilibres budgétaires obtenus grâce aux efforts de gestion rigoureuse des finances de la ville ces dernières années pour réorganiser, mutualiser, rationaliser afin de préserver un service public de proximité de qualité. Sans plus aucune marge de manœuvre, ce sont désormais aux limites mêmes des services de la ville qu'il nous faudrait toucher pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie. La simple augmentation de la facture d'électricité de 1,6 million d'euros correspond au coût cumulé du fonctionnement annuel du conservatoire Rudolf Noureev, du gymnase Poulidor et de l'ensemble des travaux d'entretien courants de toutes les écoles de la ville.

C'est dans ce cadre extrêmement contraint et inédit que la ville doit faire face et que l'équipe municipale affirme sa volonté de maintenir ses politiques publiques en direction des habitants dans un moment de crise où la ville doit jouer son rôle de bouclier, garantir un service public de qualité tout en veillant à ne négliger aucune piste d'économie et poursuivre son désendettement. Il est aussi essentiel que notre commune continue de construire son avenir en concrétisant des investissements pour la nécessaire modernisation des équipements, à la réduction de leur impact environnemental

permettant ainsi de réaliser des économies sur le budget de fonctionnement tout en préparant la transition écologique pour les générations futures.

Ainsi, c'est en responsabilité que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera fixé à hauteur de 35,5%, permettant ainsi de maintenir les équipements publics ouverts et de répondre aux besoins des génévécains. Dans le même temps, en 2023, les contribuables qui payaient encore la taxe 35% de leur taxe d'habitation en seront totalement exonérés.

Sainte-Geneviève conserve, et de très loin, le taux de taxe foncière, le moins élevé du territoire, pour les villes de même catégorie :

	Total
TFB Longjumeau	41,37%
TFB MOYENNE Nationale	39,40%
TFB Saint-Michel-sur-Orge	39,14%
TFB MOYENNE Départementale	38,60%
TFB Morsang-sur-Orge	36,20%
TFB Brétigny-sur-Orge	36,39%
<b>TFB Sainte-Geneviève-des-Bois</b>	<b>35,50%</b>

Les effets de cette revalorisation du taux resteront toutefois insuffisants par rapport aux besoins de financement de la ville de l'ordre de 3 millions d'euros, liés en grande partie à l'inflation et aux mesures gouvernementales. C'est pourquoi, l'administration poursuivra, de son côté, le travail déjà engagé pour rationaliser l'organisation des services, réduire ses coûts de gestion et son empreinte écologique.

Enfin, le taux de taxe foncière sur les propriétés non-bâties est fixé à 55,95% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui concernent 133 foyers fiscaux et sur laquelle la ville dispose encore de la possibilité de fixer le taux sera fixée à 19,58%.

La prévision budgétaire du produit de ces contributions directes (imputées au 73111 « contributions directes ») a été inscrite au budget 2023 pour 24 978 085 € conformément à l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition de 2023 (état 1259) transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, les allocations compensatrices versées au titre de la taxe foncière ont été inscrites pour 206 348 euros (imputées au compte 74834).

Intervention de Mme Rolly

Pour être clair pour les génévécains, puisqu'il y a l'augmentation de la part de la municipalité de 9,5 %, il y a une revalorisation des bases de 7,1 % soit une hausse globale pour le contribuable comprise entre 16 et 17 %. Nous nous expliquerons sur le reste à l'occasion du budget primitif.

Intervention de M. Zlowodzki

Disons que vous ne nous avez pas vraiment demandé notre avis. Vous avez fait une question rhétorique en disant que cette délibération sera passée avant mais je ne sais pas si dans le règlement du conseil municipal nous pouvons changer l'ordre de présentation des délibérations sans l'accord des personnes. Et, permettez-moi de vous dire que je trouve cela assez étonnant puisque déjà, historiquement, nous votons les budgets avant la fin de l'année mais ce n'est pas le cas pour Sainte-

Geneviève et je peux comprendre qu'il y ait des choses plus compliquées à prendre en compte. Généralement, nous votons les taux de fiscalité après le vote du budget. Il me semble que le vote des taux ne peut pas être voté avant le budget, si votre budget est rejeté et qu'il y a une contre-proposition qui baisse les dépenses, alors il n'y a pas besoin d'augmenter les taux, mais le vote a déjà eu lieu.

Intervention de Mme Vasseur

Il est cohérent de voter les taux avant dans la mesure où il s'agit d'un montant que nous allons inscrire dans le budget que nous allons ensuite voter. De la même façon que nous avons voté des résultats anticipés avant puisque c'est aussi un montant que nous allons inscrire dans le budget ensuite. Je vais vous donner un exemple : dans le conseil général de l'Essonne, lorsque nous présentons le budget, à chaque chapitre où il y a des délibérations qui concernent un des chapitres, nous présentons la délibération, nous la votons et à la toute fin, après avoir pris toutes les délibérations dont celle des impôts, nous votons le budget. C'est une histoire de logique. Nous allons pouvoir inscrire un montant très précis contrairement au budget primitif en effet quand il est voté avant d'avoir connaissance du montant de l'état 1259. Nous votons le budget en décembre par exemple : il s'agit d'une prévision et d'un budget qui ne tient pas compte des résultats. C'est pour cela que nous votons un budget supplémentaire plus tard en intégrant le vote des taux et nous votons une DM en même temps que le vote des taux s'il est voté séparément du budget. Je veux dire que là, dans la mesure où nous présentons un budget qui est complet en intégrant les résultats, cela paraît logique aussi que nous votons les taux avant.

Intervention de M. Zlowodzki

Je comprends vos arguments techniques. Je pense cependant que politiquement il est assez étrange de voter des taux avant de débattre de pourquoi nous sommes obligés de les augmenter. Je comprends bien qu'il y ait une histoire de budget mais cela me semble compliqué. Nous ne sommes pas encore fin avril, nous pourrions à la limite refaire un conseil municipal pour baisser les taux si jamais nous arrivions à une autre conclusion.

Intervention de M. le maire

Le débat sur pourquoi nous sommes obligés d'en arriver-là, nous l'avons eu très largement puisque c'était même l'objet du dernier conseil municipal et dans le cadre du débat sur le rapport des orientations budgétaires dans lequel nous avons abordé la question du taux. Ce débat a déjà eu lieu. Vous pouvez cependant faire une explication de vote, c'est sans doute le sens de votre intervention sur le vote du budget et cela paraît logique dans la vie d'une collectivité locale mais je ne voudrais pas laisser à penser que ce débat n'a pas eu lieu. C'était précisément le principal point du précédent conseil municipal. Bien évidemment, vous l'avez expliqué tout à l'heure, pour des raisons professionnelles, vous n'avez pas pu être présent mais nous avons indiqué la nécessité d'aller sur ce taux. Comme ce débat d'orientation budgétaire a déjà eu lieu, il paraissait logique de voter les taux avant d'adopter le budget primitif.

Intervention de M. Zlowodzki

J'entends ce que vous dites mais vous modifier l'ordre des votes indiqué sur le dossier que nous avons, afin de préparer le conseil au mieux. Il aurait été bien que nous soyons avertis de cette inversion de vote. Par ailleurs, le fait que la loi exige maintenant un débat d'orientation budgétaire avec un rapport d'orientation budgétaire sur un conseil précédent n'interdit pas un débat au moment du vote du budget au contraire. D'ailleurs, en théorie, il y a un espacement minimal entre le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget pour laisser notamment à l'opposition le temps de digérer les informations puisque comme dans toutes les villes, l'opposition n'a pas les informations autant en avance que la majorité. Aussi, le fait d'espacer les conseils municipaux entre

le rapport d'orientation budgétaire et le budget au minimum du délai c'est à dire 15 jours ne nous a pas laissé beaucoup de temps.

Par ailleurs, je retiens les dates de rendu de tribune de « Votre Ville » qui sont juste avant que nous ayons les dossiers définitifs du budget ce qui ne nous permet pas au final d'en parler. C'est à dire que nous devons rendre notre texte et qu'ensuite on nous donne les informations à savoir que nos impôts vont augmenter.

Je reviendrais au moment du vote du budget sur nos questions concernant les raisons qui vous conduisent à augmenter les taux. Je souhaite avant cela rappeler quelques éléments techniques sur les taux. Vous nous comparez toujours avec des villes équivalentes ou de mêmes strats pour justifier qu'il y a pire que nous. Cela n'est pas suffisant. Les impôts n'arrêtent pas d'augmenter à Sainte-Geneviève. Vous faites aussi des comparaisons en taux mais il serait mieux de faire des comparaisons en impôts payés. En effet, vous comparez à la moyenne du taux national sauf que nous payons « un impôt x les bases » et que les bases sont proportionnelles au coût de l'immobilier et que l'immobilier à Sainte-Geneviève comme en région parisienne est supérieur au prix de l'immobilier dans le reste de la France donc avec un même taux, toutes les autres communes de France sont obligées d'avoir un taux supérieur mais pour des impôts payés inférieurs, nous ne pouvons donc évidemment pas comparer cela.

Enfin, j'avais fait la demande d'évolution de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, vu que cela n'était pas au budget l'an dernier. Je n'ai pas retrouvé le taux précédent pour pouvoir calculer un taux d'augmentation.

Intervention de M.me Vasseur

J'ai oublié de vous le dire : il était le même que le taux de la taxe d'habitation c'est à dire 17,88, c'était le taux en vigueur avant la réforme qui la supprime et qui la compense avec l'augmentation de la taxe foncière des départements.

Intervention de M. Zlowodzki

Merci, je l'ai demandé par principe mais il est vrai que sur ces délibérations importantes qui concernent le principal impôt payé par les génovéfains, il est important de rappeler le taux d'imposition qui était celui avant l'augmentation plutôt que nous soyons obligés d'aller chercher l'information. Il serait bénéfique que nous ayons tous les éléments. Je ne reviendrais pas sur le fond de cette augmentation d'impôt, nous en parlerons au moment du vote du budget. Je voterai contre cette augmentation des taux. Merci beaucoup à vous.

Intervention de M. le maire

Je ferais également une intervention au moment de la présentation et du vote du budget. Avant cela, je vais revenir sur quelque chose que vous évoquez, il est important de regarder ce qu'il se passe ailleurs et de regarder quel est l'impact de la fiscalité locale et il serait intéressant aussi que nous ayons tous en tête les taux dans les autres villes du département. Pourquoi cela est-il intéressant ? Nous allons avoir une taxe foncière à 35,5 %, même en prenant en compte cette augmentation de la fiscalité qui est toujours quelque chose d'extrêmement douloureux et pour autant, nous continuons d'être parmi les fiscalités les plus basses du département. Il est important de traduire ce que cela veut dire et ce que cela voudrait dire si nous nous mettions au même niveau que les autres. Par exemple, si nous étions au même niveau que la ville d'Athis-Mons qui a un taux complètement fou de 47,42 %, cela ferait 7,5 millions de plus, ce que nous aurons demain en produit fiscal. À Étampes, le taux est de 46,16, cela ferait 6,7 millions de plus. Je pourrais évoquer la ville d'Evry ou comme Nathalie l'a fait de Longjumeau où le taux est à 41,37 %, cela ferait 3,7 millions de plus. Ils ont à peine 21 000 habitants, nous en avons 36 000. Il est donc important de comparer.

Aussi, nous pourrions comparer les éléments de gestion. Nathalie a présenté la reprise du résultat de l'an passé. Nous avons demandé l'année dernière aux services dans l'effort de gestion du

quotidien la construction d'un budget de 5 % des dépenses par rapport à l'année précédente. Malgré tout, nous avons réalisé un excédent de 3 150 000 euros. Pour autant, cet excédent ne permet pas de faire face aux difficultés et à l'absence de soutien de l'État notamment sur l'absence du bouclier tarifaire. Nous nous sommes battus sur ces questions et bien évidemment, si l'État avait pris les mêmes dispositions que celles qui ont été prises, par chance, pour les particuliers, ce ne serait pas pareil. Toutes les associations d'élus ont demandé la prise en compte du bouclier tarifaire dans les mêmes dispositions pour les particuliers que pour les collectivités locales. Nous aurions pu faire sans cette augmentation d'impôts mais quand du côté du ministère de la fonction publique ils décident la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, cela est très bien pour eux mais il aurait été bien que Bercy accompagne cette mesure qui se traduit en année pleine pour nous sur une augmentation de 800 000 euros, ce n'est pas rien. Il est donc important aussi de se situer dans les moyennes départementales et aussi de se situer par rapport aux autres villes en capacité d'investissements et de développement des services publics. Et, s'il vous arrive de passer ici ou là en Essonne, il me semble que les génovéfains ne rougissent pas du fait de vivre à Sainte-Geneviève. Je voulais juste réagir sur cette comparaison et très honnêtement, je vous invite à faire ce travail de recherche des taux de fiscalité dans les autres villes du département et vous allez voir ce que cela produirait comme recette supplémentaire si nous étions simplement au même taux. Nous allons faire la présentation du budget puis vous interviendrais ensuite sur le sens du vote. Je mets au vote le vote des taux.

Cette délibération est adoptée par 32 voix et 6 contres ( MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly, MM Zlowodzki, Benisty).

#### **14- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

(Rapporteur : Nathalie Vasseur)

Confrontée aux crises, Sainte-Geneviève plus que jamais mobilisée pour jouer son rôle de bouclier face aux urgences sociales et climatiques

Notre pays traverse une crise énergétique et sociale majeure liée aux conséquences de l'accélération du changement climatique et à la guerre en Ukraine, qui aggrave fortement les difficultés tant d'approvisionnement que de production pour les entreprises d'électricité françaises. Les Génovéfains constatent ainsi chaque jour l'inflation historique qui nous touchent tous : que ce soit en faisant nos courses, en remplissant notre réservoir d'essence ou encore en recevant notre dernière facture de chauffage.

C'est dans ce cadre inflationniste d'une ampleur rarement atteinte, que s'inscrit ce Budget primitif 2023.

Parce qu'il s'inscrit dans un contexte économique totalement bouleversé par l'enchaînement des crises sociale, écologique, sanitaire et géopolitique, ce temps fort de la vie municipale prend cette année un relief tout particulier.

Il s'agit en effet de construire un budget qui puissent tenir compte à la fois des objectifs de la Municipalité, qui restent, plus que jamais de protéger et d'accompagner notamment les plus fragiles, et les impacts sur les finances de la Ville d'une crise sanitaire et économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle du monde.

A Sainte-Geneviève-des-Bois, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la baisse continue des dotations de l'Etat depuis 12 ans (qui l'ont privée de plus de 15 M€ sur la période), la crise de la Covid (qui a généré une dépense supplémentaire de 1,4 M€), les réformes statutaires (qui se sont traduites, pour la seule année 2022, par une augmentation de nos charges de personnel de plus de 800 000 €) avait déjà profondément modifié la trajectoire de la prospective financière sur laquelle le mandat avait été construit.

C'est pourquoi, l'explosion, annoncée dès l'été 2022, du prix de l'énergie qui aura un impact de plus 1,6 M€ sur la facture d'électricité de la ville) vient remettre brutalement en question les équilibres

obtenus grâce aux efforts réalisés, ces dernières années, pour réorganiser, mutualiser, rationaliser afin de préserver, dans la limite de nos moyens, un service public de proximité de qualité.

Sans plus aucune marge de manœuvre, ce sont désormais aux limites mêmes de ces services qu'il nous faudrait toucher pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Or, c'est précisément ce que à quoi nous refusons de nous résoudre.

En effet, les habitants, et usagers de nos services publics, ont plus que jamais besoin que notre Ville joue pleinement son rôle de bouclier et continue de construire son avenir : en maintenant des services publics de qualité au plus près des habitants, en veillant à réaliser les investissements nécessaires à la réduction de l'empreinte carbone de l'activité municipale et permettant aussi de faire face aux effets de la crise énergétique sur les finances locales.

C'est ainsi un budget de crise que la ville a travaillé pour cette année 2023.

## I. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2023

### **La démocratie d'implication, un fil rouge sur l'ensemble des politiques municipales**

Dans une volonté d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent, la ville a pour objectif de décliner sur l'ensemble des politiques municipales des méthodes d'association des habitants. Le vote des parents concernant les rythmes scolaires de leurs enfants, les réunions de rue et le vote des riverains pour leur aménagement quand cela est nécessaire, les journées citoyennes ou encore la construction du projet collaboratif de la Piscine d'en Face, sont autant d'expériences qui ont démontré l'intérêt des génovéfains pour les projets qui les concernent. Les trois premières années du mandat ont permis de mettre en place de nouvelles méthodes d'écoute, d'échanges et de participation afin de pouvoir faire vivre la démocratie d'implication dans toutes les politiques municipales.

Ce choix d'associer les Génovéfains dans la définition des orientations politiques et des aménagements de la ville, se prolonge par leur participation concrète à leur mise en œuvre afin de faire vivre l'adage « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». En effet, c'est bien au travers de l'effort collectif que la collectivité est capable de porter de grandes ambitions. Adopte un Arbre en est l'une des démonstrations les plus évidentes durant l'année écoulée.

### A. BIEN VIVRE A STE GEN

#### 1. Un plan Leds pour économiser l'énergie

Alors que la crise énergétique impacte de plein fouet les finances des collectivités territoriales, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ne fait pas exception. En la quasi-absence d'un bouclier tarifaire de l'Etat, la facture d'électricité de la commune menace d'être multipliée par 4 et d'augmenter de 1,6 million d'euros.

Pour faire face à ces surcoûts qui pèsent sur le budget de fonctionnement, la ville prend l'initiative d'un plan de sobriété qui se décline tant au quotidien dans le fonctionnement des services, qu'à travers de la priorisation des investissements au PPI.

En effet, un plan déclinant des mesures de sobriété énergétique permet d'ores-et-déjà de réduire l'augmentation du prix de l'énergie. La ville a mis en œuvre la diminution de la température de chauffe des bâtiments municipaux, a procédé à l'extinction nocturne de l'éclairage public, a décidé la coupure de la chauffe des circuits d'eau chaude sanitaire la nuit, et a mis en veille le chauffage dans les bâtiments municipaux inoccupés (grâce à des regroupements d'activités quand cela était possible) et fermé les équipements sportifs sur les vacances de fin d'année et d'hiver 2023.

Ces différentes mesures permettent de contenir partiellement la hausse du coût de l'énergie. Pour autant, il est nécessaire d'inscrire des actions fortes qui permettront d'obtenir des effets durables en matière d'économies d'énergie.

C'est le sens du « Plan Leds » initié par la ville qui vise à changer les luminaires de l'ensemble des équipements scolaires, des six gymnases et du terrain des sports dès 2023. Bien moins énergivores, l'installation de ces nouvelles leds a d'ores-et-déjà commencé au sein de plusieurs écoles. L'année

budgetaire étant entamée, la plénitude des économies réalisées ne sera constatable qu'en 2024, mais elle aura déjà une incidence sur les dépenses énergétiques 2023.

## 2. Poursuivre la végétalisation de la ville

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

Afin de faire face aux enjeux d'adaptation de la ville aux effets des dérèglements climatiques, la commune a décidé d'associer tous les Génoméfains. C'est le sens de l'opération « Adopte un Arbre » qui a permis en 2022, de réaliser 3 000 plantations d'arbres à l'échelle de la ville en permettant à chaque Génoméfain de se voir offrir un arbre à planter dans son jardin.

La participation active de nombreux habitants qui se sont rendus en famille ou entre amis chercher leur arbre a permis en une année, d'atteindre les objectifs de plantations fixés par la municipalité en 2020 sur la durée effective du mandat.

La végétalisation présente d'importants enjeux pour protéger la biodiversité en maintenant les corridors écologiques indispensables à sa préservation, réduire la pollution en diminuant à long terme l'impact carbone de la ville, et contribuer à son embellissement par l'enrichissement de son patrimoine arboré et végétal.

D'autres projets ont permis d'accélérer la végétalisation de la ville, y compris sur les espaces publics. En outre, la désimperméabilisation et la végétalisation de la place du marché du Donjon, de plusieurs rues telles que l'avenue de la Grande Charmille du Parc, la rue Léo Lagrange et la rue Emile Zola, et celle des cimetières de la ville en sont des exemples de réalisation l'an passé.

En 2023, la ville poursuit ces travaux de végétalisation. La journée de plantations qui a eu lieu le samedi 18 mars, permet encore d'accroître le patrimoine arboré de la commune avec de nombreux sites de plantations à travers toute la ville.

## 3. Développer la Géothermie, pour la planète et le pouvoir d'achat

Depuis l'automne 2022, ce sont plus de 1 600 logements et de nombreux services publics qui sont raccordés au réseau de Géothermie porté par la SEER, une société publique qui gère l'exploitation du réseau.

En économisant plus de 4 000 tonnes de CO2 par an, grâce à cette énergie verte et renouvelable, ce sont l'équivalent de 21 400 000 kilomètres de trajets en voiture diesel qui sont économisés par an, l'équivalent de 535 tours complets de la Terre.

La Géothermie contribue ainsi à réduire considérablement les émissions carbonées de notre commune en même temps qu'elle permet aux Génoméfains raccordés de bénéficier d'un prix de l'énergie plus stable. Face à l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, la Géothermie agit comme un bouclier social pour les Génoméfains afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Enfin, la ville a obtenu le changement intégral du réseau de chaleur actuel géré par l'US Saint-Hubert qui a été rattaché au réseau de géothermie lors de cette première phase de déploiement, permettant de mettre un terme aux nombreuses coupures hivernales qui affectaient le réseau précédemment.

En 2023, de nouvelles études sont lancées par la SEER afin de définir les prochaines étapes de développement du réseau, et la redéfinition du périmètre de son schéma directeur.

L'objectif fixé étant de déposer un préprojet auprès de l'ADEME et du fonds chaleur afin de bénéficier de l'ensemble des financements nécessaires au déploiement d'une nouvelle phase de travaux entre 2024 et 2025.

## 4. La rénovation thermique du patrimoine communal

Après le gymnase Poulidor et l'Espace Malraux, c'est au tour du Gymnase Romain Rolland de bénéficier d'une réfection thermique, en même temps que d'une amélioration des conditions nécessaires à la pratique sportive.

La rénovation thermique des bâtiments municipaux est une priorité afin de réduire l'impact carbone du bâti qui est la première source d'émissions de CO<sub>2</sub> en France en 2022 mais aussi réaliser des économies pour nos finances communales.

La rénovation thermique du Gymnase Romain Rolland a débuté en 2022 et s'achèvera à la fin du printemps 2023 afin d'être rendu aux usagers, sportifs comme écoliers génovéfains.

Un autre projet de rénovation thermique démarrera en 2023 avec le lancement de la phase d'études à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation thermique et d'extension des locaux de la crèche du Parc qui font partie des passoires thermiques du patrimoine municipal qu'il faut traiter.

Et afin d'accélérer plus encore ce programme de rénovation, et prioriser les bâtiments les plus énergivores, la ville s'engage pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la réalisation d'une stratégie patrimoniale qui puisse être le plus rapidement possible opérationnelle.

## 5. Protéger la biodiversité Génovéfaine

Face à ce que les scientifiques appellent communément la 6<sup>ème</sup> extinction de masse, chacun doit prendre sa part. Afin de protéger la faune et la flore, la ville a procédé en 2022 à la réalisation d'un ABC Biodiversité permettant une connaissance fine des espèces présentes sur le territoire. Par ailleurs, la commune a également délibéré pour étendre le périmètre de recensement des espaces naturels sensibles garantissant la pleine préservation des milieux humides et boisés.

La réalisation des inventaires a été concomitante avec l'installation de nouveaux nichoirs, hôtels à insectes et à la plantation de prairies fleuries contenant des plantes mellifères qui contribuent à leur échelle, à prévenir les causes de dégradation de la biodiversité.

En 2023, ces actions se poursuivent au travers l'engagement des projets de renaturation du Parc Pierre et de la Châtaigneraie dont la phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancé, et qui comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de confortement, de densification et de diversification des boisements.

Un autre projet, en lien étroit avec les bailleurs, est prévu au lieu de la coulée verte qui traverse le quartier Saint-Hubert. Ce projet permettra de conforter ce corridor écologique et de donner à voir aux Génovéfains, un lieu de balade arboré et fleuri.

## 6. Lancer la réhabilitation du parc Pierre et de la Châtaigneraie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'engage résolument pour la restauration et le confortement de ses parcs et jardins. En effet, en plus du rôle important qu'ils occupent comme lieux de villégiature, de balades et de jeux, ces parcs forment aussi des poumons verts pour notre ville. Leur rôle est alors d'autant plus déterminant dans un contexte de multiplication des îlots de chaleur et d'aggravation des effets liés aux dérèglements climatiques.

Les programmes de réhabilitation visent donc autant à proposer une nouvelle offre de jeux aux jeunes Génovéfains, ainsi que des espaces paysagers de qualité et accessibles à tous, qu'à garantir la pérennité des boisements et à renforcer la densité et la diversification des essences pour réduire l'impact carbone de la ville et protéger la biodiversité génovéfaine.

La phase d'études et de maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2023, et elle comprendra en autres, des programmes de création de vergers, de prairies fleuries, et des actions de végétalisation. Ces programmes qui restent encore à affiner, sont détaillés ci-après, et retracent l'ensemble de l'ambition portée par la municipalité.

### 1. Le Parc Pierre

Dans le cadre du préprogramme de travaux qui a été élaboré, une partie est dédiée au renforcement des continuités écologiques, et à la restauration des boisements.

Le parc comptant également un cours d'eau et des mares, il est nécessaire de procéder à un

traitement plus efficace des eaux pluviales collectées, et d'entreprendre une gestion écologique de ces milieux fragiles, et indispensables à la biodiversité.

Outre, le projet global de réaménagement du site, comptera plusieurs axes structurant l'approche environnementale de cette réhabilitation du Parc Pierre :

- Le long de la résidence Pergaud, il est prévu de renforcer très fortement la végétalisation de cet espace en réalisant des plantations qui auront autant une destination pédagogique qu'écologique et paysagère. Elles suivront l'ancienne fresque qui longe la ferme animalière, et qui aujourd'hui, est globalement dégradée.
- Le lancement d'une étude spécifique liée à la compréhension du fonctionnement des eaux de ruissellement du parc, à la gestion des boisements autour des mares, et à la gestion des boues.
- L'installation de classes Environnement destinées aux scolaires qui permettront, en complément de la ferme pédagogique, d'être des lieux de transmission et d'apprentissage sur les questions de biodiversité et d'environnement
- La réhabilitation de la ferme pédagogique
- L'implantation d'un espace de biodiversité comprenant différents arbres dont des arbres fruitiers dans la partie actuellement en pelouse sur la façade nord du site.

## 2. Le Parc de la Châtaigneraie

**Le parc de la châtaigneraie subit aujourd'hui une dégradation marquée du fait du dépérissement avancé des châtaigniers du parc. Afin de ne pas subir une disparition totale du boisement à moyen terme il devient nécessaire de renaturer le site.**

**Les études réalisées par la ville et leurs constats :**

Pour mener ce projet, la commune a lancé trois études en 2021 :

- Une **étude phytosanitaire** par l'ONF qui a déterminé l'état de chaque arbre et leurs préconisations de gestion.
- Une étude auprès d'un **bureau d'études en écologie** qui a déterminé une liste d'essences utilisables pour la replantation, en fonction de la nature du sol et du climat, et les méthodes de replantation possible.
- Un AVP par une **paysagiste** afin de proposer un projet de requalification paysagère du parc, et ainsi déterminer les endroits où replanter les arbres.

### **Le projet : une restauration du boisement et une requalification du parc**

Le projet du parc de la châtaigneraie porté par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a pour objectif de pérenniser le boisement existant afin de maintenir une petite forêt urbaine en centre-ville pour apporter fraîcheur et détente à la population. Ce projet est également une opportunité pour réaménager le parc afin de le redynamiser et donner envie à la population de s'y rendre. Enfin, dans la mesure où le parc de la châtaigneraie est l'un des réservoirs secondaires de biodiversité de la ville, ce projet est une opportunité pour poser les bases d'une gestion plus favorable à la biodiversité.

Ainsi, le projet consiste en :

- La création d'une **nouvelle entrée** à l'Est avec un parvis arboré et attractif relié à l'îlot central végétalisé de l'entrée de la rue Emile Kahn.
- La **modification des cheminements** de manière à créer **4 grands îlots boisés**.
- La création d'un **espace central ouvert** comportant un **théâtre de verdure** composé de banc en demi-cercle pour le repos des promeneurs, une **aire de jeux** pour enfants et des **terrains de pétanque**. Le parc est par ailleurs souvent utilisé par les écoles et les centres de loisirs pour des activités ; et ce théâtre facilitera le regroupement des élèves pour les activités de groupe. Il est situé autour d'un bassin enterré de gestion des eaux de pluie du quartier.

- La restauration **d'une zone humide** plantée en accompagnement arrière du théâtre de verdure.
- Du remaniement du parking du parc

#### 7. La nouvelle cuisine centrale intercommunale pour des assiettes plus saines et plus respectueuses de l'environnement

La nouvelle cuisine centrale qui a bénéficié d'un taux de financement exceptionnellement élevé grâce aux subventions obtenues du Plan de Relance et du Plan Friches de la Région, a allumé ses fourneaux en septembre 2022 conformément à la promesse initiale.

Alors que Sainte-Geneviève-des-Bois fait d'orcs-et-déjà office de bon élève avec près de 34,06% de produits bios dans ses menus, et la réalisation par le service public municipal de 415 000 repas et 25 000 goûters par an, les nouveaux locaux permettent d'augmenter les capacités de production de la nouvelle cuisine centrale. Améliorant les conditions de travail, grâce à un espace bien moins contraint, c'est aussi le gage d'une meilleure gestion des stocks, permettant de négocier les prix et faciliter les menus des semaines à venir.

Cette cuisine s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale autour du projet « Sésame » de la terre à l'assiette en intégrant des plats frais et de saison, et en augmentant toujours plus la part de produits locaux. C'est déjà le cas, grâce au partenariat avec la Ferme de l'Envol créée sur l'ancienne base aérienne 217, mais la création prochaine d'une ferme urbaine maraîchère en plein cœur de l'ancien GHU de Paris Neurosciences, renforcera une nouvelle fois les synergies autour d'une alimentation saine, équilibrée, et créatrice d'emplois sur le territoire.

Enfin, 2022 a été l'année qui aura permis de donner une dimension intercommunale au projet, permettant la mutualisation de certains coûts. En effet, les communes de Cheptainville et de La Norville se sont jointes au projet et bénéficient déjà des repas produits au sein du nouvel équipement, avec une véritable satisfaction éprouvée par les parents des enfants qui bénéficient des plats pour la restauration scolaire.

En 2023, l'entente intercommunale aura vocation à poursuivre son extension en s'ouvrant à de nouvelles communes prêtes à franchir le pas d'une restauration en régie, locale et de qualité.

Par ailleurs, les derniers travaux seront réalisés sur l'équipement afin d'assurer, en outre, la conformité des réseaux qui en dépendent.

#### 8. Poursuivre notre action en direction des commerces de proximité

Depuis 2017, la Ville de Sainte-Geneviève a mis l'accent sur l'accompagnement des commerçants, sur le développement et le rayonnement du commerce de proximité et de l'artisanat. Grâce à son service développement économique, la Ville maintiendra ses efforts pour soutenir le tissu économique existant et accompagner les porteurs de projets, en favorisant l'installation de nouveaux commerces en centre-ville mais aussi dans les quartiers de la ville où un développement du tissu commercial est nécessaire et utile aux habitants.

Grâce au dialogue permanent établi entre les commerçants, dont l'Association des Commerçants et Artisans, et les professionnels du service Développement économique et Animations commerciales, la démarche d'accompagnement et de dynamisation engagée sera poursuivie en direction des commerces génovévains à travers des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs et l'élaboration de projets communs.

Notamment, la Ville continuera de soutenir l'animation commerciale du centre-ville et de ses quartiers à travers 2 rendez-vous annuels majeurs : Le marché de Noël et la Fête de la musique. Véritables marqueurs de dynamisme, tant pour les commerçants qui s'y associent que pour les habitants qui y participent, ces deux moments festifs et commerçants, pilotés par le service municipal du développement économique en lien avec les commerçants de la ville et l'association des commerçants de Ste Geneviève des Bois, reviendront en 2023. La crise énergétique 2022, qui avait contraint la ville à renoncer à l'organisation de son marché de Noël, aura permis de

questionner l'événement pour offrir aux Génovéfains, en 2023, une version économiquement et écologiquement plus durable.

#### 9. Agir efficacement pour la sécurité et la tranquillité des Génovéfains

La sécurité est un droit fondamental, garant de l'exercice de toutes les autres libertés. A Sainte-Geneviève-des-Bois, la municipalité s'accorde à en faire sa priorité.

Equipée de 69 caméras de vidéoprotection et d'un CSU (centre de supervision urbain), la Police Municipale, dont le nouveau Chef l'a rejointe il y a un peu plus d'un an en janvier 2022, est équipée pour faire face aux incivilités toujours trop nombreuses, et prévenir les phénomènes violents tels que les rixes qui ont endeuillé le territoire en 2021 à Sainte Geneviève, et en 2022 à Fleury-Mérogis. Cette action déterminée se poursuivra par l'extension progressive du réseau de caméras qui a bénéficié des autorisations préfectorales et des premières réponses positives pour son subventionnement en 2022, tandis que l'installation de ces nouvelles caméras sera réalisée en 2023 au cours du premier semestre.

L'objectif étant de renforcer plus encore son maillage et couvrir de nouvelles missions : lutte accrue contre les dépôts sauvages, sécurisation des abords des établissements scolaires, vigilance constante face aux cambriolages, lutte contre les rodéos urbains et les occupations illégales de terrains.

Outre son matériel actuel, composé notamment de 2 véhicules sérigraphiés et d'un véhicule à usage administratif, de nouvelles dotations de matériels sont programmées afin d'assurer toujours mieux la sécurité des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, alors même que leur nombre s'est accru afin de répondre aux besoins de la population.

A ce titre, et pour garantir une meilleure protection des agents, la municipalité a voté l'an passé l'armement de la Police Municipale. L'acquisition des armes a été réalisée et l'ensemble du parcours de formation dédiée permettant aux agents de Police Municipale d'en disposer est en cours de réalisation.

Par ailleurs, leurs missions sont également de veiller à la lutte contre les incivilités du quotidien. Face aux 240 tonnes de dépôts sauvages l'an dernier, au-delà des policiers municipaux qui œuvrent à sanctionner les pollueurs, ce sont deux agents deux jours par semaine, et un camion grue qui sont mobilisés pour préserver le cadre de vie des Génovéfains.

Par ailleurs, une campagne de lutte active contre les incivilités est en cours à travers la commune au moyen des différents supports de communication de la ville et ce, pour rappeler les règles tant pour le stationnement que pour l'enlèvement des déchets et la propreté urbaine.

Dans la continuité de l'année précédente, l'usage de la vidéoprotection sera accrue pour lutter contre ces délits, retrouver et sanctionner lourdement les contrevenants.

Enfin, les actions de prévention se poursuivront également. Effectivement, le dispositif de Participation Citoyenne qui associe les Génovéfains à la prévention des cambriolages montera progressivement en charge pour devenir pleinement opérationnel à l'issue de l'ensemble des réunions de quartiers. De la même manière, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale permet la reconduction des opérations « tranquillité vacances » et les rondes préventives en soirée en complément de celles effectuées par la Police Nationale.

#### 10. Faire Ensemble le Plan Local d'Urbanisme

La ville a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document qui ordonne l'urbanisation et l'aménagement de la ville est en cours de modification. L'objectif est clair : renforcer encore la protection de l'environnement, la préservation du tissu pavillonnaire, et accroître la part de végétal à Ste Gen?. Cette stratégie, tout en permettant la réalisation des grands projets du mandat, est un atout majeur pour accélérer plus encore l'adaptation de la ville au changement climatique.

En effet, ce nouveau PLU, c'est aussi et avant tout, imaginer la ville de demain : ses nouveaux pôles d'attractivité, les espaces naturels à préserver, les règles de construction, et la place des services

publics. C'est construire une ville plus résiliente mais qui conserve les éléments structurants de son identité, et continue de défendre les services à la population qui en font une ville vivante où l'on peut vivre, grandir, s'éduquer, se cultiver, travailler, se divertir et faire du sport.

Afin de construire cet outil sur-mesure, partagé et efficace pour préserver le cadre de vie des Génoméfains, le nouveau PLU est coconstruit avec les habitants. Des réunions publiques ont été d'ores-et-déjà organisées et ont permis d'associer les Génoméfains, tant pour défendre l'attractivité de notre commune, que pour préserver les éléments constitutifs et inaliénables de son identité.

En effet, le PADD qui correspond au Plan d'Aménagement et de Développement Durables et donne les grandes orientations du futur PLU a été entièrement conçu au travers d'ateliers participatifs qui se sont tenus durant l'automne et l'hiver 2022.

11. L'Espace France Services : Un lieu de proximité et d'accès aux droits.

L'accessibilité aux services publics et l'accès au droit sont des enjeux fondamentaux en matière d'égalité entre les citoyens et ainsi, vecteurs de cohésion sociale.

En 2021, pour lutter contre le sentiment d'isolement et permettre à chaque citoyen de trouver réponse à ses interrogations dans ce que l'on appelle communément « le mille-feuille administratif », la ville s'est saisie du dispositif lancé par l'Etat en créant un nouveau lieu d'accueil de proximité visant à faciliter l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien : L'Espace France Services. Il a ouvert le 6 décembre 2021, rue des Eglantiers, dans les anciens locaux du CCAS. Il est animé par 2 conseillers France SERVICE et un conseiller numérique en formation. L'Espace France Services est ouvert 27h par semaine, avec des horaires volontairement décalés par rapport à ceux de la Mairie afin de pouvoir apporter des réponses complémentaires.

Au-delà des neuf opérateurs qui figurent dans l'offre France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur), des partenariats locaux ont été engagés avec un écrivain public, la CPAM, MEDIAVIPP 91 (association d'aide aux victimes), le CIDFF (droits des femmes et des familles), la MDS de Sainte Geneviève, FEMMES SOLIDAIRES, et la CAF très prochainement. En complément, la ville y propose régulièrement des ateliers d'initiation au numérique (savoir créer une adresse mail, naviguer sur sa tablette, etc...).

En 1 an, la ville a accueilli près de 3500 personnes. 1/3 des demandes concernent des problématiques liées aux opérateurs nationaux : la CAF ( 29.5% des demandes ) : la CPAM dont 1 tiers pour la CNAM ( 29% des demandes ), l'assurance-retraite (pour 13.5% des demandes), l'ANTS ( 12.98% des demandes ), la DGFIP ( pour 12.3% des demandes, POLE EMPLOI ( pour 2.46% des demandes ), le Ministère de la Justice ( 0.61% des demandes ). Les autres demandes (2/3) concernent un problème d'accès aux outils numériques et aux technologies pour toutes les démarches en ligne : demande de logement social, demande ou renouvellement de carte solidarité transport, création de pass Navigo, envoi de dossiers ma prime rénov', demandes d'actes de naissance en ligne, demande d'extrait de casier judiciaire en ligne, demande de médaille du travail en ligne, envoi de demande à la prime pour l'acquisition d'un vélo électrique, démarches de changement d'adresse sur service-public.gouv.fr, consultation du compte personnel de formation (CPF), etc. Aussi, la maîtrise de la langue, tant pour la compréhension d'un courrier ou la saisie d'une demande, engendre une partie des rencontres faites à l'Espace France Services.

12. Un programme de travaux pour entretenir et moderniser la voirie

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération s'engagent chaque année pour entretenir et moderniser les rues et les trottoirs de notre commune.

Ces chantiers indispensables permettent de sécuriser l'ensemble des usagers et de garantir les meilleures conditions de circulation dans la ville. Ils offrent aussi la possibilité d'aménager la voirie pour répondre aux besoins des Génovéfains en procédant à :

- La mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus
- L'intégration d'itinéraires cyclables sécurisés
- L'apaisement de la vitesse pour des rues mieux partagées entre tous les usagers
- La plantation d'arbres et la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur

Ces chantiers sont conduits dans des logiques de coordination avec la Régie d'eau publique et le service d'Assainissement afin de mutualiser les coûts et de garantir la meilleure gestion des deniers publics.

L'an passé, ces engagements se sont traduits par de nombreux travaux, tels que :

- L'accompagnement du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la Place du Marché porté par la ville
- La réfection de la couche de roulement et la création d'un chaudiou rue Emile Zola
- Le changement des réseaux, la réfection de la couche de roulement, la création d'un chaudiou et la plantation d'arbres avenue de la Grande Charmille du Parc
- La création d'un itinéraire cyclable et la végétalisation du trottoir rue Léo Lagrange
- La réfection des allées du cimetière de Liers dit « russe »
- La réfection de la couche de roulement route de Corbeil entre Carrefour et le rond-point de la Maréchaussée avec la création d'une bande cyclable
- La réfection de la couche de roulement rue Lafayette entre la rue Victor Hugo et la rue Parmentier
- La mise en accessibilité de nombreux arrêts de bus
- L'apaisement de la circulation par la création d'aménagements rue de la Châtaigneraie et rue du Cottage

Cette année, conscient des enjeux importants d'accessibilité et de sécurité pour les piétons, la municipalité a décidé d'accélérer la réfection des trottoirs des rues de la ville. Par ailleurs, plusieurs programmes sont également prévus tels que :

- La réfection de voirie de la rue du Bois des Roches
- La réfection de la chaussée rue des Eglantiers
- Le lancement de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales rue Aristide Briand
- L'apaisement de de la circulation rue de la Plaine et rue Pierre Sépard

### 13. Des travaux de maintenance et un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à la hauteur des enjeux

Grâce à la stratégie financière mise en place depuis plusieurs années par la commune un niveau d'investissement solide a pu être maintenu en 2022.

En 2022, de nombreux travaux d'entretien courant ont été réalisés dans les écoles, les gymnases, les parcs, les voiries, les bâtiments municipaux...

Pour 2023, le patrimoine communal doit continuer à être entretenu et amélioré afin d'assurer un bon accueil des usagers mais aussi garantir de bonnes conditions de travail des agents. Ainsi, les crédits affectés à la maintenance de nos équipements et espaces publics sont portés à 3,3 millions d'euros.

Les crédits budgétaires en investissement consistent également en la mise en œuvre d'opérations de construction ou de rénovation au service des habitants de la Ville, inscrites dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2022, la Ville a réalisé pour la collectivité, notamment les investissements suivants :

- La première phase de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La végétalisation et la désimperméabilisation de la place du marché du Donjon
- Les études pour le lancement de la végétalisation des cours d'écoles
- L'implantation en cours de 30 nouvelles caméras de vidéoprotection
- La troisième phase d'implantation des 450 supports vélos
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

Les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour 2023, dans la continuité de 2022, sont les suivantes :

- La seconde phase et l'achèvement de la Réhabilitation du Gymnase Romain Rolland
- La réalisation d'un Plan Leds au sein de toutes les écoles, des six gymnases et du parc des Sports
- La seconde phase de rénovation de la halle du marché couvert du Donjon
- Les derniers travaux liés à la rénovation de la cuisine centrale intercommunale située à Perray-Vaucluse
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement et la végétalisation du Parc Pierre et du Parc de la Châtaigneraie
- Le lancement de la réhabilitation de la crèche du Parc
- La rénovation partielle du Conservatoire
- L'agrandissement du Dojo Bailo et le financement d'une étude pour la création d'une salle de musculation
- Le lancement de la végétalisation des cours d'école
- Le lancement des études pour la création d'un centre social au sein du quartier Saint-Hubert
- La réalisation des études pour la rénovation de l'ex médiathèque Mauriac
- La continuité de la modernisation de l'architecture informatique et de la messagerie

## B. STE GEN VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'EPANOUISSEMENT

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

### 1. L'accompagnement des jeunes génovéfains dès la Petite Enfance

La ville propose des modes d'accueil permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, tout en garantissant à leur enfant protection, bien être, épanouissement dans un environnement sécurisant adapté à leur rythme, à leur développement psychomoteur et affectif.

Les structures Petite Enfance bénéficient depuis la fin de l'année 2021 de la labélisation crèche à vocation d'insertion professionnelle : 15% des places sont réservées pour soutenir l'accueil des jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi, notamment les mères

isolées. Ces accueils mettent en évidence les bienfaits de l'accueil des enfants dans les crèches et de réduire les inégalités liées à la précarité des familles.

Les structures Petite Enfance accueillent régulièrement des enfants porteurs de handicap. La ville dispose d'un poste supplémentaire d'agent petite enfance pour accompagner ces enfants au quotidien.

De plus, un travail en partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités permet d'accueillir des enfants dans le cadre de soutien à la parentalité pour aider les familles les plus en difficultés.

Un partenariat avec le conservatoire de musique de la ville permet aux enfants et aux professionnelles de bénéficier d'ateliers de sensibilisation au plaisir du monde sonore dans l'ensemble des services Petite Enfance. (EAJE, RPE).

## 2. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. 2022 ayant été placée sous le signe du renouvellement de notre PEDT et de notre plan mercredi (élargissement des âges concernés : 3 – 25 ans, intégration de toutes les problématiques contribuant à l'éducation : bâtiments, communication, tarification, procédures administratives, contenus pédagogiques, relations entre partenaires, place des parents ...), cette année verra la mise en œuvre des premières orientations : harmonisation tarifaire plus accessible, harmonisation des procédures administratives entre le service Enfance et les services Jeunesse et Sport, renforcement des temps d'échanges avec les représentants des parents d'élèves, mise en place d'un comité de pilotage multipartenaires (au sein de la Caisse des Ecoles), articulation des différents groupes de travail (Cité Educative, Plan Rixe, Contrat Global de Territoire ...) pour répondre aux objectifs du PEDT, création de nouveaux groupes d'accompagnement à la scolarité hors géographie prioritaire, lancement de groupes de travail concernant « l'inclusion des 3-12 ans », de « l'accompagnement parental », « la prévention et l'éducation aux écrans », « la transition petite-enfance/maternelle » et « le temps méridien dans sa globalité » ou encore l'amélioration des supports de communication du service Enfance/Scolaire ou la création d'un « tiers-lieu Jeunesse ». La crise sanitaire nous conduit plus que jamais à devoir penser avec inventivité « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps. Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : d'ici la fin de l'année scolaire 2023, près des 3/4 des classes élémentaires de la ville seront équipées d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur (en complément des 5 nouvelles classes mobiles et de la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail, en élémentaire, facilitant la communication entre les enseignants et les familles sur 2022).

Enfin, les évolutions règlementaires concernant notamment la restauration scolaire (tri des biodéchets à la source en 2024, suppression du plastique en 2025) nous incitent à engager des démarches dans l'évolution des organisations, des équipements et des pratiques quotidiennes pour les enfants et les agents.

## 3. Un label Cité éducative et un Contrat Global de Territoire pour consolider et amplifier notre ambition éducative

En janvier 2022, la ville a obtenu le label Cité éducative pour trois années, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Merogis. Ce sont 300 000€ par an supplémentaires qui sont fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge à partir de 3

ans et jusqu'à 25 ans des problématiques éducatives, de la parentalité et de prévention de la délinquance sur nos territoires.

27 projets ont été retenus et mis en œuvre sur cette année scolaire 2022-2023. Un nouvel appel à projet sera lancé courant avril pour l'année scolaire 2023-2024.

Plusieurs projets porteront sur les échanges entre écoles des trois villes autour des thématiques culturelles, sportives, environnementales ou de climat scolaire. Ces projets intercommunaux se déclineront également entre les services jeunesse, les accueils de loisirs, les équipes de Réussite Educative ou les Accompagnements à la scolarité des trois villes. Sera également étudié la faisabilité de coordonner et élargir les actions en direction de l'orientation et de l'insertion des jeunes ou de programmer des formations inter partenariales et intercommunales.

La spécificité de notre « Cité Educative » (3 villes), cas de figure existant pour deux « Cités » en France, entraîne des moyens financiers importants concernant les déplacements (30% des dépenses). Une négociation sera entamée pour obtenir l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat en direction de ce label.

En complément de ce label, la ville vient de signer un Contrat Global de Territoire (CTG) avec la CAF. Ce contrat réunit plusieurs anciens dispositifs de la CAF afin de rendre plus cohérent le soutien financier de la CAF pour le maintien et le développement des services aux familles. 6 grands axes ont été définis : adapter l'offre d'accueil concernant la petite enfance, développer la politique enfance en permettant la mixité des publics, créer une dynamique collective pour enrichir les liens en direction de la jeunesse, tisser des liens avec les parents, créer un centre social favorisant l'animation de la vie sociale et renforcer la coordination entre les dispositifs et les acteurs pour un meilleur accès aux droits.

#### 4. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté sont soutenus par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'à travers une programmation spécifiquement dédiée au jeune public. A titre d'exemple, 100% des écoles élémentaires, soit 100 classes sur 127, bénéficient de séances sportives encadrées par les 6 éducateurs sportifs de la ville.

De plus les jeux sportifs et les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. Aussi, la programmation du service des sports sera rythmée par l'échéance des jeux olympiques de 2024 et portera des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Une partie des interventions des Educateurs sportifs du service des sports en direction des accueils de loisirs va être réorientée vers le temps extra-scolaire pour développer des activités durant les vacances.

#### 5. Elargir les missions et le positionnement de la Caisse des Ecoles

La Caisse des Ecoles est principalement connue pour son Programme de Réussite Educative. Toutefois, cet établissement est également un espace d'échanges entre tous les partenaires éducatifs (dont les parents et les associations), un point d'entrée pour toutes les familles rencontrant une difficulté sociale ou éducative et un coordinateur des actions éducatives notamment autour des temps de transition de l'enfant ou de l'accompagnement à la parentalité.

Ainsi, la Caisse des Ecoles a fait évoluer ses statuts pour élargir son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire génovéfain et permettre à la communauté éducative d'adhérer et ainsi être représentée au sein du Comité de la Caisse des Ecoles à travers 8 « représentants des adhérents » élus. Enfin, ce renforcement de la démocratie participative permettra un regard transversal sur le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) puisque le Comité de la Caisse des Ecoles devient le comité de pilotage du PEDT.

Au-delà de ces évolutions structurelles, la Caisse des Ecoles va développer en 2023 des actions autour de la transition petite-enfance/maternelle, renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité et lancer une réflexion autour des questions linguistiques.

#### 6. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

La Caisse des Ecoles pilote directement le dispositif de Réussite Educative (RE) et, de manière fonctionnelle, le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ces dispositifs complètent l'ambition de la Ville pour l'Education en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

En 2023, le CLAS sera rattaché complètement à la Caisse des Ecoles (RH et financier) afin de fluidifier les parcours et bénéficier des évolutions statutaires de la Caisse des Ecoles.

Ainsi, un à deux groupes CLAS, hors géographie prioritaire politique de la ville vont être créés.

De plus, malgré une baisse de la dotation de l'Etat sur ces dernières années, la Caisse des Ecoles a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. L'expérimentation de sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire est maintenant pérennisée.

Enfin, dans le cadre du label « Cité Educative », une réflexion va être lancée pour faire évoluer les actions « lire c'est chouette » en « ateliers envol » harmonisés sur les trois communes de la Cité Educative (soutien renforcé autour de la lecture et de la prise de parole) à destination des CP.

Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles.

#### 7. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 44 élèves des CM1 et CM2. Après trois ans de fonctionnement, cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, solidarité, lutte contre le harcèlement.

Le CME renforce sa structuration. Ainsi, les jeunes élus travailleront sous trois formes : actions et projets incontournables et structurels obligatoires (commémorations, cycle de visites ...), autour de sollicitations par les services municipaux ou les associations et autour de leurs propres propositions issues de leurs professions de foi.

Ainsi, le CME est sollicité autour de l'atlas de la biodiversité, du challenge « 1000 livres, 1000 poèmes pour la Cité » ou l'égalité femmes-hommes.

Les jeunes élus vont également formaliser le programme de travail de l'année en priorisant leurs idées et élaborant leur faisabilité technique et financière avant de pouvoir le présenter devant les élus adultes.

Dans le cadre du label « Cité Educative », les CME de St Michel-sur-Orge et Ste Geneviève-des-Bois engagent une réflexion visant à développer des actions communes.

#### 8. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La situation des jeunes (12-25 ans) de notre commune est particulièrement hétérogène.

Dans le cadre de son projet jeunesse, la ville amplifie son action à destination principalement des 14-20 ans par la création d'un tiers-lieu jeunesse. Les acteurs du territoire se mobilisent pour proposer une nouvelle offre multi-partenariale d'accueil et d'accompagnement des jeunes sur le territoire.

Cet équipement a pour vocation d'accueillir, accompagner et soutenir les jeunes de 15 ans et plus par un accompagnement à 360°. En nous appuyant sur les ressources locales, ce « tiers-lieu » jeunesse proposera de nouveaux espaces permettant une approche globale du parcours jeune aussi bien sur des enjeux d'orientation/insertion, d'accès aux droits, aux loisirs ou d'autonomie.

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

Convaincue que la réussite d'une politique de prévention de la délinquance doit passer par une approche globale et partagée de l'ensemble des acteurs, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est attachée sur le dernier trimestre 2021 à rassembler et fédérer les ressources locales, réaliser un diagnostic des actions et des acteurs qui contribuent à la politique de prévention et conduire une enquête sur les habitudes et loisirs hors temps scolaire des jeunes Génovéfains.

Ce travail d'analyse des besoins et de priorisations a abouti à la création et au recrutement d'un coordinateur prévention et initiatives jeunes qui a pour mission de conduire une stratégie locale de prévention en co-construction avec les partenaires locaux. Cette ressource supplémentaire permet d'articuler de manière plus efficace les actions actuelles visant à prévenir les tensions entre jeunes du territoire et des villes voisines. Ce travail partenarial et de coordination s'est traduit par la réalisation d'une feuille de route partagée entre les services jeunesse des trois villes. Dans une réelle dynamique d'aller vers, le coordinateur prévention jeunesse s'attache à construire avec l'ensemble des ressources du territoire des parcours individualisés pour les jeunes identifiés lors des différentes cellules de veille. Le coordinateur prévention et initiatives jeunes travaille également de manière privilégiée avec le service Réussite éducative et les collèges du territoire sur les actions visant à lutter contre le décrochage scolaire.

De plus, le fonctionnement et l'organisation de ce pôle propose également une approche favorisant l'expression et l'implication des jeunes afin de favoriser la co-construction de projets, l'accompagnement d'initiatives individuelles ou collectives, le développement de l'esprit critique et valoriser toutes les formes d'engagement.

La ville de Sainte Geneviève promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » porté par le Conseil départemental. Ce dispositif a été amplifié sur la ville avec le « Pass jeunes citoyens » dont 290 jeunes génovéfains ont déjà bénéficié.

Enfin, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sports. Ainsi, la direction développera les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques auto-organisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public.

## C- RENFORCER LA SOLIDARITE POUR LES GENOVEFAINS LES PLUS FRAGILES

### 1. Le Centre Communal d'Action Sociale

La crise sociale et économique sans précédent que nous avons connu avec la pandémie du COVID 19, ajoutée à la crise énergétique de 2022, a mobilisé et mobilise pleinement les services sociaux de la ville qui œuvrent pour accompagner les publics les plus fragiles.

En 2023, le CCAS continuera de bénéficier d'un soutien important de la commune pour accompagner individuellement et collectivement les Génovéfains. Il continuera de dédier un fonds d'aide sociale facultative destiné à apporter une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. Ces aides continueront d'être accordées dans le cadre d'une commission (permanente) et sur la base d'un règlement.

Certaines aides continueront d'être accordées au titre de « l'Urgence » dans le cadre de l'activité quotidienne des travailleurs sociaux. **L'accueil social inconditionnel restera une priorité** afin d'assurer une évaluation sociale du demandeur, quelle que soit sa demande, sa situation, pour en apprécier le caractère d'urgence et l'accompagner de façon adaptée vers le bon interlocuteur.

En parallèle, pour répondre aux objectifs visant à développer l'autonomie et accompagner les Génovéfains pour leur permettre d'être les propres acteurs de leur parcours de vie, les engagements seront poursuivis :

- L'accès aux droits

- L'inclusion numérique (atelier de découverte et d'initiation, orientation vers l'Espace France Service, écrivain public)
- La prévention et la promotion de la santé (complémentaire santé, Octobre Rose, Mois sans tabac, santé mentale)
- Le logement (évolution de l'appartement pédagogique, commission locale des impayés locatifs et suivi des expulsions locatives en lien avec la Préfecture)
- La précarité énergétique (informations collectives sur les économies d'énergies, traitement des signalements EDF, groupement de commandes, formation sur la précarité énergétique et Prime éco-logis)
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (aide aux étudiants boursiers, soutien à l'action Pass'Jeunes citoyens, participation au FDAJ)
- La lutte contre l'isolement (plan canicule, Culture du Cœur, portage de repas à domicile)
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (actions avec l'association HEHOP, programme d'actions grand public comme celle proposée le 25 novembre 2022 et formation pour les professionnelles avec le Centre de ressources Hubertine Auclert). Depuis 2018, le CCAS a rejoint le réseau local intercommunal et inter-partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce réseau offre également un espace Ressources et Formation pour les professionnels du CCAS.

Une attention particulière continuera d'être portée aux habitants des quartiers définis « POLITIQUE DE LA VILLE » déjà fragilisés : le quartier des Aunettes, inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville depuis 1992, rassemble presque la moitié de la population de Cœur d'Essonne Agglomération relevant de la géographie prioritaire et 16,9% de la population de la commune dont 40% ont des revenus inférieurs ou égaux au seuil de pauvreté (seuil INSEE). Aussi, le quartier de la Grange aux cerfs (*aussi appelé la Résidence de L'Épicéa ou Résidence du commissariat ou Les Siroliers et retenu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014*) compte + de 1200 habitants et un taux de pauvreté à 36.8 % en 2021.

**En soutien aux acteurs essentiels de la solidarité sur notre commune :** L'épicerie sociale l'Escale continuera d'être soutenue avec une subvention adaptée à un fonctionnement conforme aux objectifs d'une épicerie sociale, tels qu'ils sont définis par l'ANDES (association nationale des Epiceries Sociales).

**Pour renforcer le dynamisme partenarial** sur le territoire et mener à bien des projets permettant de répondre aux besoins des Génovéfains, le CCAS continuera de travailler aux côtés de ses partenaires :

- Le partenariat avec l'association de juristes **Nouvelles Voies** sera poursuivi pour apporter un soutien et conseil d'ordre juridique mais également aider dans la constitution de dossiers administratifs complexes (des dossiers de surendettement, ASPA...). Une permanence hebdomadaire sur rendez-vous a lieu au CCAS.
- **En collaboration avec la CAF**, des permanenciers reçoivent sur rendez-vous téléphoniques à raison de deux ½ journée par semaine (5 rdv par permanences) pour le traitement des dossiers administratifs complexes.
- Une **permanence d'écrivain public** continuera d'être assurée toutes les semaines (depuis septembre 2021). Deux bénévoles se relaient pour recevoir les usagers nécessitant un soutien dans leurs démarches administratives : constitution de dossiers, rédaction de courrier, etc. L'un continuera d'alterner ses permanences avec l'Espace France Service tous les 15 jours.

- Le lien avec l'Espace France Service : Déterminant pour le suivi de certains dossiers, les travailleurs sociaux du CCAS continueront d'assurer des liens permanents avec les agents de l'EFS.
- L'isolement des personnes âgées restant aussi une priorité pour le CCAS : **l'association Vivre Ensemble et le Conseil des Sages continueront d'être soutenus dans leur fonctionnement.**

**Le CCAS a été au cœur de la crise sanitaire et continue d'être au cœur de la crise énergétique :** Le registre des personnes vulnérables continuera d'abonder le registre du plan canicule déjà existant, comme outil de veille au bien être des plus fragiles, grâce au maintien de la Cellule d'appels des bénévoles en direction des plus isolés.

**Plan GRAND FROID et PLAN CANICULE :** Le CCAS restera mobilisé et mettra en 2023, comme les années précédentes, tout en œuvre pour assurer la coordination du Plan grand froid et du Plan canicule en réponse aux requêtes de la Préfecture pour aider les plus fragiles dans les moments de tensions climatiques. Aussi, comme proposés au cours de l'été 2022, des ESPACES FRAICHEUR pourront être aménagés dans des bâtiments communaux.

## 2. LE SECOURS GENOVEFAIN : FAIRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE

En 2021, dans le cadre de sa politique visant à développer les Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé un nouveau modèle d'Action Sociale autour de 4 grands axes que sont la lutte contre la Précarité, la Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité, la Lutte contre l'isolement et le Handicap, Ateliers d'avenir et ville inclusive) reposant sur une forte coopération entre les institutions et les associations, et sur la participation de chaque citoyen à l'effort de solidarité porté par la collectivité.

Tout au long de l'année 2021/2022, des groupes de travail se sont constitués sur la base d'un diagnostic commun : millefeuille partenarial, manque de connaissances et d'informations sur les rôles de chacun mais volonté de travailler ensemble et mieux. Des échanges riches entre partenaires, de + en + nombreux au fil des réunions et une satisfaction des participants ont conclu cette année d'échanges. En 2023, le CCAS continuera d'organiser les groupes de travail visant à enrichir la connaissance des partenaires autour de thématiques et programmer des actions communes.

Issu de cette réflexion, une subvention départementale a été sollicitée pour la création d'un service de transport à la demande à destination des seniors et personnes en situation de handicap, des collectes alimentaires et thématiques ont été organisées, un événement grand public autour des violences faites aux femmes a été organisé le 25 novembre 2022 et des passerelles régulières ont été créées pour fluidifier les partenariats visant un meilleur accès au droit.

En parallèle, la ville a adopté en 2022 les statuts et le règlement de la réserve citoyenne pour répondre aux besoins des Associations du territoire en termes de bénévolat.

A travers le déploiement de sa réserve citoyenne, la ville souhaite s'engager pour accompagner les associations génovéfaines et développer des actions grâce à un vivier de bénévoles réunis autour de l'intérêt général et des valeurs de solidarités.

### 3. Bien vieillir à Ste Geneviève : Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors et anticiper le vieillissement de la population par des politiques publiques adaptées à la diversité des situations.

Véritable atout d'attractivité de la ville et plébiscitée par les nombreux séniors-usagers de nos services, la politique municipale en faveur des séniors génovéfains se poursuivra avec la nécessité de répondre aux besoins et aux enjeux du Bien Vieillir. Dans un contexte de vieillissement de la population à l'échelle nationale (les plus de 65 ans, un cinquième de la population française en 2020, représenteront près de 30 % à partir de 2050), il sera question en 2023 de poursuivre nos actions pour garantir une meilleure prise en compte des besoins du public senior : des jeunes retraités actifs aux séniors en perte d'autonomie. Le lien social, la dynamique citoyenne ainsi que les services proposés aux séniors seront poursuivis dans un esprit de bonne gestion pour réduire au maximum l'impact de l'inflation.

C'est pour cela que la Ville de Sainte Geneviève poursuivra une politique volontariste envers les séniors, en privilégiant leur inclusion, leur autonomie et en allant le plus loin possible dans leur maintien à domicile. En agissant tant sur l'accompagnement à l'autonomie que sur le service de portage de repas à domicile par exemple, (+ 28 778 repas livrés en 2022) ou le Service de Soins Infirmiers à Domicile, la Ville continuera de proposer une grande diversité de services pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées à son besoin. Le POLE SENIOR, véritable guichet unique créé en 2021, est l'outil opérationnel pour y répondre et apporter des réponses concrètes aux différentes problématiques du vieillissement et de la vie quotidienne des plus âgés : accompagnement à l'adaptation du logement et de la perte d'autonomie, conseils-santé, aide aux transports, animations variées, portage de repas, etc. . .

Aussi, avec une augmentation du nombre de Séniors à Ste Geneviève, la Municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau d'activités et d'animations à des tarifs abordables : sorties culturelles, animations ludiques et festives, voyages, divertissement et loisirs. Tout au long de l'année, la ville propose, accompagne, soutient et organise de nombreuses animations pour favoriser les rencontres, l'échange et ainsi lutter contre l'isolement.

Dans la mesure où l'avancée en âge accroît la consommation de soins, le **Service municipal de Soins Infirmiers à Domicile** participe de l'attention portée par la Municipalité à ses séniors les plus fragiles. *Voir infra : ROB SPECIFIQUES SSLAD*

### 4. Agir au quotidien contre toutes les formes de discriminations

La Ville veut résolument agir pour faire vivre les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et le principe de Laïcité. Cet objectif passe par la lutte contre les inégalités qu'elles soient sociales, liées au genre, au lieu de résidence, à une situation de handicap. . .

Parallèlement à toutes les actions éducatives et citoyennes menées dans les écoles et les structures jeunesse de la Ville, Le festival républicain est un temps festif et citoyen inédit dans le département de l'Essonne. Une nouvelle formule sera mise en place en proposant des spectacles, conférences, ateliers, films tout au long de l'année à destination de tous les publics et plus particulièrement de la jeunesse. Il permet de mettre à l'honneur les valeurs de la République, de paix, de laïcité, de citoyenneté et de tolérance.

### 5. POUR LA SANTE DES GENOVEFAINS : LA VILLE, UN TERRITOIRE PERTINENT POUR AGIR SUR LES QUESTIONS DE SANTE PUBLIQUE

**La santé des Génovéfains et la prévention sont essentielles pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.** Dans le cadre des enjeux de santé publique auxquels les collectivités locales sont confrontées dans un contexte économique et social dégradé, et qui renforce la nécessité de réfléchir collégialement sur la mise en place des politiques publiques de santé, les villes constituent des acteurs clés et un échelon de proximité pertinent, disposant d'une pluralité de leviers pour agir sur une partie des déterminants de santé.

Après s'être pleinement impliquée pleinement dans la stratégie vaccinale nationale pendant la crise sanitaire en 2020/2021, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois continue de s'engager autour des grands enjeux de santé publique à destination du grand public comme auprès de publics cibles : MARS BLEU, OCTOBRE ROSE, MOIS SANS TABAC, NOVEMBER, SEMAINE DE L'AUDITION, SEMAINE DES AIDANTS, PREVENTION DE LA MALADIE DE PARKINSON, DES AVC, PREVENTION DU VIH et DU CANCER DU COL DE L'UTERUS.

Avec la création du service municipal, LE POLE SANTE, la ville continuera de développer des actions de prévention dans une démarche « aller vers » auprès du public génovéfain, aux côtés des partenaires-santé du territoire, comme la CPTS, la Ligue contre le Cancer, le Centre régional de Dépistage des Cancers, la CPAM ainsi que les pharmacies et professionnels de santé du territoire.

**Aussi, la ville est partenaire du Don du sang.** Elle est d'ailleurs labellisée Commune Donneur pour l'accueil, le confort et l'accessibilité des collectes de sang organisées dans la commune.

**LE CMPP :** un outil essentiel pour la santé mentale des 0-20 ans : Unité d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic et soins ambulatoires, le CMPP de Sainte-Geneviève-des-Bois accueille des enfants et leurs familles aux difficultés variées et de plus en plus lourdes. Au sortir d'une crise sanitaire qui a produit, pendant ses différents confinements, des dommages psychiques importants chez les plus jeunes, la ville continuera de proposer une offre de soins aux problématiques de santé mentale des plus jeunes. En 2023, le CMPP va s'engager dans la négociation d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) conclu entre l'ARS et les établissements médicosociaux tel que le CMPP) avec une signature prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La conclusion d'un CPOM entraînera le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. *Voir ROB joint*

### **Création d'un Pôle Médical à Perray-Vaucluse**

Depuis plusieurs années, la ville est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour permettre la création d'un Centre de Consultations et de Soins Urgents (CCSU) sur le site de Perray-Vaucluse.

Cet engagement s'est matérialisé notamment par l'acquisition d'une parcelle par la commune. La Covid-19 et la gestion quotidienne de la crise sanitaire ont eu un impact sur le calendrier de réalisation de ce projet.

Mais ce report est aussi synonyme de bonnes nouvelles. En effet, la ville a continué de travailler activement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, et de plusieurs opérateurs comme l'hôpital Jacques Cartier de Massy.

Et désormais, c'est un projet bien plus vaste qui est entrepris pour une ouverture annoncée d'ici quelques années. Au-delà du centre de consultations et de soins urgents, c'est tout un plateau technique d'imagerie avec IRM et scanner qui verra le jour.

Ce projet de pôle médical permettra d'attirer de nombreux médecins généralistes et spécialistes à Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans un contexte où les déserts médicaux se multiplient en Île-de-France, c'est une opportunité inédite offerte à notre commune de disposer d'une offre de santé de qualité.

### **Implantation d'une unité « Hospitalisation de Jour » pour la spécialité d'Endocrinologie au cabinet médical du Donjon**

La crise sanitaire COVID a été une opportunité de mise en place de solutions innovantes pour le suivi et l'accompagnement de patients atteints de maladies chroniques. Comme souvent, le diabète est un exemple emblématique de ces nouvelles organisations. Le Centre Hospitalier Sud Francilien

(CHSF) a, ainsi, pu mettre en place une structure « hors les murs », dédiée à la prévention dans le domaine du diabète. Cette nouvelle organisation répond à plusieurs objectifs :

- « Aller vers » les jeunes du territoire pour éviter le non-recours aux soins
- Proposer un parcours de soins coordonné pour préparer au mieux les adolescents ayant un diabète de type 1 à la transition vers l'âge adulte
- Ouvrir l'hôpital sur tous les acteurs du territoire pour proposer aux jeunes ayant un diabète de type 1 une prise en charge globale
- Utiliser au mieux les capacités hospitalières tout en offrant une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée
- Miser sur la prévention pour éviter les hospitalisations
- Offrir des conditions d'exercice aux professionnels de santé dans un contexte de tensions sur les ressources humaines

Une nouvelle structure est étudiée par le CHSF et l'ARS au sein des locaux du cabinet médical du Donjon situé avenue Jacques Duclos. Ces locaux qui appartiennent à Cœur d'Essonne Agglomération qui a donné un accord de principe pour un partenariat de le cadre de l'installation de cette nouvelle unité d'hospitalisation de jour.

Enfin, en 2023, la Ville formalisera sa dynamique locale en matière de santé publique dans un Contrat Local de Santé.

#### 6. Continuer de soutenir les associations

Présentes dans les champs du sport, de la Solidarité, de la Culture, de l'engagement citoyen ou humanitaire, les associations génovéfaines jouent un rôle essentiel dans l'implication des citoyens pour répondre à des besoins d'utilité sociale afin d'améliorer la qualité de vie et la solidarité de la commune.

Malgré les contraintes financières auxquelles la ville doit faire face et forte d'un service municipal spécifiquement consacré à la vie associative, la Municipalité a fait le choix de maintenir un haut niveau d'accompagnement des associations génovéfaines qui œuvrent aux côtés des services municipaux et des partenaires institutionnels à l'animation de la ville. La ville continuera de leur apporter son soutien, tant du point de vue logistique que financier.

Au sortir de la crise sanitaire et au cœur de la crise énergétique dont les effets pèsent déjà sur le fonctionnement des locaux municipaux mis à disposition des associations pour y organiser leurs activités associatives, la ville continuera en 2023 de porter une attention particulière à l'ensemble du secteur associatif pour continue de faire vivre la richesse du tissu associatif génovéfain.

#### D- VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE

L'action culturelle de la collectivité se structure autour de 4 enjeux forts :

- Proposer à tous les publics l'accès à une pratique artistique et à la diffusion culturelle,
- Faire de la fréquentation des lieux culturels et de la pratique un outil au service du lien social,
- Travailler en réseau et en partenariat avec les associations, l'Education Nationale et les artistes en résidence,
- Favoriser la diffusion hors les murs, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires.

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein du centre artistique R. Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le conservatoire depuis septembre 2021, la salle de danse Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face. Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel, la réouverture du cinéma des 4 Perray et l'inauguration de la médiathèque Olivier Léonhardt en octobre 2022.

### 1- Le centre artistique R. Noureev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Noureev – classé « conservatoire à rayonnement communal » par le ministère de la Culture, est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 19 instruments pratiqués, des ensembles et orchestres, 4 esthétiques en danse, un cursus théâtre, les arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles et collèges (comme le projet BD Blues). C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire : Fête de la musique, partenariat avec le théâtre de Brétigny (parcours du spectateur), l'EMC, le projet « ethnofonik »

Le nouveau projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

L'année 2023 sera marquée par les animations liées au 20 ans de la mort de Noureev, portées par l'ensemble du pôle culturel, et par la création de « La nuit de ses arts » au printemps 2023.

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse, peinture, musique...

### 2- Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville a pris une nouvelle dimension à travers de nouveaux temps forts : les journées du patrimoine, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le cinéma des 4 Perray aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les seniors, le soutien à des compagnies en résidence comme la Cie Sabdag et Nue comme l'œil, les partenariats avec le Théâtre Brétigny, le Centre d'art contemporain de Brétigny, l'Espace Marcel Carné et la Scène nationale de l'Essonne

### 3- La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

Au sortir de la crise sanitaire, la ville a décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face en reprenant la gestion directe du lieu.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation de nombreux événements culturels, la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture sera organisé aussi par le résident Accord Majeur avec le soutien de la ville.

Les partenariats et projets continueront à se développer afin de défendre les valeurs principales du projet autour de l'ESS qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable,

insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

#### 4- Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte Geneviève des Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous, le sport loisir et sport santé sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génolidays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

#### Des investissements importants pour les sportifs génovéfains

Après le gymnase Raymond Poulidor, c'est au gymnase Romain Rolland de finir sa réhabilitation en 2023. Les travaux portent sur la structure du bâtiment avec la redéfinition des espaces, la reprise de la toiture, des façades. Une mezzanine permettant d'accueillir le public et des espaces de vie pour les associations utilisatrice est également créée. Par ailleurs, l'année 2023 verra également le début des travaux pour l'agrandissement du Dojo Bailo.

#### 5- Un été à Sainte Gen'

Depuis l'été 2020, la ville porte le projet « Un été à Sainte Gen ». Ce rendez-vous estival a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'unir leurs compétences, savoir-faire, talents afin de proposer une programmation variée mêlant sports, cultures, arts et loisirs aux génovéfains. Synonyme de découvertes, de partages et de convivialité, ce temps fort prend vie pendant les deux mois de l'été et réunit services municipaux, associations et partenaires du territoire.

Cette dynamique à la croisée du sport, de la culture et des arts s'inscrit dans la continuité des actions menées tout au long de l'année et fait écho à notre engagement dans la préparation de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en tant que ville labélisée « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux » pour la délégation brésilienne de judo.

L'édition 2022 a rassemblé près de 7 000 personnes autour de 5 spectacles, 32 pratiques sportives et activités ludiques.

#### 6- La grande journée citoyenne revient

Dans le cadre des actions développées en faveur du FAIRE ENSEMBLE, la ville déjà a organisé 3 journées citoyennes depuis 2017. Fort de son succès croissant, et après une pause liée à la pandémie de Covid-19, elle sera reconduite cette année. Moment unique et original de partage entre les habitants, les personnels municipaux, les associations, le tout dans un esprit de « faire ensemble pour le bien commun ». De nombreux chantiers citoyens sont proposés par les habitants répartis dans toute la ville.

## II. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2023 s'élève à :

SECTIONS	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	47 201 274,91 €	50 548 042,64 €

INVESTISSEMENT	15 870 981,14 €	13 780 352,95 €
<b>Total</b>	<b>63 072 256,05 €</b>	<b>64 328 395,59 €</b>

La section de fonctionnement 2023 globale s'établit à :

- 50 548 042,64 € pour les recettes, ces recettes incluent le résultat reporté 2022 de la section de fonctionnement pour 3 150 804,65 €
- 47 666 127,52 € pour les dépenses

Ce qui dégage un autofinancement prévisionnel de 2 881 915,12 €

La section d'investissement s'élève à 13 780 352,95 € au lieu de 15 870 981,14 € en 2022.

Cette section comprend le déficit reporté 2022 de la section d'investissement pour 934 152,48 € ainsi que les reports d'investissement 2022 (3 125 706,35 euros en dépenses et 2 186 707,06 € en recettes).

### III. SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

#### A.RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 50 548 042,64 €.

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont composés des postes suivants :

- Les ressources fiscales
- La dotation globale de fonctionnement ainsi que les autres dotations
- Les autres produits réels de fonctionnement

Ils s'élèvent à 47 269 549,99 € pour l'année 2023 contre 43 958 831,95 € en 2022.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	77 010,00 €	100 000,00 €
70	Produits des services	4 276 569,87 €	4 297 039,00 €
73	Impôts et taxes	30 464 192,42 €	33 936 802,00 €
74	Dotations, subventions et participations	7 976 999,66€	7 862 801,84 €
75	Autres produits de gestion courante	717 747,00 €	619 594,15 €
76	Produits financiers	441 313,00 €	441 313,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	12 000,00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>43 958 831,95 €</b>	<b>47 269 549,99 €</b>
042	Opération d'ordre	127 688,00 €	127 688,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 114 754,96 €	3 150 804 ,65 €

<b>TOTAL</b>	<b>47 201 274,91 €</b>	<b>50 548 042,64 €</b>
--------------	------------------------	------------------------

**CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES**

2022	2023
<b>77 010,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

Il recouvre les remboursements des frais de personnel par les assurances et la Caisse primaire d'Assurance maladie, ainsi que le remboursement des cotisations pour les agents détachés.

**CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES**

2022	2023
<b>4 276 569,87 €</b>	<b>4 297 039,00 €</b>

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers des services.

Les produits des services évoluent notamment en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal
- du produit des concessions du cimetière
- du taux d'occupation dans les structures de la petite enfance
- du taux de fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire
- des produits d'occupation du domaine public.

Ces produits sont stables par rapport au budget primitif de l'année dernière et en légère hausse par rapport au **réalisé 2022 (4 120 913,03 €)**

**CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES**

2022	2023
<b>30 464 192,42 €</b>	<b>33 936 802,00 €</b>

Ce chapitre représente 71,79 % des recettes réelles de fonctionnement et varie de + 11.40 % par rapport au budget primitif 2022.

**La fiscalité directe locale**

Les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale des ménages s'établiront à :

- **35.50 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**
- **55.95 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**
- **19.58 % au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Le produit des contributions directes en 2023 est estimé à 24 978 085 €. Outre la variation des taux, cette progression est en partie due à la prise en compte de l'inflation (7.1 % contre 3.4 % retenue comme hypothèse d'évolution l'année dernière, ce pourcentage étant calculé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2021 et novembre 2022)

**Les dotations de compensation versées par Cœur d'Essonne Agglomération :**

\* L'attribution de compensation

En contrepartie du produit de la fiscalité transférée par la Ville, Cœur d'Essonne Agglomération lui reverse une attribution de compensation qui s'élèvera à 4 051 204 €, soit un niveau identique à 2022.

\* La dotation de solidarité communautaire

Afin d'opérer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Cœur d'Essonne Agglomération verse aux communes une dotation de solidarité communautaire qui s'élèvera à 678 286 €, soit un niveau identique à celui de 2022. Pour mémoire, cette dotation versée par Cœur d'Essonne est facultative et le montant attribué aux communes est doublé.

\* Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La contribution au FPIC est à nouveau prise en charge pour son montant total par Cœur d'Essonne Agglomération. A titre indicatif, la contribution au FPIC 2022 s'élevait à la somme de 239 814 €.

**Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)**

Les communes éligibles au FSRIF sont déterminées à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges qui ne sera connu que plus tard sur 2023.

Nous reconduisons la notification 2022 à hauteur de 935 727 €.

**Les autres impôts et taxes :**

\* Les taxes additionnelles aux droits de mutation

Ce montant est en progression par rapport au BP 2022 (*1 940 K€ en 2023 contre 1 800 K€ prévu au BP 2022*) en raison de la bonne tenue du marché immobilier et des transactions immobilières.

Cette estimation reste toutefois inférieure au réalisé 2022 qui est de l'ordre de 2 273 327,43 €.

\* La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune, sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.

Ce montant fixé à 455 000 € en 2023 est relativement constant par rapport à 2022 (montant BP 2022 : 460 000, réalisé prévisionnel 2022 : 387 189,72 €)

\* La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe a été estimée au même niveau que le réalisé 2022 (prévision 2023 : 663 000 €, réalisé 2022 : 663 008,34 €) contre 569 248 € en 2022.

**CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

2022	2023
7 976 999,66 €	7 862 801,84€

Ce chapitre budgétaire représente 16,63% des recettes réelles de fonctionnement. Il est en légère baisse (-1.43%) par rapport au budget primitif 2022

L'ensemble des dotations en 2023 est estimé à 5 345 K€, le montant prévu en 2022 était de 5 239 K€ avec une évaluation prudente de la DNP (67 k€)

\* La dotation forfaitaire

Depuis plusieurs années, les collectivités doivent contribuer au redressement des finances publiques nationales. Pour ce faire, leurs dotations se sont vues largement amputées par l'Etat (-43% en 12 ans)

La Loi de Finances 2023 permet de recueillir en partie le montant des dotations que l'Etat versera à notre collectivité. Selon les premières estimations, la dotation forfaitaire sera sensiblement au même niveau que l'année précédente (estimation à hauteur de 3765 k€)

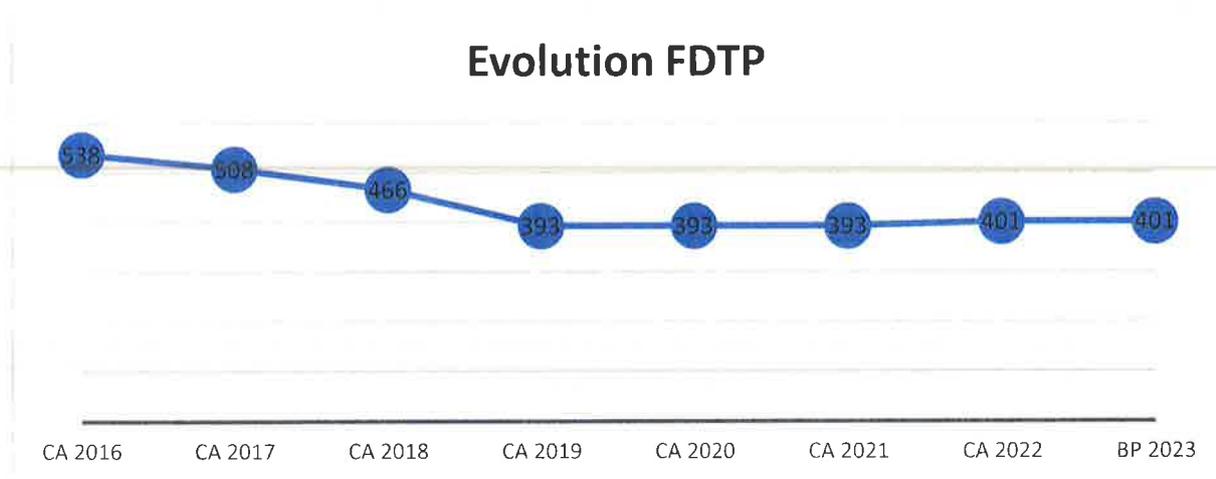
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
DF	6 475	6 205	5 411	4 573	4 101	4 029	3 951	3 922	3 835	3 758	3765
Variation n/n-1	- 1,3%	- 4,2%	- 12,8%	- 15,48%	- 10,3%	- 1,76%	- 1,94%	- 0,74 %	- 2,22 %	- 1,99 %	0,16 %

(en milliers d'euros)

### Evolution de la Dotation Forfaitaire

\* Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP)

Les ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle sont réparties l'année de versement de la dotation de l'Etat par le conseil départemental. En diminution chaque année depuis 2016, le FDTP a été toutefois stabilisé en 2020. Versé par le département sur des fonds alloués par l'Etat, le FDTP est estimé pour 2023 à hauteur de 2022 soit 401 K€.



(en milliers d'euros)

**\* Les compensations fiscales versées aux collectivités locales**

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe foncière

Au regard du réalisé 2022 (192 570 €), les compensations d'exonérations fiscales ont été estimées à 206 348 € (montant figurant sur l'état 1259).

**\* La dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de Solidarité urbaine (DSU) devrait être en légère augmentation sur l'année 2023 (813 k€ contre 782 k€ réalisé 2022))



(en milliers d'euros)

**L'ensemble des participations s'élève en 2023 à 2 517 K€ contre 2 738 K€ en 2022.**

Les **subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales** (2 274 K€ prévus en 2023 contre 2 439 K€ en 2022) devraient être en diminution par rapport à l'an passé en raison de l'arrêt de la compensation versée en raison de la crise sanitaire.

Les **subventions reçues du département, de la région, de l'Etat et des autres organismes** sont également en légère baisse (243 k€ contre 298 k€) en raison de l'arrêt de la participation au titre des frais de gardiennage et d'entretien du centre de vaccination.

**CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

2022	2023
717 747,00 €	619 594,15 €

Ce chapitre budgétaire représente 1,31 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est en diminution par rapport au budget primitif précédent en raison de la diminution du remboursement de recettes notamment liées à la perception d'un acompte sur le résultat final de l'opération Rol Tanguy (- 50 k€)

**CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS**

2022	2023
441 313 €	441 313 €

Conformément à la transaction avec la Caisse d'Épargne approuvée par le conseil municipal du 19 juillet 2016, le montant du fonds de soutien reste fixé à 441 313,21 €.

**CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS**

2022	2023
5 000,00 €	12 000,00 €

Estimation du remboursement de frais liés à des sinistres à un niveau supérieur à l'année 2022.

**CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

2022	2023
127 688,00 €	127 688,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux et au virement de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.

**CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

Le résultat reporté de la section de fonctionnement 2022 fait apparaître, après financement de l'investissement, un excédent de 3 150 804,65 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2022) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

**B.DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à **50 548 042,64 €** pour l'année 2023 contre **47 201 274,91 €** en 2022

En comparant spécifiquement les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à **45 726 348,52 €** pour l'année 2023 contre **41 039 679,22 €** en 2022

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	9 472 433,22 €	12 260 550,72 €
012	Charges de personnel	26 600 000,00 €	27 960 000,00 €
65	Charges de gestion courante	2 775 126,00 €	2 834 797,80 €
66	Charges financières	1 673 070,00 €	2 089 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €	132 000,00 €
68	Dotations aux provisions	50 000 ,00 €	50 000 ,00 €
022	Dépenses imprévues	349 050,00 €	400 000,00 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>41 039 679,22 €</b>	<b>45 726 348,52 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 175 816, 69 €	2 881 915,12 €
042	Opération d'ordre	1 985 779,00 €	1 939 779,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 201 274,91 €</b>	<b>50 548 042,64 €</b>

#### CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

2022	2023
9 472 433,22 €	12 260 550,72 €

Les charges à caractère général représentent 26,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de 29,43% entre 2022 et 2023.

**Ce chapitre est en hausse en raison de l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie (+1.6 M€ sur l'électricité, +44 k€ sur les carburants...) et du contexte fortement inflationniste avec l'envolée du cours des matières premières ayant des conséquences sur nos différents contrats d'entretien et sur nos achats de matières et fournitures.**

#### CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :

Avec une prévision budgétaire de 27,9 M€ pour 2023, la nécessité de contraindre les dépenses de personnel est une absolue nécessité. Or, là encore, nous subissons des mesures exogènes qui, si elles sont indispensables pour améliorer le pouvoir d'achat des agents, ont été prises de façon trop brutale pour les budgets des collectivités en augmentant, sans anticipation possible, un poste de dépenses déjà très rigide.

Ainsi, les charges de personnel intégreront cette année encore les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidée par le Gouvernement et l'effet en année pleine du dégel du point d'indice pour lesquels nous prévoyons les impacts suivants :

- Les mesures de revalorisation des grilles statutaires décidées par le Gouvernement ainsi que le traditionnel « Glissement Vieillesse Technicité : + 458 k€

- L'effet en année pleine du dégel du point d'indice : + 400 k€ soit 780 k€ en année pleine
- La revalorisation du SMIC (impact sur les premiers échelons, rémunération des assistantes maternelles, ...) : + 121 k€
- Le dernier volet de la mise en place du RIFSEEP : +63 k€

Ce contexte inflationniste ne doit cependant pas nous faire oublier que la maîtrise de ce poste de dépenses, prépondérant au sein du budget, n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'équipe municipale :

Ainsi, en 2021, notre ratio pour les charges de personnel était de 713 € par habitant, ce qui est bien inférieur au ratio des communes de la même strate du département (756 €), de la région (841€) et même au niveau national (775 €), démontrant une gestion vertueuse de ce chapitre et limitant de nos possibilités d'aller plus loin sans s'attaquer aux périmètres de services.

C'est pourquoi, afin de limiter l'impact des mesures décidées par Bercy, nous poursuivrons le travail engagé ces dernières années avec l'aménagement du temps de travail, la réorganisation de services, le non-remplacement systématique des départs de la collectivité tout en veillant à l'amélioration de la politique sociale en direction des agents.

Aucun poste n'étant inutile, cette démarche qui consiste à réinterroger les organisations de travail de chaque service et d'examiner, dans le respect des agents, les modes de gestion les plus adaptés pour répondre au mieux aux besoins de nos habitants, se fera, comme cela a toujours été le cas, en lien avec les représentants du personnel et en concertation avec les agents.

Car cette contraction des dépenses de personnel, si elle est devenue un levier incontournable au regard du contexte, ne se fera pas au détriment des conditions de travail des agents.

#### Evolution des dépenses de personnel depuis 2017 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Proposition BP 2023
Dépenses de personnel	24 627	24 615	25 002	24 464	25 969	26 945	27 960

- (en milliers d'euros)

#### CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

2022	2023
2 775 126,00 €	2 834 797,80 €

Les charges de gestion courante représentent 6,20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les subventions de fonctionnement sont au même niveau que le budget de l'année précédente.  
En 2023, la ville continuera à soutenir ses nombreux partenaires tant au niveau sportif, culturel, social, jeunesse et éducatif ainsi que le CCAS et la réussite éducative.
- On trouve également sur ce chapitre, les indemnités, cotisations et frais de mission des élus, estimés au même niveau que l'an passé (354 k€) ainsi que les pertes pour créances irrécouvrables (90 k€ au budget 2023 et 2022).
- De plus il a été prévu pour les droits d'utilisation de licences informatique 232 k€ (contre 195 k€ l'an passé) : cette augmentation est liée au nombre croissant de licences type « cloud » qui ne sont plus considérées comme des dépenses d'investissement (compte 2051) mais comme des dépenses de fonctionnement.

**CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES**

2022	2023
1 673 070,00 €	2 089 000,00 €

Pour 2023, le remboursement des intérêts est fixé à 2 104 K€ auquel se retirent les ICNE (intérêts courus non échus) estimés à – 28 K€ et se rajoutent les frais de la ligne de trésorerie à 13 K€.

**CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES**

2022	2023
120 000,00 €	132 000,00 €

Ce chapitre inclut les remboursements et les annulations de titres sur exercices antérieurs.

**CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS**

2022	2023
50 000,00 €	50 000,00 €

Afin de faire face à l'ajustement en 2023 de la provision pour dépréciation des créances douteuses, il est inscrit 50 000 sur le chapitre 68.

**CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES**

2022	2023
349 050,00 €	400 000,00 €

Le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues.

Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues (chapitre 022 en section de fonctionnement) aux autres chapitres à l'intérieur de la section pour permettre de faire face à une urgence, pour une dépense non inscrite initialement au budget ou bien pour compenser des baisses de crédit plus fortes que celles prévues au BP.

**CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

2022	2023
4 175 816,69 €	2 881 915,12 €

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement atteint 2 881 K€ soit un montant en diminution de 30,99 % par rapport à 2022.

**CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

2022	2023
1 985 779,00 €	1 939 779,00 €

Il s'agit des dotations et provisions aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissement.

La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations (soit environ 1 200 K€).

Nous y retrouvons également l'amortissement des indemnités de remboursement anticipés qui ont été capitalisés auprès de la Caisse d'Epargne et de Dexia, soit environ 740 K€.

## IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **13 780 352,95 € en 2023** contre **15 870 981,14 € en 2022**.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers	3 774 571,29 €	2 990 151,77 €
13	Subventions d'investissement	2 622 916,00 €	675 800,00 €
16	Emprunts et dettes	2 585 000,00 €	2 501 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions	0 €	0 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 087 487,29 €</b>	<b>6 271 951,77 €</b>
021	Virement de la section fonctionnement	4 175 816,69 €	2 881 915,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 985 779,00 €	1 939 779,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000, 00 €	500 000,00 €
	Reports recettes 2021 sur 2022	121 898,16 €	2 186 707,26 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 870 981,14 €</b>	<b>13 780 352,95 €</b>

### CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES

2022	2023
<b>3 774 571,29 €</b>	<b>2 990 151,77 €</b>

Ce chapitre se décompose ainsi :

- 617 K€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette somme se calcule avec un coefficient de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles sur l'année 2022
- 500 K€ de taxe d'aménagement
- 1 873 K€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), cette somme correspondant au besoin de financement de la section d'investissement 2022 qui a été couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 (voir délibération de reprise anticipée des résultats 2022)

### CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2022	2023
2 622 916,00 €	675 800,00 €

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement et se décompose ainsi :

OPERATIONS	FINANCEURS	SUBVENTIONS ESTIMEES
<i>Réhabilitation Romain Rolland</i>	DSIL, Région	320 000,00 €
<i>Végétalisation place St Exupéry</i>	Région, Département	124 000,00 €
<i>Instrument de musique et tapis de danse</i>	Département (AIC)	15 000,00 €
<i>Projets développement durable et biodiversité</i>	Région	8 000,00 €
<i>Equipement numériques écoles</i>	France Relance	14 500,00 €
<i>Equipement policiers municipaux</i>	FIPD	6 300,00 €
<i>Caméras supplémentaires vidéoprotection</i>	FIPD	140 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>627 800,00 €</b>

On trouve également sur ce chapitre le produit des amendes de police pour 48 000 €.

### CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2022	2023
2 585 000,00 €	2 501 000,00 €

L'emprunt 2023 est estimé à 2,5 M€

Nous retrouvons également dans ce chapitre, une recette de 1 000 € des cautionnements reçus dans le cadre de la location de logements communaux.

### CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2023
100 000,00 €	100 000,00 €

Comme en 2022, en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative et aux fins de pouvoir assurer le paiement de la rémunération des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement, il convient de renouveler l'inscription de cette avance remboursable. Le même montant est inscrit en dépenses.

### CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2023
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre enregistre les travaux exécutés d'office par la ville y compris les frais de fonctionnement de toutes natures liés à ces travaux pour le compte de tiers défallants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers. Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses (compte 4541) de celles de recettes (compte 4542) qui doivent s'équilibrer.

Il est prévu une somme de 5 000 euros pour faire face à des frais de remise en état de logements insalubres

#### CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2022	2023
4 175 816,69 €	2 881 915,12 €

Financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (*Voir le chapitre 023*).

#### CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
1 985 779,00 €	1 939 779,00 €

Opérations d'ordre pour les amortissements des immobilisations (1 200 K€) et l'étalement des indemnités de remboursement anticipés des emprunts Caisse d'épargne et Dexia SFIL (740 K€), montants que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

#### CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2023
500 000,00 €	500 000,00 €

Opérations d'ordre qui s'équilibre en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'investissement.

On y trouve notamment la régularisation des frais d'étude qui doivent être réintégrés dans le même compte que celui des travaux ayant fait l'objet de ces études ou la régularisation d'avance versée sur travaux d'équipement.

#### B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **13 780 352,95 € en 2023** contre **15 870 981,14 € en 2022** et comprennent la reprise anticipée des résultats du comptes administratifs 2022 (cf délibération correspondante) à savoir le déficit d'investissement 2022 reporté pour 934 152,48 € ainsi que les reports de 3 125 706,35 €.

Chap.	Intitulé	BP 2022	BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000 ,00 €	80 500 ,00 €
16	Emprunts et dettes	4 170 800, 00 €	4 177 000, 00 €
20	Immobilisations incorporelles	460 931,00 €	670 065,12 €

21	Immobilisations corporelles	4 139 616,69 €	3 382 241,00 €
23	Travaux en cours	3 150 000,00 €	678 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	100 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000 €
020	Dépenses imprévues	540 000,00 €	0 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 646 347,69 €</b>	<b>9 092 806,12 €</b>
040	Opération d'ordre	127 688,00 €	127 688,00 €
041	Opération patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	693 819,78 €	934 152,48 €
	Dépenses d'investissements reportées	1 903 125,67 €	3 125 706,35 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 870 981,14 €</b>	<b>13 780 352,95 €</b>

#### CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

2022	2023
80 000,00 €	80 500,00 €

Cette inscription budgétaire est liée pour 80 000 € à une demande de la Trésorerie concernant l'apurement du compte 1069 qui a débuté en 2021 et qui s'étalera sur une période de 10 ans

Pour rappel le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a été créé en 1997 lors de la mise en place de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice, et qu'il a également été mouvementé lors de la réforme de la M14 au 1er janvier 2006 s'agissant de la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non Echus (ICNE) à l'exercice. Ces deux dispositifs ont conduit à imputer au compte 1069 un montant global de 825 121,11€ (soit 280 896.98€ au titre de la mise en place de l'instruction comptable M14 en 1997 et 544 224.13€ au titre des ICNE en 2006).

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget en neutralisant l'accroissement des charges liées aux réformes par un prélèvement sur les fonds propres, elle a eu néanmoins pour effet de différer la prise en compte budgétaire de charges réelles.

De ce fait, l'apurement du compte 1069 aurait dû être effectué au fil des ans pour lisser la charge. Dans la perspective prochaine du passage aux règles prévues par l'instruction comptable M57, qui devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cet apurement devient désormais nécessaire dès lors que le compte 1069 ne sera pas maintenu dans la comptabilité M57 : il convient ainsi de procéder à son apurement progressif.

Ce chapitre comprend également 500 € pour le remboursement d'un trop perçu de FCTVA au titre de l'année 2022 (dépenses 2021).

**CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**

2022	2023
4 170 800,00 €	4 177 000, 00 €

Compte tenu que le niveau de remboursement du capital (4,176 M€) sera 67% plus élevé que le montant de l'emprunt qui sera souscrit en 2023 (2.5 M€), la commune continuera de se désendetter : ainsi l'encours de la dette devrait être ramené à 39,613 M€ à la fin de l'année 2023 contre 41,115 M€ en 2022.

De plus, 1 000 € sont inscrits pour le remboursement des cautions.

**CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

2022	2023
460 931,00 €	670 065,12 €

Etude schéma directeur environnement	15 000,00 €
Etude révision PLU	50 000,00 €
Etudes pour l'agrandissement de plusieurs groupes scolaires	60 000,00 €
Logiciels, modules complémentaires d'applications métier	60 250,00 €
Etudes pour la création d'une salle musculation au Dojo	50 000,00 €
Etudes pour la rénovation de la crèche du Parc	50 000,00 €
Etudes pour la rénovation de Mauriac	90 000,00 €
Etude du pôle gare	75 000,00 €
Etude aménagement durable	15 000,00 €
Etudes diverses	99 815,12 €
Subvention amélioration de l'habitat	5 000,00 €
Subvention cinéma 4 Perray	100 000,00 €

**CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

2022	2023
4 139 616,69 €	3 382 241,00 €

**BATIMENTS DIVERS – ADMINISTRATIFS - SECURITE 330 000 ,00 €**

Travaux dans les bâtiments divers	242 500,00 €
Logements	50 000,00 €
Sécurité (Incendie)	37 500,00 €

**AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE 277 000,00 €**

Extension des réseaux	107 000,00 €
Réfection partielle de cour d'écoles	100 000,00 €
Diverses voiries	70 000,00 €

**ENVIRONNEMENT – CIMETIERES – AIRES DE JEUX 274 000,00 €**

Développement durable (matériel de tris et projets biodiversité)	53 000,00 €
Aménagement espaces verts	62 000,00 €
Aménagement extérieurs diverses écoles	10 000,00 €
Aires de Jeux	50 000,00 €

Colombarium	20 000,00 €
Matériel espaces verts	37 000,00 €
Mobilier urbain	42 000,00 €

---

<b>EDUCATION RESTAURATION</b>	<b>302 500,00 €</b>
-------------------------------	---------------------

Travaux bâtiments scolaires et petite enfance	99 000,00 €
Mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance	94 500,00 €
Mobilier et matériel dans les réfectoires	109 000,00 €

<b>SPORTS JEUNESSE</b>	<b>147 000,00 €</b>
------------------------	---------------------

Remplacement gazon synthétique terrain Heronnière	19 000,00 €
Divers Matériels sportifs et matériel d'entretien	28 000,00 €
Aménagement divers gymnases et stades	97 000,00 €
Matériels divers jeunesse	3 000,00 €

<b>EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>103 300,00 €</b>
------------------------------	---------------------

Matériel pôle associatif	10 000,00 €
Œuvres d'art	2 500,00 €
Le Conservatoire (instruments, tapis danse et console son)	24 800,00 €
Petit matériel Salle Gérard Philippe	44 000,00 €
Motorisation équipements scéniques	22 000,00 €

<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>296 500 ,00 €</b>
--------------------------	----------------------

Caméras de surveillance supplémentaires	250 000,00 €
Matériel et équipements police municipale	46 500,00 €

<b>INFORMATIQUE</b>	<b>303 991,00 €</b>
---------------------	---------------------

Matériel informatique et matériel réseau	241 991,00 €
Equipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia)	32 000,00 €
Système d'impression	30 000,00 €

<b>MATERIEL/OUTILLAGE/MOBILIER + ENTRETIEN</b>	<b>209 950,00 €</b>
--	---------------------

Mobilier bureau (pour l'ensemble des services)	30 000,00 €
Matériel divers	18 500,00 €
Mobilier spécifique médecine travail	5 000,00 €
Téléphone mobile	7 000,00 €
Bâtiment renouvellement d'outillage	5 000,00 €
Logistique (barrières, tables, barnum abritant, outillage)	25 000,00 €
Propreté (souffleur, aspirateur etc.)	13 000,00 €
Mobiliers cuisines satellites	22 950,00 €
Décapeuses, lave-linge, sèche-linge, aspirateurs à renouveler...	6 500,00 €

Achat de véhicules dont véhicule propre et petite sableuse	75 000,00 €
Matériels pour le garage	2 000,00 €

### PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
VEGETALISATION ET AMENAGEMENTS COURS ECOLES	330 000 €
TRAVAUX CUISINE PERRAY-VAUCLUSE	220 000 €
PLAN ECLAIRAGE BATIMENTS COMMUNAUX	500 000 €
RENOVATION PARTIELLE DU CONSERVATOIRE	38 000 €
TRANSFORMATION BIBLIOTHEQUE BALZAC EN EPICIERIE SOCIALE	50 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL</b>	<b>1 138 000,00 €</b>

#### CHAPITRE 23 : TRAVAUX EN COURS

2022	2022
<b>3 150 000,00 €</b>	<b>678 000,00 €</b>

Travaux réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

### PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

OPERATIONS	MONTANT
REAMENAGEMENTS PARC PIERRE (ETUDES ET DEBUT AMENAGEMENTS)	100 000,00 €
REHABILITATION GYMNASSE ROMAIN ROLLAND	410 000,00 €
REHABILITATION PARC DE LA CHATAIGNERAIE (ETUDES ET DEBUT TRAVAUX)	100 000,00 €
AVANCES SUR DIVERS TRAVAUX INVESTISSEMENTS	40 000,00 €
RENOVATION PARTIELLE DU MARCHE DU DONJON	28 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT PLURIANNUEL</b>	<b>678 000,00 €</b>

#### CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2022	2023
<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

Remboursement de l'avance prévue en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative (même montant inscrit en recettes)

#### CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES SECTION INVESTISSEMENT

2022	2023
540000,00 €	0,00 €

Comme pour la section de fonctionnement, inscription pour faire face à des dépenses imprévues.

#### CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2022	2023
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre existe en dépenses comme en recettes et permet de prévoir des dépenses pour la remise en état de logements insalubres (*Voir explication précédente sur ce chapitre en recette d'investissement*)

#### CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2022	2023
127 688,00 €	127 688,00 €

Il s'agit d'opération d'ordre de section à section relative à l'inscription de travaux effectués en régie par les services municipaux pour 88 k€ et de l'amortissement des subventions d'équipement perçus sur biens transférables pour 40 k€ (*Voir la recette en section de fonctionnement au chapitre 042*).

#### CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2022	2023
500 000,00 €	500 000,00 €

Ce chapitre existant en dépenses comme en recettes permet de prévoir des écritures de régularisations sur opérations de patrimoine comme l'intégration des frais d'études à l'immobilisation de travaux correspondante.

#### **En 2023 le budget s'équilibre donc :**

- en fonctionnement pour la somme de 50 548 042,64 €,
- en investissement pour la somme de 13 780 352,95 €

Intervention de Mme Rolly :

Monsieur le Maire,

Le vote du budget de la ville est un moment décisif, celui où nous décidons, comme assemblée délibérante, de la répartition et du montant des dépenses et recettes pour l'année à venir. Cela implique beaucoup de sérieux dans sa préparation pour vous, et beaucoup de sérieux également à fournir par l'opposition dans ses remarques. Veuillez excuser par avance le ton assez technique employé, mais vous avez eu l'occasion de comprendre nos objections politiques il y a quinze jours. L'essentiel de notre propos visera donc à expliquer ce qui, du point de vue de l'opposition, justifie votre hausse massive d'impôts pour les Génovéfains et comment un autre budget aurait pu être construit, plutôt qu'aller à la facilité d'augmenter les impôts, du moins facilité pour vous j'entends, évidemment pas pour les Génovéfains.

En guise de préambule, vous évoquez l'amenuisement des marges de manœuvres financières provoquée par la baisse continue des dotations de l'Etat depuis 12 ans, c'est vrai, même si cette baisse s'est arrêté en 2018, comme vous le reconnaissiez vous-mêmes il y a peu.

Mais, entre 2009 et 2018, le produit des impôts perçu par la commune a augmenté de 48,7% grâce à vos nombreuses hausses d'impôts, pour payer vos emprunts toxiques il est vrai...

Le produit des impôts a donc progressé de 48,7% entre 2009 et 2018, soit +6,5M€ dans les caisses de la ville, bien au-delà de la simple revalorisation des bases qui n'a fait progresser nos bases d'imposition que de 10,5%.

Et pourquoi ? Pas pour le service public, ni pour les agents ou les usagers. Non, cette augmentation d'impôts c'est le prix à payer d'une gestion catastrophique des deniers publics.

Cette hausse d'impôts a eu comme unique objectif de payer les emprunts toxiques contractés par la mairie, comme l'a d'ailleurs reconnu la ville dans un courrier électronique du 17 novembre 2017 dans lequel elle indique que la suppression de l'abattement général témoigne je cite « d'un engagement à amorcer un début de solution à ce problème » (cf second avis de la CRC délibéré le 29/11/2017).

**Pour mémoire**, en 2015, la dette de la ville était constituée à 39% d'emprunts structurés, dits toxiques, c'est ce qui arrive quand on signe un contrat sans vraiment le lire même si l'intitulé du contrat DEXIA aurait dû vous mettre la puce à l'oreille puisqu'il s'appelait je cite : « TOFIX DUAL EUR-CHF FLEXI ».

La ville doit ainsi rembourser pendant 18 ans, la somme de 24,8 M€ dont presque 18,7 M€ de capital de dette et 6,1 M€ d'impayés.

Vous pouvez d'ailleurs constater l'explosion des remboursements d'intérêts de la dette sur le budget 2023 qui augmentent de 25%, cette hausse est liée au remboursement des emprunts toxiques et nous restons vigilants concernant le prêt classé à risque (classe E) qui affiche aujourd'hui un taux de 4,28 % mais qui pourrait être multiplié par cinq si l'Euribor 12 mois arrive à 5,75%...et nous rappelons que le taux de l'Euribor 12 mois a augmenté de 764% en 1 an et s'approche dangereusement des 5,75%, poussé par le politique monétaire restrictive de la Banque centrale européenne.

Et nous ne parlons même pas du protocole avec la Caisse d'épargne pour près de 17M€ à rembourser.

Ainsi, entre 2016 et 2023, notre commune aura remboursé 39,6 M€ de capital de dette et emprunté 24,5 M€...ce qui aurait dû nous désendetter d'environ 15 M€...Or, le niveau de dette 2023 est de 41 M€...quasi identique à 2015 (41,7M€)... Pourquoi ? Tout simplement à cause du poids des emprunts toxiques : 15 M€, uniquement à ce jour...mais nous en avons encore jusqu'en 2035...

Ça c'était pour le rappel sur la dette.

**Ensuite, toujours dans le préambule :**

Vous indiquez à nouveau que la crise COVID a généré une dépense supplémentaire de 1,4 M€.

Alors, ça, c'est le montant qui est répété en boucle, mais est-ce la vérité ?

Il suffit de comparer les résultats 2019 à ceux de 2020 pour constater que c'est tout l'inverse...

On constate une économie de 1,4M € des dépenses courantes de fonctionnement et non une hausse de +1,4M€, ce qui est normal puisque le confinement et les fermetures des établissements ont entraîné une économie de presque 1 M€ rien que sur les charges générales. Et au final, entre la diminution des recettes et celle des dépenses, l'autofinancement net de la ville progresse de plus de 49% en 2020 par rapport à 2019 pour s'établir à presque 1,8 M€ contre 1,2 M€ en 2019.

Nous sommes donc sur une nouvelle contre-vérité dirons-nous.

**Ça c'était pour le premier constat.**

**Pour le reste de la note, deuxième constat sur la présentation des chiffres :**

Ce budget est voté en reprenant les résultats 2022, ce qui est normal lorsqu'on vote un budget au mois d'avril puisque les comptes 2022 sont clôturés depuis plusieurs semaines.

On peut donc s'attendre à voter en même temps le compte administratif 2022, comme je le disais tout à l'heure, ou à défaut avoir des comparaisons entre les montants réalisés en 2022 et les montants prévus en 2023.

Or, et prenant l'exemple de la page 26, vous affichez un tableau comparant les prévisions du Budget primitif 2022 avec le BP 2023. Ce ne sont même pas les prévisions 2022 avec les deux DM votées en cours d'année, non, ce sont bien les prévisions du BP, qui ont été votées il y a un an.

Vous comparez ainsi des prévisions datant d'il y a plus d'un an avec ce que vous prévoyez pour 2023, alors qu'entre temps, vous avez fait deux décisions modificatives.

Surprenant, alors que vous connaissez les chiffres réalisés en 2022 que vous n'en parliez pas...

Vous indiquez par exemple en page 29 que la prévision 2023 des dotations au chapitre 74 est en légère baisse par rapport au budget primitif 2022 (-1,43%). Quel est l'intérêt de cette information sachant que lors des deux décisions modificatives, le budget des dotations 2022 a été augmenté de 519 K€.

Donc en réalité le budget 2023 diminue de 7,5 % par rapport aux prévisions 2022 et non pas de 1,43%. Mais, une nouvelle fois, quid du réalisé 2022 ? C'est cette donnée qui est utile, combien avons-nous perçu en 2022 et que prévoyons-nous en 2023.

Il n'y a que pour la RH où vous indiquez pour 2022 le montant réellement dépensé en indiquant que la maîtrise de ce poste de dépenses n'est pas une préoccupation nouvelle pour l'équipe municipale. Vérifions votre sens des priorités :

Entre 2021 et 2020 : +1,5M€, entre 2022 et 2021 : +975 K€ et prévision entre 2023 et 2022 +1 M€.

Au total entre 2020 et 2023, +14,29% de hausse soit une dépense supplémentaire de 3,5 M€ ! Une totale maîtrise effectivement ! Qui n'est pas liée qui plus est à la seule augmentation du point d'indice qui représente une dépense de 800 K€.

**Passons au sujet qui nous intéresse plus particulièrement : la hausse d'impôts prévue sur 2023**

Alors, comme pour la dette, petit retour en arrière,

Pour mémoire, **en 7 ans**, sur la période **2009-2016**, les taux d'imposition ont augmenté de +12,24% pour la TH et de +15,97% pour la taxe foncière.

**En 2016 et 2017**, l'abattement général de 15% dont tous les contribuables bénéficiaient est passé de 15% à 0% soit une hausse d'impôt de 1,5 M€ par an.

Comme indiqué dans l'introduction, le produit des impôts a donc progressé de 48,7% entre 2009 et 2018.

Pour 2023, vous nous annoncez une inflation record des dépenses notamment énergétiques, c'est vrai.

Et vous nous dites, je résume : « nous devons augmenter les impôts de +9,5% car nous faisons face à 3M€ de dépenses supplémentaires », c'est ainsi que les choses nous ont été présentées en commission et en conseil lors de la présentation du ROB.

Alors regardons.

Prenons les prévisions 2022, avec les DM évidemment, puisque vous n'avez pas jugé utile de nous donner les chiffres du réalisé 2022, concernant les dépenses fortement touchées par l'inflation à savoir, l'eau, l'énergie, le chauffage urbain, les combustibles, les carburants et l'alimentation.

Entre 2022 et 2023, vous prévoyez une hausse de +2,3 M€ pour l'ensemble de ces secteurs. Pas illogique donc retenons ce montant.

A cela, rajoutons 400 K€ d'augmentation du point d'indice par rapport à 2022 et une marge de 100 K€ supplémentaire et j'arrive à une hausse globale de 2,8 M€ donc on va dire que nous sommes proches de vos 3 M€.

Donc un coût très important effectivement. Démontrons comment ce coût très important aurait pu, contrairement à ce que vous dites, être absorbé sans hausse d'impôt.

D'abord, les bases d'imposition sont indexées sur l'inflation depuis 2018 ! Partons du principe que la ville a perçu les 21,78 M€ d'impôts prévus en 2022, une augmentation de 7,1% des bases en 2023 nous donne un montant de plus à percevoir de +1,5 M€.

Alors, vous allez me dire, il reste 1,5 M€ de charges supplémentaires à supporter. C'est vrai.

Mais on constate par ailleurs que vous avez prévu 400 K€ de « dépenses imprévues », chapitre sur lequel vous prévoyez systématiquement des crédits mais qui ne sont jamais dépensés, on va donc les enlever et on passe de 1,5M€ de charges à 1,1 M€ en retirant tout simplement cette dépense.

On constate également que le poste de dépenses des agents non titulaires est prévu en hausse de +17,5% en 2023 soit +454 K€. Là aussi un effort de 200 K€ est certainement possible surtout qu'en 2022 plus de 200 K€ ont été prévus et non dépensés. On tombe à 900 K€.

On constate également que les produits des services ne progressent que de 0,5% par rapport à 2022, c'est l'inflation pour les dépenses mais pas pour ces recettes apparemment, mais soit, n'y touchons pas.

900 K€. Où les trouver ? Alors la ville n'était pas éligible au filet de sécurité en 2022, car comparativement trop riche, mais quid de 2023 ? Pourquoi le filet de sécurité n'est-il pas évoqué dans la note ? Pourtant, en 2023, la ville remplit les critères :

- la condition liée à un taux d'épargne brute inférieur de 22 % est supprimée,
- la baisse de l'épargne brute est réduite à 15 % au lieu de 25 %,
- la dotation reçue ne dépend plus du poids que représente la hausse des dépenses ciblées dans la réduction de l'épargne brute.

Vous indiquiez que la ville n'était pas certaine d'y être éligible, mais il serait utile de l'évoquer.

Cette dotation serait égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et **50% de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.**

Mais attention : si la croissance des dépenses ciblées n'excède pas la moitié de la dynamique mobilisable des ressources totales, alors aucune attribution n'est due.

Cela signifie qu'avec votre augmentation d'impôts de 9,5% qui va rapporter environ 2 millions d'€ de plus sur les recettes de fonctionnement, vous nous tirez une balle dans le pied et vous nous amputez de l'aide de l'Etat.

Vous préférez donc augmenter les impôts, plutôt que de percevoir l'aide de l'Etat...c'est incompréhensible.

Idem sur l'amortisseur électricité (là ce sont toutes les collectivités qui vont être aidées avec une réduction directement sur les factures d'électricité). La note est également muette à ce sujet ce qui est surréaliste, bien que vous l'ayez évoqué à l'oral.

Sans cette augmentation d'impôts, il est clair que la ville aurait été éligible à une aide au filet de sécurité d'au moins **750 K€ de l'Etat.**

Pour reprendre, il resterait donc 150 K€ à trouver dans l'hypothèse où vous auriez suivi ce schéma. C'est donc là que vous vous êtes dit, nous allons augmenter la taxe foncière de 9,5% soit 2 M€ de plus. Alors vous avez vu un peu grand, on cherche beaucoup moins, on cherche 150 K€.

Alors, si vous teniez vraiment à augmenter les impôts, je vous rappelle que Sainte-Geneviève-des-Bois est en zone tendue en termes de logements et que vous avez la possibilité de majorer de 60% le taux sur les résidences secondaires, une mesure qui nous rapporterait environ 200 K€ et qui aurait le mérite de remettre sur le marché immobilier quelques logements.

Et voilà comment on trouve 3M€ sur un budget, mais cela n'est pas votre objectif, l'objectif est la construction d'un budget politique, pour ne pas dire plus, des dépenses gonflées et des recettes minorées ou oubliées, un budget crée de toute pièce pour justifier une augmentation de taxe foncière de 9,5%, en plus de la revalorisation des bases de 7,1%, soit une hausse globale pour le contribuable comprise entre 16 et 17%.

Ce qui est surprenant, c'est que si vous décidez une telle augmentation d'impôts en raison d'une forte inflation, vous devriez nous présenter une prospective jusqu'à la fin du mandat.

Mais vous ne le faites pas...Et pourquoi ? Nous voyons une raison principale : Aujourd'hui l'inflation est de 5,6%, même si elle diminue disons d'au moins 20% d'ici la fin de l'année, ce qui ne semble pas être le scénario vers lequel on se dirige, cela signifie que l'année prochaine, par la simple revalorisation des bases, le produit des impôts va augmenter d'un million d'€ supplémentaire.

Vous partez du principe que les dépenses énergétiques vont rester aussi élevées ? Oui / non, quid des travaux d'économies d'énergie ? Vous annoncez un ensemble de mesures de sobriété énergétique qui auront un impact sur les dépenses mais vous ne présentez aucune prospective.

Nous concluons rapidement sur les dépenses d'investissement, 4,9 M€ de crédits nouveaux auxquels se rajoutent 3,1 M€ de reports soit un total prévu de 8 M€. Or, nous savons très bien que ce budget ne sera pas dépensé en totalité, la moyenne entre 2015 et 2021 était de 5,5 M€ par an.

Mais nous ne sommes plus à une incohérence près. Au final, ce sont les contribuables qui payent votre mauvaise gestion.

Vous l'aurez compris, les élus d'opposition préfèrent le fond à l'outrance. Ils ne tomberont pas dans cette outrance en vous accusant de mépriser les Génovéfains, eux, mais ils vous accusent en effet d'avoir construit un budget politique, sur leur dos et pour payer vos erreurs de gestion.

Je vous remercie.

Intervention de M. Zlowodzki

Je vous rassure, dans mon intervention, il y aura beaucoup moins de chiffres, beaucoup ont été annoncés. Je fais une remarque linéaire sur la solution des résidences secondaires : il me semble que nous en avons 100 voire 150 dans la ville. D'une part, cela ne résoudra pas notre problème et d'autre part, je pense qu'il s'agit de génovéfains qui habitent la ville et qui ont peut-être une résidence ailleurs donc ils ne vendront pas leur logement. Aussi, les surtaxer alors qu'ils paient déjà une taxe d'habitation, je ne pense pas que des milliardaires aient acheté des résidences somptueuses à Sainte-Geneviève-des-Bois. Ce sont selon moi des cas très particuliers qui ne devraient pas payer plus de taxe d'habitation que les autres. J'irais plus dans votre sens là-dessus mais il s'agit d'un détail.

Je vous ai dit que je n'allais pas parler de chiffres mais plutôt de lettres en commençant par quatre petits vers que vous connaissez tous par l'école : « la cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvu quand la bise fût venue », je pense que vous connaissez la suite et je pourrais presque m'arrêter là mais je vais quand même parler un petit peu plus longtemps. Par ces vers, La Fontaine résume avec son talent propre ce qui nous occupe dans ce budget puisqu'au final, la hausse des augmentations d'impôts est une mauvaise gestion et ce depuis des années. À chacun des mandats, depuis que je suis dans le public ou élu, votre majorité a fait augmenter les impôts. Mme Rolly et son groupe ont fait la rétrospective et je ne vais pas la refaire. Parfois cette augmentation a lieu à plusieurs reprises durant le mandat, parfois ce sont les taux ou la suppression des abattements, bref, cela n'arrête pas d'augmenter. A chaque fois, vous vous trouvez des excuses. Cependant, nous ne voulons pas d'excuses mais des économies. Cette réalité vous est visiblement inconnue. Vous connaissez ce mot et vous en parsemez vos discours mais dans les faits, très peu d'économies sérieuses, très peu d'économies chiffrées et très peu d'arbitrages possibles pour réduire certaines actions puisqu'évidemment nous ne pouvons pas arrêter certaines actions mais d'autres peuvent être réduites. Cela a des impacts et demande des choix politiques mais vous n'avez pas décidé de les suivre.

Vous nous dites que les coûts de l'énergie explosent : j'ai deux remarques à ce sujet.

D'abord, il y a toujours des imprévus dans un budget, comme dit dans la fable de « la cigale et la fourmi », nous devons faire des réserves. Dans le cas actuel, c'est pour l'énergie mais cela pourrait être pour autre chose comme un équipement public que nous n'avions pas prévu de refaire mais qui a un problème et l'argent doit être dépensé de suite. Donc, vous n'avez pas fait de réserve ou pas assez. Votre rôle est de constituer l'épargne budgétaire pour faire face à ces aléas et il est trop facile lorsque l'année arrive d'augmenter les impôts car cette réserve n'avait pas été prévue.

Personnellement et c'est le cas pour tout le monde, si nous avons un imprévu, nous ne pouvons pas aller voir notre patron et demander une augmentation. Aussi, ma seconde remarque concerne les coûts de l'énergie. Vous et votre majorité avez fait un choix politique qui est celui de faire négocier vos tarifs par le SMOYS qui n'avait pas les compétences et qui est très petit : nous en payons maintenant le prix fort. J'aimerais qu'à l'avenir nous puissions au moins avoir un débat puisque nous n'avons pas eu le choix : il n'y a pas eu d'échanges ni aucune commission sur le sujet. Nous avons le syndicat d'intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France auquel nous avons décidé de ne pas adhérer puisqu'évidemment nous sommes toujours plus malins à Sainte-Geneviève-des-Bois. Je rappelle que le Sigeif est composé de 191 communes, 6 millions d'habitants et le premier acheteur public de gaz. Le sigeif propose aussi des aides à l'investissement pour ses adhérents comme le SMOYS mais ils ont une force de frappe plus importante. Il existe depuis quasiment un siècle et grâce aux groupements de commande qui existent depuis 2004, ils ont eu des réductions sur les tarifs réglementés de plus de 20 % si j'en crois les chiffres de 2016. Avons-nous fait mieux avec le SMOYS ? Voici ma question. Par contre, je mettrais à votre crédit tout ce qui a été fait sur la géothermie mais même si vous deviez nous dire que le SMOYS négociait mieux, je pense qu'il s'agit de débats qui méritent d'être au-delà des choix politiques et nous devons garder une ouverture d'esprit sur d'autres solutions.

Petite parenthèse rapide : je trouve que nous sommes très en retard dans notre pays par rapport à ce que nous avons accepté sur les marchés réglementés de l'électricité qui est un scandale d'État. Nous parlons des autoroutes mais là, j'aimerais réellement savoir où part l'argent, la tarification du kilowattheure est totalement absurde. Il y a un réel sujet, je ne sais pas ce que peuvent faire les communes mais je pense que nous avons chacun notre petite force de frappe. Cela est totalement inadmissible au-delà de ce que je viens de dire de payer une électricité dont le coût de production n'est pas du tout celui qui nous a été facturé. Il n'y a pas que nous, tous les acteurs économiques sont concernés et je serai à vos côtés pour nous mobiliser puisque cela est absolument inadmissible. Après, je m'éloigne un petit peu mais cela a rapport avec des choix politiques qui ont été faits, nous payons aussi le prix de l'abandon nucléaire par François Hollande et par Emmanuel Macron ainsi que du pipeau qu'il nous sert depuis des mois parce qu'il faut savoir que le nucléaire n'est toujours pas éligible à tout un tas de fonds de l'État français pour l'énergie car il n'est pas suffisamment vert. Aujourd'hui, il nous reste beaucoup de choses à faire sur le nucléaire et sur l'énergie. Nous avons la moitié de nos centrales nucléaires à l'arrêt grâce à François Hollande que la majorité avait soutenu donc la responsabilité est de votre part au niveau national je me permets de vous le rappeler et nous n'en serions pas là si ce n'avait pas été le cas.

Par ailleurs, nous avons la question de la gestion du budget de la ville pour faire des économies. Faire des économies n'est pas facile, je vais me prêter au jeu et vous citer des choses que nous pourrions faire différemment. Évidemment, à chaque économie, la personne qui bénéficie de la prestation dira que c'est moins bien et cela aura un coût politique j'en ai bien conscience ne vous inquiétez pas. En dehors de cela, il y a tout un tas d'actions menées par la commune, par les agents publics, les associations et les subventions. Je répète que selon moi il n'y a pas un euro de subvention à supprimer. Je fais choix de me répéter car il est commun de penser que si un jour la droite passait en majorité, elle couperait les subventions des associations. Ce n'est pas le cas et cela fait partie des budgets nécessaires à part les syndicats mais cela ne représenterait que 5 000 €. C'est d'ailleurs le moment de remercier tous les agents de la mairie qui ont des actions essentielles sur la ville.

La question est de savoir à quel coût et comment nous pouvons faire mieux. Je ne dis pas que vous ne faites rien, je pense que de nombreuses bonnes choses sont faites et je ne remets pas cela en cause. Par contre, nous avons un gros sujet qui revient depuis le début du conseil sur les frais de fonctionnement et les salaires. Ces frais sont importants et sont un coût fixe qui est difficilement flexible ce qui est normal puisque nous avons des contraintes. Or, depuis le début de ce mandat et lors du mandat précédent, nous n'avons eu aucun débat en conseil municipal sur la politique RH de la ville, sur sa politique de réorganisation de services à savoir quels sont les effectifs d'un service

pour effectuer telle ou telle prestation, sur pourquoi faire appel à des personnes extérieures... Nous parlons des choix de recrutement et des grades qui ne servent à rien à part à nous éloigner des débats importants. Peut-être faudrait-il nous fournir plus d'informations et de documents administratifs ainsi que nous expliquer quelles sont les stratégies par exemple pour le non-remplacement des départs en retraite. De temps en temps nous avons une délibération sur un point mais ce genre de réflexion ne vient pas jusqu'au conseil municipal et c'est dommage car nous pourrions faire des propositions.

L'autre sujet pour faire des économies serait l'accession du partage aussi des choix par exemple sur l'externalisation de certaines prestations par rapport à ce qui peut être fait en interne. Je prends l'exemple de l'externalisation de la restauration pour les groupes scolaires dont nous avons la charge, c'était l'un des sujets des débats de campagne et il a été décidé finalement dans cette ville de continuer à avoir la cuisine centrale, d'en construire une nouvelle avec un plan d'investissement sans que l'on nous présente une alternative, et ce n'est pas faute de l'avoir demandée ! Nous aurions aimé avoir le choix soit de la garder, soit de l'externaliser en partie, soit de faire appel au privé... Nous n'avons eu aucun chiffre ni aucun débat malgré nos demandes, et, même, nous n'avons toujours pas connaissance des économies d'échelle que nous aurons à la fin, de combien de repas nous souhaiterions faire et de combien de villes nous avons besoin pour que ces repas soient fait à moindre coût pour la ville. Des choses ont été faites, je pense que nous aurions pu faire des choix différents mais c'est trop tard et, quand je me reporte à « la cigale et la fourmi » par rapport à nos choix d'avant, je constate que nous avons beaucoup investi là-dessus par exemple mais peut-être aurions-nous pu faire différemment. Je parlerais tout à l'heure de la médiathèque car cela est lié avec l'agglomération.

Aussi, pour revenir sur les RH, en début de mandat, vous avez recruté un cadre A en fonction publique chargé de la démocratie locale et participative. Visiblement il est incapable d'envoyer un mail aux élus de l'opposition pour les inviter à vos consultations. Ce cadre A ne sait pas utiliser internet à moins que vous lui ayez interdit de nous inviter mais je ne le pense pas, ce n'est pas votre genre ! Plus sérieusement, je ne vois pas l'utilité de ce contrat et cette personne est en contrat local pour 30 ou 40 ans. Je ne sais pas quel âge il a. Je pense qu'avec l'ensemble du staff de votre cabinet et avec toutes les équipes assez fournies et très talentueuses de communication du « Votre Ville » et sans ironie avec l'ensemble des élus que vous avez et vue la force de frappe que vous avez lors de vos campagnes, vous avez moyen de faire de la démocratie locale sans forcément recruter quelqu'un. C'est une dépense inutile, nous n'en voyons pas l'impact. Si vous nous invitez aux ateliers participatifs, nous pouvons vous aider gratuitement et c'est d'une pierre deux coups : meilleure démocratie locale et moins de dépenses.

Concernant les dépenses de vœux, vous les supprimer cette année. Vous avez comparé les villes et j'aimerais savoir combien il y a de villes et combien de tranches qui faisaient pendant des années 10 cérémonies de vœux durant tout le mois de janvier avec spectacle, buffet offert et cadeaux. Il est sûr que cela rapporte électoralement ! J'assimile cela à de la corruption et je précise que dans une entreprise privée, nous n'avons pas le droit d'offrir des cadeaux d'un montant de plus de 20 € et ils doivent être déclarés. Pendant des années, vous avez arrosé et cela coûte très cher, nous nous serions passés du prix de votre réélection. Par exemple, pour le spectacle, pourquoi prenons-nous un DJ extérieur ? Nous avons un conservatoire et des associations qui font de la musique. Nous pouvons aussi faire un spectacle de danse. Cela est gratuit et les gens sont contents de se produire. L'idée est de se réunir et non de dépenser de l'argent. Nous pouvons donc faire des cérémonies de vœux beaucoup moins chères. Ce sont des petits exemples mais année après année, cela représente une somme conséquente et, je ne vous parle pas des cadeaux aux habitants comme ceux faits aux personnes âgées au moment de Noël. Je rappelle que nous avons voté tout à l'heure une subvention pour « Clic-Orgessonne » qui est à destination de nos aînés et aux personnes isolées. Alors c'est en effet un petit exemple et ce n'est pas cela qui va changer le budget. Je pense que ce n'est pas le rôle de la mairie d'aller faire des cadeaux de Noël aux gens, par contre, d'organiser une soirée ou un Noël pour les gens isolés, je suis d'accord.

Je vais continuer en parlant des subventions aux voyages des retraités, je suis d'accord pour que la mairie négocie des tarifs de groupe pour que les gens puissent partir moins cher mais je ne suis pas d'accord pour subventionner.

Ce sont donc tout un tas de petites dépenses très clientélistes qui s'additionnent et qui font que nous dépensons de l'argent. Évidemment, cela pèse un petit peu sur le budget mais cela vous rapporte des dots.

Les frais de cantine sont un autre sujet politique. Je considère que 0,75 centimes d'euros pour un repas n'est pas assez et c'est d'ailleurs moins que ce que paient les personnes chez elles. Certes, cela ne concerne pas beaucoup de monde mais nous avons proposé les repas au tarif unique de 3,50 euros par personne.

Autre point, avons-nous toutes nos écoles élémentaires en « self » ou avons-nous d'autres solutions moins coûteuses pour la ville ? Il faudrait peut-être instaurer le self-service de manière plus automatique, nous pourrions ainsi économiser des frais de personnels, ce sont des sujets à avoir.

Concernant l'agglomération, il s'agit d'un sujet important et pourtant un petit peu oublié puisque par des moyens détournés, la commune est censée être « riche » avec ce qui arrive à la Croix blanche et les produits d'imposition. Aussi, l'agglomération a tout à fait les moyens juridiques de redonner de l'argent aux communes de ce qu'elle touche. Nous pouvons donc nous poser la question du budget de l'agglomération, en toute logique, si elle dépensait moins, elle pourrait nous aider notamment à passer des caps comme celui-ci. Je vais prendre l'exemple pour l'agglomération de choix à faire : il est évident que nous avons dépensé via l'agglomération beaucoup d'argent pour la nouvelle médiathèque à Sainte-Geneviève. Je rappelle que nous avons une médiathèque qui fonctionnait très bien et il aurait pu être beaucoup plus économe de réfléchir à une extension et à une petite modernisation. La politique culturelle ne se mesure pas aux chiffres d'affaires des promoteurs, nous avons dépensé des millions d'euros sur cette médiathèque alors que l'ancienne fonctionnait encore ! Pour être précis, la médiathèque a coûté quatre millions d'euros et c'est largement plus que l'augmentation de l'impôt que nous avons cette année !

Ainsi, la question des transferts d'activité de l'agglomération que nous n'avons pas vu dans les économies de frais de fonctionnement de la ville, l'endettement de l'agglomération que nous avons regretté car nous avons une capacité d'emprunt à zéro, les missions de l'agglomération etc. sont des sujets à aborder pour nous permettre d'avoir une marge sur le budget pour les imprévus. Au-delà de cela, nous allons nous déporter et ce n'est pas la responsabilité de la ville.

Je vais revenir sur un sujet de justice fiscale et notamment sur la suppression de la taxe d'habitation par notre Auguste Président Macron qui est le plus intelligent d'entre nous, n'est-ce pas ? Nous avons un réel problème de justice fiscale ! J'imagine que vous me donnerez une réponse et que nous ne serons pas d'accord mais ce qui me pose problème en plus de l'augmentation d'impôts est le fait que cela ne porte que sur une seule catégorie de contribuables que ne sont pas tous les génovéfains. La réflexion est la suivante : quelle que soit la majorité de la ville, le maire a l'ambition d'un projet qui demande des dépenses et tous les habitants sont d'accord, ils veulent bien payer un petit peu plus d'impôts. Pourquoi seuls les propriétaires devraient payer ? Pourquoi les locataires ne paieraient-ils pas ? Ils vont pourtant bénéficier du service, nous avons donc un énorme problème là-dessus et nous avons plusieurs solutions. D'ailleurs, nous n'en avons pas parlé tout à l'heure, Mme Vasseur, vous pourrez me compléter, je ne pense pas que l'État nous compense sur le manque à gagner que nous aurions eu si nous avions eu la taxe d'habitation avec l'augmentation des bases. Aussi, si nous avons une augmentation du nombre d'habitants, nous n'aurons pas de compensation de la taxe d'habitation, cela n'a pas été prévu alors qu'ils auraient payé une taxe d'habitation que nous aurions perçue. C'est un vrai problème lorsque l'on nous demande de construire, il faudra que toutes les forces politiques locales aillent demander à M. Macron de revoir sa copie pour que nous soyons financés, dans le cas contraire, nous devons continuer à augmenter les taxes foncières. C'est également pour cela que j'ai parlé de tarification au quotient familial, il y a un double problème là-dessus car souvent les catégories qui ne paient plus la taxe d'habitation ont des petits quotients donc il y a une asymétrie. Je pense qu'il faut à minima demander une compensation et demander à

nouveau que la taxe d'habitation soit payée car nous arrivons sur des mesures très compliquées avec l'augmentation de la taxe foncière. La taxe d'habitation était un impôt bénéfique à la commune pour financer des services et c'était au maire de veiller à ce que son montant soit en conformité avec les projets menés.

Nous nous proposons d'être avec vous pour demander une compensation pour que les villes n'aient pas que la taxe foncière comme seul outil fiscal, ce n'est pas tenable.

Nous vous avons dressé des pistes pour faire des économies, certaines ne vous intéresseront pas mais nous sommes à votre disposition pour travailler à des pistes d'améliorations dans le cadre du futur budget puisque malheureusement, l'inflation n'est pas prête de s'arrêter.

Je vous remercie pour votre écoute, nous allons écouter votre réponse M. le maire.

Intervention de M. le maire

Je vais me permettre de répondre à quelques éléments et certains élus de la majorité dont Nathalie Vasseur donneront des précisions spécifiques. Il est vrai que beaucoup de chiffres ont été donnés ce soir et j'aimerais revenir dessus. Mme Rolly, M. Zlowodzki, vos deux interventions étaient intéressantes et, quelques fois, lors de la présentation des budgets, les rôles sont inversés dans le fond piquant des interventions.

Tout d'abord, Mme Rolly, je suis très étonné de votre intervention, nous avons le sentiment que vous minimisez et que vous refaites l'histoire de ce qu'est ce monde depuis mars 2020. Par exemple, vous minimisez l'impact des crises qu'il peut y avoir sauf quand il s'agit de défendre les mesures gouvernementales prises depuis 2020, là, vous ne faites jamais une critique ! Selon vous, ce que fait le gouvernement va toujours dans le bon sens, c'est presque une rengaine contrairement à tout ce qui vient de la ville, vous ne regardez pas les choses en face.

Aussi, j'aurai pu écrire votre intervention concernant le budget et l'impact des emprunts structurés puisque cela fait maintenant quelques années que vous faites la même. C'est principalement votre seul argument, je dirai même que c'est le seul ! Vous oubliez à chaque fois de rappeler ce qu'étaient ces emprunts structurés et par qui ils avaient été proposés aux collectivités. Combien de collectivités à travers la France ont été concernées ? Il y en a eu 5 000, de toute taille, de toute couleur politique, des hôpitaux, des régions, des mairies, des agglomérations, des syndicats... Tous ont eu au milieu des années 2000 l'outrecuidance de faire confiance à une banque, Dexia pour ne pas la citer, dont le principal actionnaire était l'État français, elle était même la principale banque des collectivités. Cette banque a effectivement proposé des emprunts structurés dont le nom était quelque peu mensongé puisque comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, ce principal emprunt notamment s'appelait « taux fixe » alors même qu'il avait un taux extrêmement variable indexé sur l'Euro-Franc suisse. Je rappelle que nous étions avant la crise financière de 2008 et qu'à l'époque, cette banque dont le principal actionnaire était l'État français, je le répète, expliquait partout que jamais l'indexation sur l'Euro-Franc suisse pourrait avoir un impact. C'est sans doute sur cette base d'argumentation que 5 000 collectivités de toute taille et de toute couleur politique ont souscrit des emprunts structurés. La ville, vous le savez, a dénoncé ces emprunts structurés comme la totalité des villes et collectivités qui ont engagé une procédure et, dans le cadre de cette procédure, la ville a perdu comme la totalité des collectivités qui se sont engagées sur cette voie.

Je suis devenu maire en octobre 2017, j'ai dû évoquer dans mon propos en conseil municipal que j'avais à cœur de sortir de l'hyper-volatilité des taux à laquelle nous étions confrontés à l'époque, cette hyper-volatilité explosait et sans doute, ai-je repris à plusieurs reprises l'idée qu'il fallait sortir de ce risque que représentaient les emprunts structurés. Nous en sommes sortis avec certes des pénalités importantes mais lors de l'année 2018, nous avons trouvé un moyen de sortir de cette hyper-volatilité avec une renégociation des taux et avec un taux d'emprunt à 2,25 %.

Dans votre propos, vous avez rappelé le capital de la dette cependant, tout était un petit peu mélangé dedans. Lorsque vous faites des investissements, vous avez tout de même un taux d'emprunt et nous pouvons refaire chaque année le même débat, vous pouvez essayer de faire croire que la nécessité cette année de recourir à la fiscalité est liée aux emprunts structurés pour

lesquels, il me semble si vous reprenez les éléments de compte-rendu de conseil municipal, qu'au moment où nous avons passé cette transaction avec la SFIL, j'ai dû dire que maintenant, nous pourrions voir les remboursements que nous aurions à faire chaque année. Un tableau avec ces éléments doit exister. Vous avez parlé également de la crise COVID et de son impact budgétaire sur la ville, là encore, je souhaite que l'on se rapporte aux comptes-rendus des conseils municipaux. Vous évoquez l'année 2020 et vous retrouverez très certainement dans l'une de mes interventions et dans celle de Nathalie Vasseur le fait que hormis les salaires et l'ensemble des salaires des fonctionnaires que nous avons continué à payer, des événements ont été annulés, des services ont été fermés donc, à l'époque, nous avons dû dire qu'il y avait eu des dépenses engagées pour la gestion de la crise sanitaire mais qu'au final, cela était moins catastrophique en 2020 que cela ne l'a été en 2021. Je vous invite à regarder, chiffres à l'appui, ces éléments. Je crois que nous avons toujours eu l'honnêteté de rappeler les éléments de 2020 et les éléments de 2021 liés à la crise financière, en tout cas, cela doit être noté dans les comptes-rendus du conseil municipal.

Vous savez, vous minimisez sans doute un petit peu trop l'impact de cette crise. Nous avons eu à gérer la crise sanitaire aux côtés de l'État, l'État était d'ailleurs bien content de pouvoir s'appuyer sur les collectivités locales. Je le dis clairement, les villes et la région Ile-de-France par exemple se sont battues très vite et on ne peut pas m'accuser de mettre en avant un exécutif de ma couleur politique ! Sans la région, nous attendrions sûrement encore les masques de l'État et le gel hydroalcoolique. Il est vrai que nous avons pu bénéficier de la puissance de la région et de sa puissance d'achat alors même que du côté du gouvernement, on s'apercevait certainement à peine que des outils de production ne se trouvaient plus en France. Toujours est-il que nous avons pu bénéficier de cela. Puis, il a fallu vacciner la population et s'il n'y avait eu que l'État, je ne pense pas que la population génoise et même au-delà, que la population essonnoise aurait été autant vaccinée et cela aussi rapidement. Rappelez-vous de l'engagement de la majorité municipale et même de l'ensemble du conseil municipal sur ces questions, nous n'avons pas hésité une seconde, il fallait monter le plus grand centre de vaccination et nous l'avons fait. Là encore, en ce qui concerne les remboursements et la prise en charge intégrale des dépenses liées à la vaccination évoqués par l'État, c'est intégral « selon l'État », c'est à dire qu'il vous reste toujours une petite facture ! Ce n'est pas grave, nous l'avons fait.

Nous étions face à une crise historique, une crise sanitaire mondiale et nous devions prendre notre part, nous l'avons fait en responsabilité. Si je l'évoque c'est parce qu'à l'époque, nous avons sans doute dit qu'il fallait être vigilants à la crise économique et à la crise sociale, oui, il y a eu le « quoiqu'il en coûte », nous savons aujourd'hui combien il a coûté mais il fallait être aux côtés des entreprises. J'aimerais que l'État soit aux côtés plus encore de nos artisans, de nos commerçants et de nos entreprises. Je ne sais pas si vous avez lu, nous avons fait écho de quelques professionnels de la ville et de l'impact de cette crise énergétique qui s'abat sur eux. Prenons l'exemple de la gérante d'un salon de coiffure de la ville pour qui la facture d'électricité est passée de 150€ à 1 070€. Les médias ont beaucoup mentionné les boulangers mais c'est le cas aussi pour les coiffeurs, les commerçants, pour les petits-entrepreneurs, pour les artisans et pour les PME. Nous avons fait le « quoiqu'il en coûte » sur la période d'avant et là, nous ne sommes pas à la hauteur du rendez-vous. J'ai rencontré un chef d'entreprise qui m'expliquait qu'il allait devoir fermer sa société parce qu'il avait des fours à chauffer avec des coûts trop importants, son grand-père avait monté la boîte à l'époque et il représentait la troisième génération à la tête de l'entreprise, il a laissé 160 personnes sans emploi.

Il était étonnant que M. Zlowodzki évoque la fixation du prix de l'électricité qui, pour le coup, est basé sur un modèle ultra-libéral et qui met tout le monde sur le carreau que ce soit les particuliers, les collectivités locales, les entreprises, les professionnels... Il nous faudrait trouver un autre système effectivement que la fixation de tarifs d'électricité et ce système complètement fou qui a par exemple fait que EDF a vendu de l'énergie à des sociétés qui font de la spéculation et ces mêmes sociétés arrivent même à revendre son énergie à EDF à des prix démultipliés, nous atteignons un niveau assez extraordinaire ! Si je l'évoque c'est que nous sommes pris dans la nasse

et il faut regarder les choses telles qu'elles sont, clairement, il n'y a pas que la ville de Sainte-Geneviève. Pourquoi y-a-t'il des différences entre les villes ? C'est parce que certaines villes avaient des contrats bloqués, nous, il s'est avéré qu'en fin de l'année dernière, notre contrat avec notre fournisseur d'électricité arrivait à son terme. Cela arrivera inévitablement sous peu à certaines autres collectivités. Nous constatons bien l'hyper-volatilité de la fixation du tarif de l'énergie. J'en parlais hier matin avec M. Chauveau, nous avons eu une baisse du prix du mégawatt heure ces derniers mois et, actuellement, nous avons un pic d'augmentation. En regardant à l'avenir sur cette question des énergies, je sais que vous avez une grande confiance dans l'action gouvernementale mais, personnellement, je serai très prudent sur la tarification sur les années à venir, nous avons une problématique que même notre volonté, notre volontarisme, nos investissements, nos changements en LED, les efforts que nous faisons sur l'éclairage, les baisses de chauffage et autres n'arriveront pas à compenser l'entière de l'explosion du coût de l'énergie, cela n'arrivera pas tout de suite. Il faudrait des dizaines de millions d'investissements sur l'ensemble du patrimoine et je rappelle que nous avons 23 écoles, 5 gymnases, des équipements sportifs et culturels. Ainsi, bien évidemment, pour poursuivre ce que nous avons fait, nous avons voté, nous avons demandé des subventions et nous inscrivons aussi au budget au titre des investissements tout ce qui va permettre de pouvoir faire des économies sur le budget de fonctionnement, ce sont des investissements intelligents comme le disait mes prédécesseurs puisque nous aurons des gains financiers importants. Aujourd'hui, l'ensemble des particuliers le voit avec tous les dispositifs d'isolation thermique de l'habitat, il y a un réel impact sur les factures énergétiques. Donc, il nous faut poursuivre ce travail, nous pouvons être dans des jeux d'opposition et de majorité mais il faut aussi garder le cap. Je vous remercie d'avoir essayé de vous prêter au jeu et de proposer un contre-budget cette année, je vous en avais fait la proposition l'année dernière et vous avez essayé de le faire. Je pense que Mme Vasseur a pris pas mal de notes pour vous répondre, autant vous dire que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur l'ensemble des choses que vous évoquez.

Tout d'abord, vous évoquez la revalorisation des bases à 7,1, c'est vrai sur le principe, le produit qui va être rapporté sera plutôt à l'équivalent puisque toutes les bases ne sont pas forcément identiques, il y a des locaux commerciaux, des locaux d'activité... Nous allons sans doute être plutôt à 5,5, cela fait quand même une petite différence. Concernant les évolutions et l'impact sur le budget du personnel, là encore, il peut y avoir quelques approximations à quelques centaines de milliers d'euros. Vous évoquiez également, Mme Rolly, que chaque année nous inscrivons au budget des dépenses imprévues qui ne sont jamais dépensées, M. Zlowodzki évoquait dans le début de son intervention juste après qu'il n'y a pas peut-être pas assez de dépenses imprévues inscrites au budget. Vous savez, lorsque l'on présente des éléments budgétaires notamment en conseil municipal, il faut les lire, je vous invite Mme Rolly à relire des choses que nous avons déjà voté afin que nous puissions parler d'avenir. Dans la longue liste de vos lectures à venir, je vous invite à relire la décision modificative N°2 de l'année dernière, vous verrez en bas de page la liste des dépenses imprévues qui était d'un montant de 349 000€, ce n'était pas 400 000€. Ils sont fléchés sur des dépenses qu'effectivement nous avons eu comme imprévues dans l'année, en effet, nous les avons dépensés. Dans votre contre-budget, vous avez considéré que cette ligne de 400 000€ n'avait pas été dépensée. D'ailleurs, il doit même y avoir dans la décision modificative des dépenses liées au gaz.

Aussi, cette crise est très importante et, bien souvent, nous répétons ici que Sainte-Geneviève n'est pas une île, elle n'est pas isolée notamment sur les taux de fiscalité et dans les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés. Il n'y a pas que la hausse de l'électricité, il y a aussi la hausse et l'inflation sur l'ensemble de nos achats, c'est vrai du côté du magasin et de la cuisine centrale. Nous essayons de garder des proportions mieux maîtrisées que si nous avons recours à un prestataire, dans certaines villes, des prestataires ont fait un plus 10 voire 15 % sur la facture aux collectivités. Nous essayons de faire face avec notre gestion mais évidemment, lorsque la grippe aviaire touche la volaille, vous êtes obligés d'en acheter moins puisque le cours de la volaille est en augmentation mais lorsque le beurre et l'huile augmente de 70 %, vous n'avez pas de solution. Aujourd'hui, nous

réalisons 2 900 repas par jour dans nos écoles et nous constatons cet impact, d'ailleurs, il touche l'ensemble de nos services. Autre exemple, nous avons changé le format l'année dernière de la fête des associations, nous l'avons fait du côté de la Piscine d'en-Face pour essayer de mutualiser et pour faire en sorte que nous ayons moins de barnums à louer, cette fête des associations où l'ensemble des génovéfaines et des génovéfains vont s'inscrire dans nos associations est un moment très important, pour autant, nous avons loué moins de barnums mais il y a eu une telle augmentation du prix de la location qu'en fait nous n'avons pas fait d'économies. Alors, nous avons fait d'autres économies, par exemple, il n'y a pas eu d'illumination de Noël ni de marché de Noël à Noël dernier. Nous avons essayé de faire des économies et que n'ai-je pas lu dans votre tribune politique ? Qu'il était scandaleux de supprimer le marché et les illuminations de Noël, je veux bien essayer mais dites-nous où faire les économies !

Je me suis fait la réflexion cet après-midi que si Mme Rolly, M. Chollet et l'ensemble du groupe avait eu ce débat que nous avons depuis le début sur la sécurité et sur le nombre de fonctionnaires de police dans nos services, leur objectif aurait peut-être été changé. Nous avons parlé de dix fonctionnaires de police municipaux, il me semble que dans votre groupe vous parliez de 20 policiers municipaux et je crois que M. Zlowodzki parlait de 30 policiers municipaux.

(M. Zlowodzki précise qu'il proposait 15 policiers municipaux dans son programme.)

Sachez qu'un poste de police municipal coûte 58 000€ par an, il s'agit d'un budget très important. En ce qui concerne la poursuite des investissements, croyez-moi, nous ne sommes pas sur des investissements pharaoniques. Sur les efforts de gestion, aujourd'hui chaque poste est regardé, chaque départ en retraite est regardé. A chaque fois, nous nous interrogeons sur le fait de pouvoir ou non réorganiser le service, dans certains services c'est impossible, par exemple, celui de la petite enfance et des ATSEM dans les écoles. Il y a toute une série de métiers où il faut faire face.

Ensuite, et je n'ai pas toutes les études sur ce que coûterait l'externalisation M. Zlowodzki mais je vais prendre l'exemple des devis que nous pouvons faire pour les bâtiments puisqu'il est parlant pour tout le monde. Vous avez une salle à refaire en électricité, peinture, changement de LED, le sol, vous aurez un devis qui sera un chiffrage d'entreprise hors, aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un service régie du bâtiment avec des peintres, des électriciens, des chauffagistes, des plombiers et, ils interviennent de plus en plus, c'est une grande économie et un gain de temps pour les interventions urgentes.

Mme Rolly, tout à l'heure, vous laissez à penser que nous pourrions maîtriser autrement le budget du personnel, je rappelle que dans le rapport d'orientation budgétaire, nous avons noté le ratio-charge de personnel par habitant à Sainte-Geneviève, il est de 713€ par habitant. Les villes de la même strate du département sont à 756€ par habitant sur le budget de fonctionnement, les villes de la même strate au niveau de la région sont à 841€ par habitant. Je pourrais aussi évoquer les dépenses de gestion courante par habitant, 228€ à Sainte-Geneviève par habitant alors que dans les villes de même strate du département, le nombre est de 272€ par habitant et pour les villes de la région de la même strate sont à 327€ par habitant. Je pourrais évoquer les mutualisations constantes mais nous l'avons déjà un petit peu fait tout à l'heure sur la cuisine centrale intercommunale. Je pourrais aussi évoquer le désendettement de la ville, il s'agit de -8 millions de dette à la fin de l'année et depuis le début de la mandature, ce n'est pas rien.

Aussi, la ville continue de se moderniser, j'évoquais tout à l'heure l'excédent réalisé malgré toutes les difficultés. Comme vous le disiez, cet excédent est tout ce qui sert de réserve mais lorsque vous devez faire face à une augmentation aussi importante des dépenses énergétiques notamment, ces 3 150 000€ d'excédents sont utilisés.

Concernant les éléments programmatiques et les éléments de gestion, je vous invite là encore à de la lecture afin de relire le rapport de la Chambre régionale des comptes que nous avons eu l'année dernière. Je rappelle qu'ils regardent tout sur une période de plusieurs années : les marchés publics passés, la gestion du personnel, les dépenses, les recettes, l'impact des emprunts structurés sur le

budget de la ville... Ce rapport de la Chambre régionale des comptes est plutôt bon voire très bon, je rappelle qu'il s'agit d'un organisme indépendant dont le seul objet est de vérifier des éléments de droits et de gestion des collectivités locales quelque soit leur taille. Bien évidemment, dedans, ils évoquent l'impact des emprunts structurés mais aussi la question de la fiscalité, il y est écrit que la ville est très en dessous des villes à ce niveau. Si je l'évoque comme cela, c'est parce que le mois dernier dans votre coup d'esclandre lorsque vous êtes sortis de la salle de manière très théâtrale, je n'ai même pas pu répondre à M. Chollet qui m'a dit qu'au moment de l'examen du rapport de la Chambre régionale des comptes j'avais précisé que je n'augmenterai pas les impôts. Oui, je le redis, bien évidemment, à ce moment-là, en l'état de connaissance tel que l'on avait, je l'ai dit. Et s'il l'on avait eu le bouclier tarifaire, si l'État avait entendu la demande de l'ensemble des associations d'élus, de l'ensemble des collectivités locales de faire le bouclier tarifaire à 15 % comme pour les particuliers, sans doute, nous n'aurions pas été obligés de prendre ces douloureuses décisions que nous avons été obligés de prendre ce soir pour les habitants. Je me réfère au gouvernement puisque vous êtes assez fan de son action. Gouverner est prévoir mais, quelque fois, vous êtes confronté à des choses que vous ne mesurez pas et que vous ne pouviez pas prévoir puis, vous avez des impacts et des incidences qui vous dépassent et qui dépassent aussi votre propre gestion. Cela a été vrai pour la crise sanitaire, cela a été vrai pour la crise économique qui en a découlé et c'est vrai pour l'impact de la guerre en Ukraine qui a aujourd'hui un impact sur l'énergie et sur un grand nombre de fournitures que nous pouvons avoir. Nous essayons de faire face en responsabilité, nous essayons de faire face pour continuer d'apporter un haut niveau de services publics aux génévécains, nous essayons de faire face en rationalisant, nous essayons de faire face en essayant de trouver toutes les pistes d'économies là où nous pouvons les trouver, nous essayons de faire face pour aussi préparer l'avenir de la ville et en ayant toujours en tête la qualité de vie des génévécains ainsi que leur pouvoir d'achats.

Enfin, je finirai là-dessus, puisque vous m'avez ouvert la porte M. Zlowodzki, je vais être d'accord avec un élément que vous avez évoqué : la réforme de la fiscalité locale. Sans doute, d'autres options étaient possibles que la suppression de la taxe d'habitation, je pense que sur la question de la fiscalité locale, tout le monde ne payait pas la taxe d'habitation ou la taxe foncière, beaucoup de gens étaient exonérés mais d'un autre côté, nous aurions pu élargir les bases et faire en sorte que même les plus modestes puissent payer au moins symboliquement. C'est un tout autre choix qui a été fait et les conséquences de ce choix sont catastrophiques pour un grand nombre de notre population. Oui, nous faisons peser aujourd'hui la fiscalité locale sur les propriétaires, cela est une réelle problématique. Aussi, cette suppression d'une fiscalité locale où les collectivités pouvaient jouer sur un dynamisme fait que dorénavant, nous sommes totalement dépendants des appels à projet de l'État et si nous souhaitons des subventions, nous devons rentrer dans le cadre de ce que l'État propose. Là où nous avons perdu chacun des millions d'euros sur les dotations de l'État, aujourd'hui, l'État va donner 100 000€ de subventions et vous serez obligé de dire merci. Lorsque je parle de l'État ce n'est pas que celui-ci puisque que quand le gouvernement était de notre couleur politique, si des décisions étaient contre les intérêts de Sainte-Geneviève ou des génévécains, nous l'avons toujours dénoncé.

Pour finir, j'aimerais que l'opposition qui soutient de manière très active le gouvernement soit à même de dénoncer des décisions qui ont des conséquences trop impactantes au moins avec nous et je pense que nous pourrions avoir l'unanimité autour de la table pour défendre Sainte-Geneviève, cela serait vraiment bénéfique.

M. Chauveau.

Intervention de M. Chauveau

Il était question de l'énergie et j'ai quelques remarques à faire.

Effectivement, nous avons traversé une crise très forte et exceptionnelle depuis deux ans, nous avons eu coup sur coup une crise de la COVID qui a nécessité un report des centrales nucléaires en 2020, ensuite, nous avons eu la découverte de micro-fissures sur des canalisations qui ont mis

à l'arrêt une quinzaine de réacteurs en plein milieu d'année 2022, puis, comme vous l'avez remarqué, il y a eu une guerre en Europe qui a fait exploser un certain nombre de canalisations de gaz notamment Nord Stream 1 et Nord Stream 2 qui alimentaient les centrales allemandes et qui a mis une bonne partie du système électrique européen par terre. Par conséquent, en milieu d'année, le prix de l'électricité s'est envolé d'une manière irrationnelle, nous avons dépassé les 1 000€ le mégawatt-heure alors qu'il était depuis des années autour de 40-50€, c'est donc une augmentation multipliée par 20. Effectivement, notre groupement d'achat a acheté l'énergie à un moment donné où la commande publique lui demandait d'acheter, il fallait renouveler notre contrat en fin d'année et nous avons acheté à ce moment-là, si un autre groupement avait acheté à la même période, il aurait acheté aussi au même tarif. Nous avons acheté moitié moins cher que si nous l'avions acheté en été, cela aurait pu être pire puisque nous aurions pu avoir entre 2 et 3 millions d'euros d'électricité à payer cette année et cela aurait amené d'autres débats certainement plus rudes sur la fiscalité.

Nous avons ensuite eu une baisse d'électricité, je précise que depuis un mois, le tarif remonte, cela veut dire que nous sommes face à une instabilité complète. Contrairement à ce que disait M. Zlowodzki, ce n'est pas le SIGEF qui fait les achats de l'électricité, le SIGEF fait les achats de gaz et nous n'avons pas acheté de gaz l'année dernière. Nous aurons à l'acheter en milieu de l'année prochaine, pour l'instant, nous sommes protégés au niveau du gaz mais nous rentrerons dans une zone d'incertitude complète. Cela signifie qu'il est possible que l'année prochaine, nous achetions le gaz quatre à cinq fois plus cher puisque la fragilité du marché du gaz vient du fait qu'actuellement une bonne partie du gaz allemand passe par des gazoducs qui passent sous l'Ukraine. Ainsi, nous sommes dépendants de gazoducs qui passent sous un pays en guerre, vous constatez la fragilité du système. Pour obtenir le gaz liquéfié qui vient d'ailleurs, il faut des terminaux pour l'accueillir et nous ne les avons pas encore, l'Allemagne les fabrique de manière assez rapide mais les commandes vont vite être saturées donc nous n'avons pas la capacité d'accueillir du gaz d'ailleurs assez facilement dans les deux-trois ans qui viennent. Nous sommes sur cette situation très fragile. Actuellement, le gaz a baissé à nouveau mais il a été multiplié par dix l'année dernière, il suffit qu'il y ait un seul problème sur ce gazoduc qui passe sous l'Ukraine et il remontera.

Nous allons rentrer dans une zone d'incertitude extrêmement puissante sur les marchés de l'énergie et il faut se prémunir de cela, il faut être en capacité de pouvoir avoir une fiscalité qui va nous permettre de faire face à ces dépenses.

Sur le marché de l'électricité, c'est le marché qui fait l'électricité qui fait le prix c'est à dire que c'est la dernière centrale qui produit qui doit donner le prix du kilowatt-heure, oui, nous pouvons le changer mais ce n'est pas Sainte-Geneviève qui va pouvoir le faire. Il faut que ce soit une décision européenne, certains pays européens trouvent que le marché nous a servi pendant une vingtaine d'années et que ce n'est pas parce que nous avons une crise que nous devons le changer donc il y a de grands débats au niveau de l'Europe et je ne pense pas que l'année prochaine nous aurons un changement des modalités du calcul de l'électricité qui d'ailleurs est le même que pour le pétrole. Lorsque vous achetez du pétrole, c'est le dernier litre de pétrole qui fait le prix et ce n'est pas le prix moyen d'extraction du pétrole.

Concernant le réseau de chaleur, nous avons la chance d'être protégés mais nous ne le sommes qu'à 80 %, nous avons 20 % de l'énergie qui est vendue dans le réseau de chaleur qui dépend à moitié de l'électricité et à moitié du gaz, il faut des pompes, il faut relever la température du réseau. Il suffit que nous ayons l'achat de la SER l'année prochaine aussi au niveau du renouvellement de contrat et nous pouvons nous retrouver là aussi avec des 10-15 % d'augmentation, cela sera moins terrible que si cela concernait 100 % du réseau de chaleur mais nous pouvons aussi avoir des augmentations de ce côté.

Pour répondre à Mme Rolly sur l'amortissement, nous avons fait le calcul, nous avons sorti les premières factures avec Nathalie en janvier et j'ai fait l'exercice sur un tableau Excel. Il est ressorti un amortissement à 23 % donc nous allons gagner environ 360 000€ sur nos 1,6 millions mais ce n'est pas cela qui va nous permettre de compenser l'écart.

Concernant les économies d'énergies, nous pouvons en faire, le plan LED va être lancé, il commencera en été, nous n'en verrons les bénéfices que progressivement, nous savons que l'éclairage concerne environ 7 % des dépenses d'électricité, ce n'est donc pas cela qui va nous révolutionner. Comme le disait M. le maire tout à l'heure, ce sont des investissements sur des millions sur nos patrimoines notamment les écoles, les gymnases... Nous rentrons dans une zone d'incertitude très puissante et très forte, nous devons avoir la fiscalité en face qui nous permette de répondre à cette incertitude c'est ce que je voulais dire ce soir.

Intervention de M. Decomble

Bonsoir à toutes et à tous.

Chers collègues,

Notre ville est confrontée à la hausse vertigineuse de sa facture d'électricité. Avec une augmentation d'1,6 million d'euros, comme déjà évoqué plusieurs fois ce soir, et une inflation galopante sur tous les produits du quotidien, nos services publics de proximité sont clairement menacés.

Cette situation touche toutes les collectivités. En effet, le bouclier tarifaire de l'Etat est une raquette avec beaucoup de trous. L'amortisseur « électricité » comme le filet de sécurité sont très clairement insuffisants.

Une fois de plus, où est l'Etat qui protège dont parle sans cesse le Président de la République ?

Une fois de plus, l'Etat se désengage.

Face à la crise énergétique, le gouvernement a fait le choix une nouvelle fois d'abandonner les collectivités locales, et de les laisser supporter seules, le fardeau de ses conséquences.

Je rappelle :

1,6 million d'euros en plus pour l'électricité, près de 800 000 euros en plus au titre du point d'indice des agents. Ce sont près de 2,3 millions d'euros de coûts supplémentaires non-compensés uniquement sur ces deux postes de dépenses.

Mais parlons un peu plus de l'électricité et de son augmentation exponentielle. Plus que le bouclier tarifaire à trous de l'Etat, ce sont bien les règles du marché européen de l'énergie qui sont à changer. Des règles qui ont fixé le prix de l'électricité sur celui du gaz, et ont mis en place une concurrence artificielle qui a endetté EDF de 40 milliards d'euros, l'empêchant d'investir dans de nouvelles centrales et dans la production d'énergies renouvelables.

La matrice idéologique libérale du Président est d'abord celle du laisser-faire, et cela a pour conséquence de profiter aux fournisseurs privés d'électricité qui ne produisent rien, et se font des marges sur le dos de l'opérateur public national, notre fleuron, EDF.

Certains conseillers municipaux de la minorité nous font des démonstrations de bonne gestion, et délivre des paroles d'évangiles en matière de finances publiques. Pourtant, ils sont les premiers fossoyeurs de nos finances et de nos services publics locaux en soutenant les mesures injustes du gouvernement d'Emmanuel Macron.

Si ces conseillers aiment notre ville et veulent vraiment la défendre, qu'ils se joignent à nous sur la réforme du marché européen qui nous condamne aujourd'hui à l'impuissance. Là, ils seront vraiment au service de notre ville, et de sa bonne santé budgétaire.

Intervention de M. le maire :

Merci Philippe.

Nathalie souhaite intervenir pour vous donner quelques éléments chiffrés puis Jean-Pierre interviendra.

Intervention de Mme Vasseur

Je vais répondre rapidement à quelques éléments chiffrés et notamment par rapport aux propositions de Mme Rolly.

Déjà, comme vous l'a dit le maire sur les dépenses imprévues, les 349 050€ ne sont pas restés dans le budget, à la DM2, nous les avons vidés pour justement alimenter des dépenses supplémentaires en énergie concernant le gaz, l'électricité, l'essence et l'inflation qui commençait à être bien élevée à la fin de l'année. Vous retrouverez ces informations dans le document de la DM2.

Concernant la sécurité, vous dites que l'on devrait inscrire dans le budget 2 023 le fait que nous serions bénéficiaires du filet de sécurité de 2 023 puisque nous inscririons une dégradation de notre épargne de 15 % et donc, de ce fait, nous deviendrions bénéficiaires. Mme Rolly, il se trouve que nous en avons parlé en commission budgétaire et j'espère que cela ne va pas arriver puisque cette année si vous avez bien vu les chiffres, vous constatez une dégradation de notre épargne déjà qui est aux alentours de 25 %. Concernant le filet de sécurité 2 022, le préfet nous a écrit en octobre pour nous dire qu'il pensait que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois ne serait pas éligible au bénéfice du filet de sécurité puisque ne répondant pas aux différents critères. Comme nous l'avons indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire et comme nous l'avons déjà indiqué lors d'un échange durant un conseil municipal, nous avons dit qu'à la fin de l'année 2 022, nous répondions à deux critères sur les trois et que nous n'étions pas fixés sur le troisième. Nous en avons discuté à nouveau au moment du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour dire que nous serions peut-être éligibles mais nous ne le savons pas encore. Nous ne le saurons que lorsque les comptes administratifs des communes auront été votés et analysés par la préfecture. Si nous sommes éligibles, nous recevons le montant en octobre 2 023, donc, nous ne pouvons pas l'inscrire dans le budget surtout lorsqu'il s'agit de montants importants, nous parlons quand même de quelques centaines de milliers d'euros. Vous ne pouvez donc pas le compter.

Je résume, vous ne pouvez pas comptabiliser les dépenses imprévues et le filet de sécurité, les 7,1 % d'augmentation dépense représentent une augmentation du produit de 1 000 000 et non de 1 500 000. De la même manière, dans votre addition de chiffres pour arriver à 3 000 000, il y a une erreur. De ce que j'ai pris au vol de ce que vous pouviez dire, et dans les frais de personnel cette année, nous vous l'avons indiqué, le glissement vieillesse-technicité coûte 458 000€ avec tous les reclassements indiciaires de certaines catégories de personnel, ce sont des choses qui nous sont imposées et que nous ne pouvons pas choisir. Je suis d'accord avec vous sur la recherche comme je l'ai indiqué et c'est ce que font les services comme disait le maire de mutualiser, de réorganiser des services, de voir comment nous pouvons être plus efficaces... Oui, et cela peut nous permettre de gagner quelques postes mais il ne faut pas croire que nous allons pouvoir agir sur 90 postes qui représentent 3 millions. Oui, il y a ce travail de fond qui est fait à chaque fois que quelqu'un part en retraite, nous nous posons des questions et nous cherchons à aller plus loin afin de réorganiser les services pour pouvoir les rendre plus efficaces. J'ajouterai une chose sur le chapitre des frais de personnels, nous avons expliqué qu'en 2 020, les dépenses de personnel étaient basses puisqu'avec la crise du COVID, même si nous avons payé des salaires, quand il y a eu des départs à la retraite ou des remplacements, nous les avons différés, donc évidemment, il y a moins de dépenses de personnel en 2 020 qu'il ne pouvait y en avoir en 2 019 puisque nous avons fait les recrutements soit à la toute fin de l'année 2 020 soit en 2 021. L'augmentation par rapport à 2 020 est faussée uniquement à cause de la crise et du différé de recrutement qu'il a pu y avoir sur l'année 2 020.

Voilà pour mon intervention.

Intervention de Mme Rolly :

Nous ne sommes pas déconnectés, nous vivons au jour le jour tout ce qu'il se passe, nous voyons des commerçants, des entrepreneurs... Lorsque vous dites que ce sont les propriétaires qui sont impactés, c'est vrai et ils ne sont pas tous aisés, vous savez qu'il y a des résidences de propriétaires sur Sainte-Geneviève avec des personnes âgées et je connais en particulier une de ces résidences, ils vont être fortement impactés ces gens qui touchent 1 200-1 300 euros. En effet, ils vont payer cette augmentation et cela va leur coûter puisque bien entendu il y a tout le reste avec l'inflation etc. Cela impacte des gens qui sont plus fragiles, ces propriétaires n'ont pas tous été riches.

Intervention de M. le maire :

Mme Rolly, vous ne m'avez à aucun moment entendu dire le contraire. Je vous invite à lire le compte-rendu de ce conseil d'ici quelques semaines mais vous avez bien entendu ce que j'ai dit, à aucun moment je n'ai minimisé l'impact qu'il y aurait chez les gens. Avoir recours à la fiscalité n'est jamais une solution, cela doit toujours être la dernière solution.

Intervention de Mme Rolly :

Nous pouvons aussi retourner cet impact au gouvernement et nous le faisons !

Intervention de M. le maire :

Non, Mme Rolly, vous avez toujours soutenu le gouvernement de votre couleur politique !

Est-ce que vous évoquez éventuellement envers le gouvernement l'impact sociétal que pourrait avoir une réforme des retraites telle qu'engagée dans une ville comme la nôtre ?

Nous n'allons pas rentrer dans ce débat, M. Zlowodzki souhaite intervenir, allez-y.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je me pose la question de savoir si une partie des charges auxquelles nous allons faire face aurait pu être passée par l'emprunt, c'est à dire que nos revenus vont augmenter car les bases augmentent et j'ai entendu que nous avons encore des incertitudes sur l'année à venir mais si nous partions du principe que nous allons nous prolonger après, nous aurions un équilibre. Est-ce que l'on peut passer un million d'euros sur cinq ans pour passer maintenant une charge exceptionnelle ? Cela a été envisagé ? Si cette solution n'a pas été retenue, aurions-nous la possibilité d'emprunter pour ce genre de raisons ?

Intervention de Mme Vasseur :

L'emprunt ne peut se faire que pour de l'investissement, nous ne pouvons pas emprunter pour faire face à des frais de fonctionnement. Nous ne sommes pas l'État. Nous avons des règles obligatoires.

Intervention de M. Vimard :

Chers collègues,

En tant que président du groupe Faire ensemble Sainte Geneviève, je souhaitais souligner le contexte dans lequel le budget 2023 de notre ville s'est réalisé. Un contexte inflationniste sans pareil que les Génovéfains ressentent d'ailleurs dans leur quotidien. A ce titre, notre ville s'emploie à agir résolument pour protéger les habitants, et notamment les plus fragiles. Notre pays traverse une crise énergétique et sociale historique liée aux conséquences de l'accélération du changement climatique et de la guerre en Ukraine, et notre ville est impactée également, confronté à une hausse massive de la facture d'électricité de 1,6 million d'euros. A cela s'ajoute encore l'augmentation du point d'indice sans compensation à près de 800 000 €.

Dans le même temps, l'ensemble des matières premières denrées et fournitures indispensables au fonctionnement de la ville et services municipaux connaissent une envolée de leur prix. Ces augmentations touchent la cuisine centrale, et à travers elle, la restauration scolaire, la réalisation de travaux nécessaires à l'entretien des écoles, de nos routes, de nos équipements sportifs et culturels ou encore les différents chantiers prévus afin de poursuivre la modernisation de notre commune. Car c'est à cela que correspond le budget de notre ville, à des services publics de proximité de qualité.

Des services publics essentiels au quotidien des Génovéfains et des investissements d'avenir qui permettront de réduire les effets de la crise énergétique sur les finances de la ville. Continuer la végétalisation de notre ville, étendre la géothermie, lancer le plan Leds, accélérer la rénovation des

bâtiments publics, veiller à la sécurisation de notre système d'information, préparer le futur PLU avec les génovéfains, sauver la biodiversité, veiller à la tranquillité de notre ville, à son attractivité, faire vivre notre ville avec sa convivialité si appréciée, ensemble, être au quotidien, aux côtés des familles, des jeunes, des seniors, ne laisser personne de côté... et je pourrai continuer longtemps. Ce budget 2023 tient compte des objectifs de notre équipe municipale que je remercie pour son engagement et sa présence de terrain, du travail de nos agents qui s'investissent constamment. Je ne cite que quelques exemples

Alors, on va se parler franchement, la gestion rigoureuse de la ville, vous la connaissez, elle est notre priorité, la situation contrainte mais saine, vous la connaissez également, et pas par nous, même si nous le rappelons ardemment, mais par le rapport de la Chambre régionale des Comptes qui a été présenté dans ce même conseil municipal il y a quelques mois. Je rappelle, au cas où vous l'auriez oublié que c'est une juridiction financière indépendante. Son rapport démontre que notre ville est bien gérée. A Ste Geneviève, l'équipe municipale, continuera de gérer chaque budget avec responsabilité et sérieux,

- En trouvant des solutions pour toujours rationaliser, mutualiser. Le plan de sobriété énergétique que nous avons mis en place en est encore l'exemple.
- En restant l'une des villes les plus basses en termes de taux de taxe foncière : 35,5% alors que la moyenne départementale pour les communes de notre taille est de 38,60% et la moyenne nationale de 39,40%
- En désendettant notre commune toujours plus chaque année
- En entretenant les équipements pour les Génovéfains
- En réalisant les investissements pour le futur de nos enfants, en recherchant constamment des co-financements et des subventions
- En gardant toujours un haut niveau de service public

Ce budget 2023 est un budget pour faire face aux crises, un budget contraint par des dépenses d'énergie, d'inflation, d'augmentation du point d'indice complètement indépendantes de la volonté la ville et vous le savez ! Plutôt que de désertier, les élus Faire ensemble Sainte Geneviève ont choisi, fidèles à la confiance que leur accorde les Génovéfains, d'agir en responsabilité, en expliquant que les équilibres budgétaires obtenus grâce aux efforts de gestion rigoureuse des finances ont brutalement été remis en question par ne serait-ce que la facture d'électricité.

Les habitants pourront toujours compter sur la détermination des élus de Faire ensemble Sainte Geneviève pour poursuivre le travail engagé, agir dans la proximité à leurs côtés et pour continuer à faire de notre ville une commune moderne, enviée pour son cadre de vie et son identité dynamique, conviviale et fraternelle.

Intervention de M. le maire :

Merci Jean-Pierre.

Avant de mettre aux voix, je voulais remercier l'ensemble de la direction générale, l'ensemble des chefs de services, l'ensemble des agents de la collectivité pour le travail qu'ils font au quotidien dans des conditions réellement difficiles que ce soit à cause du budget ou des crises. Nous avons la chance d'avoir un personnel municipal très impliqué. Je souhaite aussi en profiter pour remercier très spécifiquement ce soir celles et ceux qui pilotent la préparation budgétaire, bien évidemment, Mme Vasseur qui passe beaucoup de temps aux côtés des services, de Nathalie Colucci, de Jean-François Verdagner mais également de Gwendaline Boyer la directrice des finances. Un grand merci à eux parce qu'il est vrai que cette année, nous l'avons vu, cette préparation budgétaire a été très difficile. Cette année donc un grand merci à l'ensemble de celles et ceux qui ont contribué à faire en sorte que nous puissions ce soir soumettre aux votes le budget primitif 2023 de la ville.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 6 voix contre (MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly, MM Zlowodzki, Benisty).

## **15-TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHÉVÉS AVANT LE 1ER JANVIER 1989 AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE**

(Rapporteur : Frank Chauveau)

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, en faveur des logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) destinées aux économies d'énergie et au développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article.

L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties s'applique aux logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- Être achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ;
- Avoir fait l'objet, par le propriétaire ou toute autre personne redevable légal de la taxe foncière en application de l'article 1400, de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et du développement durable mentionnées à l'article 200 quater et réalisées selon les modalités prévues au 6 dudit article ;
- Le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 € par logement.

Afin d'inciter les propriétaires de logements anciens à réaliser des travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable, je vous propose de verdir notre fiscalité locale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- En exonérant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

En fixant le taux de cette exonération à 50%.

Intervention de M. Zlowodzki

Nous n'allons pas tarder, je vous propose de renoncer à cette délibération, cela ferait de l'argent en plus pour le budget ! Je vous explique, je pense qu'il s'agit d'une très mauvaise délibération, elle est très injuste et à part la COP politique pour dire que nous sommes contre le changement climatique, pourquoi pas, c'est son seul objet.

Il y a une première injustice. Vous achetez un logement qui est plus moderne et qui n'a pas besoin de ces travaux, vous le payez plus cher et vous allez payer plein pot. Vous achetez une ruine et c'est la mairie qui va vous financer cet achat moins élevé.

Deuxièmement, il y a un effet d'aubaine, qui va prendre la taxe foncière ? Tous les entrepreneurs vont se dire que la mairie paie et ils augmenteront leur prix. Depuis deux ans, de moins en moins peuvent être honnêtes. L'énergie est chère. Les personnes pour qui il est intéressant de faire les travaux les font et voilà, nous n'avons pas à le financer.

Eventuellement, nous pourrions proposer un prêt à taux 0 pour les personnes qui n'ont pas les moyens de financer les travaux, je suis d'accord. Comment le faire juridiquement, je ne le sais pas pour cette délibération mais dans la philosophie, je trouve que nous allons dépenser de l'argent, nous augmentons la taxe foncière mais pour certaines personnes il y aura un effet d'aubaine sur les prix. Il y a déjà des dispositifs d'État qui sont sur ce créneau, je prends l'exemple des vélos électriques, depuis qu'ils sont subventionnés partout, avez-vous remarqué comment le prix des vélos a augmenté ?

Ainsi, nous dépensons de l'argent alors que je croyais que nous n'en avions pas ! J'ajoute aussi que ceux qui ne savaient pas qu'il fallait déposer un dossier à la mairie paieront plein pot, nous mettons de la bureaucratie partout. A un moment, si vous avez des énormes frais de chauffage, vous faites vos calculs et vous investissez si c'est plus intéressant. Vu le prix de l'électricité et du gaz, il y a de nombreuses personnes qui vont le faire sans avoir besoin de la mairie.

De plus, sur un montant de taxe foncière, cela va faire 1 000 voire 1 500€ d'économies sur 10 000€ de travaux, ce n'est pas ce qui décidera ces personnes de ne pas faire les travaux. Il s'agit d'un effet d'aubaine, nous dépensons de l'argent alors que nous venons d'augmenter les impôts. Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise délibération, je pense qu'il est trop tard et que vous allez la voter mais je suis contre et c'est selon moi de l'argent perdu.

Intervention de M. le maire

Ce n'est pas un effet d'aubaine puisque nous nous apercevons quand même qu'avec la simplification des démarches et les aides, cela a permis de booster ces travaux. Vous le voyez aujourd'hui, lorsque vous vous promenez dans la ville, vous constatez que de nombreuses personnes font des travaux de rénovations énergétiques.

Je pense à nos habitants qui sont retraités et qui vivent dans des maisons qui sont des passoires thermiques, il est vrai que cette aide mesurée dans le temps permettra sans doute la mise en travaux. Aussi, ces 1 000€ qui vont manquer vont permettre de faire ces travaux. Aujourd'hui, il ne faut pas minimiser l'impact de ces aides sur le carnet de commande des entreprises, forcément, nous avons la chance d'avoir aussi des fédérations du bâtiment qui ont accompagné des entreprises pour que nous ayons des qualifications et la possibilité de faire appel à des boîtes professionnelles.

Il s'agit d'une délibération qui, dans les villes où elle a été prise, a permis à certains propriétaires de passer le CAP et d'isoler thermiquement leur maison. Nous le savons, c'est sans doute quelque chose qui pourra avoir un réel impact bénéfique pour un grand nombre d'habitants de la ville. J'entends votre position mais concernant les vélos électriques pour reprendre votre exemple, vous trouvez plus de gammes et de prix dont des beaucoup moins chers qu'au début. Aujourd'hui, vous pouvez même les trouver dans les magasins de sport de la Croix blanche à des prix plutôt accessibles, ce n'était pas le cas avant.

L'heure avance, nous allons passer au vote.

Cette délibération est adoptée à 36 voix pour, 2 contre (MM Zlowodzki, Benisty).

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **16- SYNDICAT MIXTE ORGE – YVETTE – SEINE POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ - Désignation des délégués du Conseil Municipal**

(Rapporteur : Frédéric Petitta)

Au regard de l'élargissement du périmètre du Syndicat et de fait de la nécessité de modifier la gouvernance, il convient de délibérer à nouveau pour désigner les délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine.

**DESIGNE** en qualité de délégué titulaire :

- Alice SEBBAG

Et en qualité de délégué suppléant :

- Jean-Pierre VIMARD

Pour siéger au Comité syndical du SMOYS.

M. le maire propose un vote à main levée.

Intervention de M. Zlowodzki

Je me demande pourquoi M. Chauveau qui a tout un tas d'expertises sur les énergies n'est pas au SMOYS. Il n'a peut-être pas le temps mais je pense que ses compétences nous seraient utiles.

Intervention de M. le maire

Je ne suis pas certain que les activités professionnelles de M. Chauveau permettent qu'il puisse siéger au SMOYS puisque nous nous étions déjà posés la question à la suppléance de M. Ouarem au début de la mandature.

Je vous invite une nouvelle fois à relire les délibérations !

Cette délibération est adoptée par 32 voix, 6 abstentions (MM Chollet, Besse, Lamaoui, Mme Rolly, MM Zlowodzki, Benisty).

## **17- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS**

(Rapporteur : Frédéric Petitta)

Dans le cadre de sa délégation M. le maire a signé 28 décisions au total dont :

**N° 2023/77      Signature du contrat avec F. Foret pour les bals du Pôle Sénior à la salle du Champ de foire**

Le Pôle Sénior organise des bals pour les retraités génovéfains à la salle du Champ de Foire.

Pour les bals du 14 avril, 12 mai et 17 novembre 2023, il est proposé de signer un contrat avec Frédéric FORET, danseur.

Coût de la prestation : 205,00 € TTC

**N° 2023/78      Signature du contrat avec V. Germain pour les bals du Pôle Sénior à la salle du Champ de foire**

Le Pôle Sénior organise des bals pour les retraités génovéfains à la salle du Champ de Foire.

Pour les bals du 17 mars, 16 juin, 15 septembre (sous réserve) et 15 décembre 2023, il est proposé de signer un contrat avec Valérie GERMAIN, danseuse.

Coût de la prestation : 205,00 € TTC

#### **N° 2023/48      Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Geckos**

La commune souhaite renouveler le contrat de maintenance du logiciel GECKOS gestion CMPP.

L'offre retenue est celle de la société Informatique Service ZAC Les Campanelles - Av. Charles de Gaulle - 34690 Fabregues, pour un montant de 2 100 € HT la première année avec révision de prix les années suivantes.

- Maintenance : Geckos 2 100 € HT - 2 520 € TTC

Cette prestation prend effet au 01 janvier 2023 pour une durée de 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans maximum.

Un contrat de service a été signé avec la société Informatique Service.

#### **N° 2023/43      Travaux de réhabilitation des gymnases R.Poulidor et R.Rolland - Modification de marché au lot n°3**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des gymnases R. Poulidor et R Rolland, la ville a signé un marché décomposé en 12 lots. Un de ces lots est soumis à une modification de marché :

- SARMATES - lot n°3, étanchéité - 2ème modification de marché.

L'avancement des travaux fait apparaître plusieurs modifications nécessaires. Cette 2ème modification de marché implique une plus-value de 24% au lot n°3 ce qui amène à une plus-value de 10,8% au montant total du marché décomposée comme suit :

- Travaux de réhausse d'acrotère périphérique sur la toiture, pour un montant de +12 312,24€ HT
- Travaux de création de réservations, pour un montant de +3 200,00€ HT
- Moins-value concernant une ligne de vie, pour un montant de -5 626,28€ HT.

Soit un total de +9 885,96€ HT

L'objet de cette décision est de signer ledit acte modificatif pour un montant total de 9 885,96€ HT avec la société précédemment citée, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du lot 3 : 189 855,00€ ht
- Montant du lot 3 après la 1ère modification : 225 924,48€ ht
- Montant de la modification : 9 885,96€ ht
- Nouveau montant du lot 3 : 282 972,53€ ht

#### **N° 2023/51      Extension du système de vidéoprotection**

Dans le cadre du projet d'amélioration du système de vidéoprotection de 12 sites existants (19 caméras) et de l'installation sur 34 sites (41 caméras) supplémentaires, la ville a signé un marché avec la société SOLUPREST - rue Camille Jenatzy - 78260 Acheres, le 23 janvier 2020.

La ville souhaite installer 30 caméras de vidéoprotection supplémentaires.

Vu l'offre économiquement la plus avantageuse de la société SOLUPREST d'un montant de 124 436.00€ HT.

Un contrat a donc été signé avec la société SOLUPREST.

#### **N° 2023/52 Protection des données - Contrat BNP Parisbas LEASE group**

La Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois signe un contrat avec la société ESPACE BUREAUTIQUE, certifié ANSSI, spécialisée en protection de données et plan de reprise d'activité pour la mise en place et les prestations de service de la solution bureautique ATEMPO (logiciel et matériel). Il s'agit d'une solution bureautique de sauvegardes cloisonnées pour l'ensemble de nos serveurs et de nos comptes Microsoft 365. Le paiement sera à effectuer à la société BNP PARIBAS LEASE GROUP dans le cadre de la signature d'un bail de location.

La location concerne les équipements ci-dessous ainsi que les licences associées.

Un contrat a été signé avec la société ESPACE BUREAUTIQUE - Le silo, 8 rue de la Maladrerie - 28630 Le Coudray, pour les prestations sur la solution ATEMPO ainsi qu'un bail de location avec BNP PARIBAS LEASE GROUP, dont le siège social est 12, rue du Port - 92000 Nanterre pour un montant de 3 750,00€ HT par trimestre et ce pour une durée 63 mois à compter de la date de livraison du service.

#### **N° 2023/53 Prestations d'analyses microbiologiques et de prélèvements de surface pour la cuisine centrale et les offices de la petite enfance.**

Les analyses microbiologiques et de prélèvements de surface sont indispensables pour le respect des bonnes pratiques d'hygiène qui demeurent des préoccupations majeures de santé publique. La ville souhaite alors faire appel à un laboratoire d'analyse pour effectuer ces prélèvements dans les locaux de la Cuisine Centrale et dans les cuisines du secteur de la petite enfance.

L'offre proposée par le laboratoire Wessling - 3, avenue de Norvège, ZI de Courtabœuf - 91140 Villebon-sur-Yvette pour un contrat d'une durée de 24 mois a été retenue avec un montant maximum arrêté à 10 000€ HT.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de 2 ans.

#### **N° 2023/58 Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de 2 bâtiments sportifs - acte modificatif N°2**

La ville a lancé les travaux de réhabilitation des gymnases Raymond Poulidor et Romain Rolland en mars 2021. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été attribuée à la société **Architecture Landscape Urban Planning (ALU)** pour un montant de 133 679,00€ HT. Une première modification au marché de 35,46% a passé ce marché à un montant de 181 083,44€ HT.

Les opérations de désamiantage et déplombage du gymnase R. Rolland, non prévues initialement, ont généré un retard de chantier estimé ce jour à 4 mois.

Ainsi, sur la base de la mission due dans le marché initial, l'agence ALU dresse un tableau récapitulatif de la mission qui précise les missions valorisables au titre de la prolongation de délais. La MOE a donc choisi, au même titre que ses co-traitants, de revaloriser ces honoraires en excluant les prestations intellectuelles ne relevant pas, à leur sens, de la prolongation de délais.

Cette deuxième modification porte l'augmentation du taux de rémunération total du marché à +49,22%, répartie comme suit :

AMO	ANCIENS MONTANT HT	NOUVEAUX MONTANT HT
ALU	97 888,31€	107 271,19€
LOIZILLON	20 299,44€	20 299,44€
EBATEC	36 135,24€	37 542,67€
CTS	26 760,45€	34 368,69€
<b>TOTAL</b>	<b>181 083,44€</b>	<b>199 481,99€</b>

Soit un total de **+18 398,55€ HT**.

L'objet de cette décision est de signer ledit acte modificatif pour un montant total de **18 398,55€ HT** avec la société précédemment citée, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial : 133 679,00€ HT
- Montant après la 1<sup>ère</sup> modification : 181 083,44€ HT
- **Montant de la modification : 18 398,55€ HT**
- Nouveau montant du marché : 199 481,99€ HT.

#### **N° 2023/59 Mission de maîtrise d'oeuvre pour les projets d'agrandissements et ou d'aménagements de bâtiments communaux - acte modificatif N°1**

La Ville a signé le 05 mai 2022 un marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour un programme d'agrandissements, d'aménagements et de rénovation partielle de divers bâtiments communaux avec la société VERDI Conseil Coeur de France pour un montant de 83 819,00€ HT.

Les sites initialement prévus étaient :

- Ecole élémentaire A. Aubel
- Ecole élémentaire J. Jaurès
- Ecole élémentaire R. Rolland
- Ecole maternelle F. Léger
- Ecole maternelle P. Vaillant Couturier
- La Crèche du Parc
- La bibliothèque H. Balzac

La ville a souhaité modifier son programme en supprimant les projets de l'école élémentaire A. Aubel (- 13 435€ HT) et de la bibliothèque H. Balzac (- 10 543€ HT) et en ajoutant l'école A. Aubel Maternelle (+ 10 700€ HT).

Un acte modificatif a été signé pour un montant total en moins-value de 13 286,33€ HT avec la société VERDI Conseil Coeur de France.

Le nouveau montant du marché est de 70 532.67€ HT.

## **N° 2023/70      Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux**

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sollicite des sociétés spécialisées dans différents corps d'état pour les travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux.

Le précédent marché contrat a pris fin le 1er mars 2023.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 17 janvier 2023.

La consultation a été allotie de la façon suivante :

- LOT 1 : Maçonnerie gros oeuvre- RAVALEMENT - FAUX PLAFONDS- PLATERIE- AGENCEMENT -CARRELAGE -FAIENCE - MENUISERIE BOIS pour un montant maximum de 400 000€ HT par an.
- LOT 2 : COUVERTURE-ZINGUERIE -ETANCHEITE pour un montant maximum de 400 000€ HT par an.
- LOT 3 : SERRURERIE - METALLERIE - STORES - FILMS pour un montant maximum de 200 000€ HT par an.
- LOT 4 : CLOTURES - PORTAILS - FILETS PARE BALLON pour un montant maximum de 100 000€ HT par an.

Les sociétés ayant présentées les offres économiquement les plus avantageuses sont :

- HELIOS, 27, rue du Petit Fief - ZI de la Croix Blanche - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois pour le lot n°1 ;
- SCHNEIDER ET CIE, 3 rue Pasteur - 91170 Viry-Chatillon pour le lot n°2 ;
- VULCAIN, 36, avenue Hoche - 75008 Paris pour le n°3 ;
- DOYEN, 48, avenue de Paris - 91670 Angerville pour le lot n°4 ;

Un marché a donc été signé avec ces sociétés pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

## **N° 2023/72      Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un marché de travaux pour rénover des installations d'éclairage d'équipements municipaux et optimiser leur facture**

Face à la crise énergétique, le coût de l'énergie a considérablement augmenté.

Cette situation a un impact sur les collectivités qui subissent cette hausse des prix.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a déjà pris de nombreuses mesures de sobriété énergétique, comme la fermeture de certains équipements publics pendant les vacances scolaires et la réduction d'un degré sur l'ensemble du patrimoine bâti, afin de diminuer le coût des fluides.

La Commune souhaite aller plus loin, en rénovant les installations d'éclairage des équipements municipaux et optimiser les consommations d'électricité.

Pour ce faire, la ville a fait appel à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission d'étude de faisabilité, de programme, de chiffrage et de rédaction des pièces techniques, en vue de la passation d'un marché de travaux.

L'offre présentée par la société INGENIO située 8, rue des Tierces - 10130 Ervy-le-Châtel pour un montant maximum de 40 000€ HT a été retenue.

Un contrat a donc été signé pour cette prestation avec la société INGENIO.

Le contrat prendra effet à compter de sa date sa notification et jusqu'au 30 juin 2023.

#### **N° 2023/75 Contrat avec ADM spectacles - Spectacle « TOP A » concours floral**

Dans le cadre de la remise des prix du Concours floral qui se tiendra les 15 et 16 avril 2023, un spectacle sera offert aux participants à la salle Gérard Philippe.

Descriptif :

Intitulé « TOP A »

Samedi 16 et dimanche 15 avril 2023

Durée : 75 minutes

Un contrat a donc été signé avec la société ADM SPECTACLES - 27, allée du Télégraphe - 93340 Le Raincy.

Coût de la prestation : 10 000,00€ HT

#### **N° 2023/79 Prestations d'impressions Lots 1 et 2 - Acte modificatif 1**

Dans le cadre des campagnes d'information et de communication que la ville mène, elle a recours à des prestataires extérieurs chargés des travaux d'impression.

En 2022, la ville alors signé un marché de « prestations d'impressions » décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Impression du journal et suppléments - société Imprimerie de Compiègne
- Lot 2 : Travaux d'impression de documents divers - société Imprimerie Lefèvre
- Lot 3 : Fournitures et impressions sur support divers - société GT PRINT

L'article 5 de l'Acte d'engagement prévoit une révision des prix à chaque date anniversaire à compter de la date de notification.

Les titulaires des lots 1 et 2 nous ont transmis des nouveaux bordereaux avec des révisions de prix supérieures aux 3% prévus au contrat en raison des fortes hausses des coûts des matières premières.

L'Article L.2194-1 3° du code la commande publique dispose « qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues » « qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir » (article R.2194-5 du code de la commande publique).

Les modifications de prix des bordereaux ne modifient pas le montant maximum du marché, par conséquent, cet acte modificatif n'entraîne aucune incidence financière.

Un acte modificatif a donc été signé avec les sociétés Imprimerie de Compiègne et Imprimerie Lefèvre.

**N° 2023/88      Agrandissement du Dojo G.Bailo signature du marché de maîtrise d'oeuvre**

Le site du Dojo G. BAILO regroupe plusieurs équipements dépendants :

- Le Gymnase COPERNIC
- Le Dojo BAILO

La commune souhaite créer une deuxième salle de musculation au sein du Dojo en prolongation de la salle existante.

Pour ce faire, la ville a lancé une consultation de Maîtrise d'oeuvre pour la mission d'étude de faisabilité et de chiffrage.

L'offre présentée par la société Atelier d'Architecture MALISAN située 65, avenue de la Commune de Paris - Ferme Maison neuve - 91220 Brétigny-sur-Orge pour un montant provisoire de 54 400,00€ HT a été retenue.

Un marché a donc été signé pour cette prestation avec la société Atelier d'Architecture MALISAN.

**N° 2023/73      Convention relative à l'occupation temporaire du domaine public de la commune pour les commerçants abonnés des marchés de la gare et du Donjon**

La mise en place d'une convention temporaire d'occupation du domaine public sur les marchés de la gare et du Donjon est un document écrit qui lie le commerçant et la ville. Cette convention précise les règles de fonctionnement à respecter sur les marchés au regard de l'arrêté n°23-48. C'est un document nominatif, pour une durée d'un an et révocable à tout moment en cas de non-respect du règlement des marchés.

- Pour les commerçants déjà abonnés, la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre le commerçant et la ville permet :
  - De valider l'occupation du domaine public et de s'acquitter des droits de place correspondants à son emplacement
  - D'actualiser les documents administratifs obligatoires
  - De rappeler les conditions d'exploitation conformément à l'arrêté n°23-48 portant sur la réglementation des marchés de la gare et du Donjon.
- Pour les nouveaux commerçants, les commerçants souhaitant obtenir un emplacement fixe pour fréquenter les marchés doivent faire la demande écrite à Monsieur le Maire. La candidature est présentée lors du Comité Consultatif des Marchés Forains permettant l'instruction des pièces obligatoires relatives à l'exercice d'une activité ambulante. A l'issue, un emplacement fixe sera proposé aux nouveaux commerçants après validation des quatre semaines d'essai. Les commerçants devront accepter de signer la convention temporaire d'occupation du domaine public afin d'être titulaire de l'emplacement occupé.

**N° 2023/54      Contrat de prestation de services avec SAS Cégia créations**

Dans le cadre des parcours citoyens proposés par la Sainte Jeune Académie, nous souhaitons mettre en place un projet d'initiation à la réalisation et aux procédés cinématographiques auprès de 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans en partenariat avec la SAS Cégia Créations.

Depuis 1895, date de la création du cinéma par les frères Lumière, le cinéma a été, de la même manière que la peinture ou l'architecture, un support d'expression pour les artistes. D'abord accessible aux nobles, cet art est devenu de plus en plus populaire, permettant au plus grand nombre de pouvoir se divertir. D'abord un outil de propagande avant de devenir un outil de révolution, le cinéma est aujourd'hui un art accessible à tous, qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer. L'expression orale et écrite, la posture du corps sont des atouts essentiels dans un parcours scolaire et professionnel.

### Déroulé du projet :

- Présentation de l'atelier : Cette étape permet de se rencontrer, de découvrir les appétences de chacun concernant le cinéma et le format vidéo.
- Réflexion sur la thématique et le sujet du film : Le choix du sujet du film est sélectionné par la majorité. Après avoir réfléchi par groupe, c'est l'ensemble des jeunes qui votent pour le sujet qu'ils préfèrent.
- Création du schéma narratif de l'œuvre : Il est temps de réfléchir à l'organisation de l'histoire. Après avoir (re)découvert le schéma narratif, chaque groupe réfléchit et invente une partie de l'histoire, de la situation initiale à la situation finale.
- Écriture du scénario : À partir du schéma narratif, les apprentis scénaristes écrivent le scénario en respectant la mise en page d'un scénario professionnel.
- Préparation du tournage avec du matériel professionnel et un coach en acting : Lors de cette étape, les techniciens préparent le tournage et s'entraînent à manipuler le matériel, et les acteurs apprennent à mémoriser leurs dialogues et à interpréter un personnage.
- Tournage avec du matériel professionnel : En condition réelle et avec du matériel professionnel, les apprentis réalisateurs participent au tournage de leur film.
- Montage en interne : Le prestataire se charge du montage du film.
- Séance de projection : Une fois le film terminé, nous concluons l'atelier par une séance de projection afin que les apprentis réalisateurs partagent leur retour d'expérience.
- Possibilité de candidater en festival sur demande

### Objectifs :

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation chez les jeunes
- Développer l'expression orale et écrite dans un espace sécurisé et bienveillant
- Permettre à chacun de trouver sa place dans un projet
- Favoriser la prise de conscience de chaque individu dans un groupe
- Découvrir les métiers du Cinéma

### Dates des ateliers :

- Mercredi 8 mars
- Mercredi 15 mars
- Mercredi 29 mars
- Mercredi 12 avril
- Vendredi 28 avril

Un contrat de prestation de services avec SAS Cégia Créations permet de mener à bien ce projet.

Coût de la prestation : 2 724,00 € TTC

**N° 2023/63      Signature d'engagement avec l'association Etudes et Chantiers**

Un contrat d'engagement a été signé avec Monsieur Marc AUTER, animateur à la Ferme Saint Lazare, 21 rue Port – 91350 Grigny, afin d'organiser une sortie de fin de séjour en direction des enfants accueillis par les assistantes maternelles, scolarisés en septembre 2023.

Elle se déroulera le mercredi 21 juin 2023 de 9h45 à 14h00.

Coût de la prestation : 150,00 € TTC

**N° 2023/49      Convention avec le collège Paul Eluard - mise à disposition du studio Melting-sons**

En vue de favoriser la pratique artistique, de sensibiliser les élèves à la création artistique et d'encourager leur propre créativité, Mesdames PEREIRA, professeur d'anglais et CHEVALIER AZOULAY, professeur de musique, proposent un atelier de découverte musicale rap et slam pour les élèves de cycle 4 au studio Melting Sons.

L'atelier est proposé à deux groupes composés de 10 à 13 élèves, en alternance semaine A/B.

Les répétitions et enregistrements auront lieu au Studio Melting Sons, rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois, les mardis et jeudis de 11h30 à 14h, du 7 mars au 6 juillet 2023.

Monsieur MAAMAR, agent communal, sera mis à la disposition du collège. Il assurera les répétitions et les enregistrements des textes écrits par les élèves, au studio Melting Sons.

**N° 2023/50      Convention de mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire R. Noureev au collège Jules Ferry**

Afin de permettre au collège Jules Ferry d'organiser les représentations suivantes pour ses élèves :

- Spectacle « si c'est un homme » de la Compagnie Belladonna, le lundi 20 mars 2023 (2 représentations).
- Spectacle « Gilgamesh » de la Compagnie Atelier de l'Orage, le jeudi 23 mars 2023 (2 représentations).
- Spectacle « Tristan et Iseult » de la Compagnie Atelier de l'Orage, le lundi 17 avril 2023 (2 représentations).
- Spectacle « De Poquelin à Molière, l'aventure de l'Illustre Théâtre » de la Compagnie Gala 507, le mardi 04 avril 2023 (1 représentation) et le jeudi 06 avril 2023 (2 représentations)

La commune met à disposition du collège l'auditorium du Centre Artistique Rudolf Noureev, situé 3, rue Romain Rolland 91700 à Sainte-Geneviève-des-Bois, à titre gratuit.

Les compagnies seront présentes dès 8h30 pour le montage technique, et assureront 2 représentations dans la journée (1 le matin, 1 l'après-midi) pour chacun des spectacles. Les horaires seront à préciser.

L'organisation de ces rencontres restent à la charge du collège.

**N° 2023/55      Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec « Les Allumantes »**

Dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023, il est proposé de programmer le spectacle « Le chant des coquelicots », le dimanche 30 avril 2023 à 21h dans la cour du donjon : « 60 coquelicots géants, 60 luminosités, 60 respirations, 60 battements de cœur. Deux musiciens à la tombée de la nuit. Multiples, singuliers, différents, solidaires, semblables, complexes, ils cherchent ensemble la voix de l'harmonie.»

Coût de la prestation : 4 744,00 € TTC

**N° 2023/56 Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec « Le Cabaret des Oiseaux »**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé de programmer des spectacles-caravanes suivants :

- Mercredi 31 mai 2023 : Représentation tout public dans 3 quartiers de Sainte-Geneviève-des-Bois, de 2 spectacles-caravanes (à Pablo Neruda, au pied du conservatoire, devant Copernic) et d'un spectacle d'arts de rue (devant la salle Gérard Philip).
- Vendredi 2 juin 2023 : Représentation scolaire de 3 spectacles-caravanes dans le jardin du château/centre de loisirs du Parc Pierre - 3 rue Léo Lagrange
- Dimanche 4 juin 2023 entre 12h et 18h (4h de jeu) : Représentation tout public de 3 spectacles-caravanes et 2 spectacles d'arts de la rue dans le Parc Pierre.

Coût de la prestation : 30 000,00 € TTC

**N° 2023/57 Contrat de cession pour la fête des Mômes avec Profil Evasion**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé de programmer l'animation.

- Dimanche 4 juin 2023 de 13h30 à 18h30 : Animation « Grimpes d'arbres »

Coût de la prestation : 2 800,00 € TTC

**N° 2023/60 Convention de collaboration avec l'association Croix Blanche pour la fête des mômes**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé un dispositif de secours.

- Dimanche 4 juin 2023 de 11h00 à 18h30 : Dispositif de secours Croix Blanche.

Coût du dispositif : 0 €

**N° 2023/64 Convention avec l'UMPS**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé un dispositif de secours.

- Samedi 3 juin 2023 de 20h00 à 23h45 : Dispositif prévisionnel de secours UMPS.

Coût du dispositif : 0 €

## **N° 2023/71 Contrat avec Cie Poum tchaC - Fête des mômes**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé de programmer :

- Samedi 3 juin : Drum de Dames de 22h15 à 23h.

Une touche de sensualité féminine, un soupçon de charme à déceler sous une pluie de rythmes répartis entre de curieuses sonneuses batteuses. !!!

- Dimanche 4 juin : Les PerturBatteurs entre 11h et 19h.

Burlesque, participatif et entièrement recyclable, une petite claque au développement durable. La découverte de matériaux et d'accessoires inattendus servira de prétexte à des joutes rythmiques dont le spectateur ne sortira pas indemne.

Coût de la prestation : 3 980,00 € TTC

## **N° 2023/82 Contrat de cession avec l'association Permis de construire - Fête des mômes**

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera les samedi 3 et dimanche 4 juin 2023, il est proposé de programmer :

- Dimanche 4 juin : Pizza puppet ! A 13h30, 15h30, 17h30.

Pizza puppet ! Vous marchez dans la rue, vous faites la queue dans une file, vous attendez à la terrasse d'un café, et voilà que surgissent des livreuses. Elles vous proposent un menu, vous comprenez qu'il s'agit de pizzas, vous choisissez la vôtre, elle vous la livre, assaisonnée d'un virelangue bien articulé. Les virelangues ? Vous savez, ces petites phrases amusantes à prononcer, et, à la première écoute, presque impossibles à déchiffrer. A chaque boîte à pizza son mini-spectacle et à chaque mini-spectacle son virelangue et son type de marionnette : théâtre d'objets, d'ombre, de papier, marionnette à gaine, à fils.

Un contrat a donc été signé avec l'association Permis de construire.

Coût de la représentation : 2 747,00 € TTC

## **N° 2023/65 Convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération**

- Vendredi 10 mars 2023 à 10h et 14h45 : représentations scolaires (CE2)
- Samedi 11 mars 2023 à 20h : représentation tout public

Spectacle de cirque contemporain sous yourte : Entre technologie et magie, ce spectacle prenant place dans une yourte met en scène deux artistes dont le rapport au son, au corps et au temps est altéré par l'utilisation d'objets de jonglage modifiés. Jouant le rôle de chercheurs, ils jouent avec la notion d'équilibre, font rebondir des balles sur du liquide et manient d'autres machines bricolées tout en inscrivant leur spectacle dans une réflexion jonglant avec philosophie et science.

Jauge : 120 places par représentation / Spectacles gratuits

Budget :

- Contrat de cession pour les 3 représentations et droits d'auteur pris en charge par le Théâtre Brétigny et Cœur d'Essonne Agglomération / Catering sucré pour 10 personnes du 7 au 12 mars 2023 pris en charge par la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Mise à disposition de 2 régisseurs de la salle Gérard Philipe du 8 au 12 mars 2023
- Accès aux douches de la salle Gérard Philipe, au réfectoire pour les repas et aux toilettes de l'espace Brel du 7 au 12 mars 2023.

**N° 2023/74      Mise à disposition de l'auditorium du Conservatoire de R. Noureev à la MJC**

Afin de permettre à la Maison des Jeunes et de la Culture d'organiser leur représentation théâtre le 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 12h à 23h, la commune met à disposition l'auditorium du Centre Artistique Rudolf Noureev, situé 3, rue Romain Rolland 91700 à Sainte-Geneviève-des-Bois, à titre gratuit.

La MJC sera présente dès 12h pour le montage technique, et assura 1 représentation. Les horaires seront à préciser. L'organisation de ces rencontres restent à la charge de la MJC.

Intervention de M. le maire

Je vous remercie.

Je remercie également le public venu ce soir au conseil municipal.

Un grand merci à vous toutes et tous.

La séance est levée à 00:40

Sainte-Geneviève-des-Bois, le



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Le secrétaire : Mohammed ZAOUI



